



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA CHARENTE



CONTRAT DE RURALITÉ Territoire Sud-Charente



Nos ruralités
Une chance pour la France



Contrat de ruralité pour le territoire Sud-Charente

Etabli entre

L'Etat, représenté par le préfet de la Charente, Pierre N'GAHANE

et

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du territoire Sud-Charente :

La communauté de communes des 4B Sud-Charente, représentée par son président, Jacques CHABOT

La communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne, représentée par son président, Joël PAPILLAUD

ci-après dénommés les **porteurs du contrat** ;

et

L'office de tourisme du Sud-Charente, représenté par son Président, Charles AUDOIN

La Caisse des Dépôts et Consignations, Direction Régionale Nouvelle Aquitaine, représentée par son directeur territorial Charente et Charente-Maritime, Bruno CHAPTAL DE CHANTELOUP

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente, représentée par son président, Daniel BRAUD

La Chambre d'Agriculture de la Charente, représentée par son président, Xavier DESOUCHE

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente, représentée par sa Présidente, Geneviève BRANGÉ

ci-après dénommés les **partenaires du contrat**.

Et, signataires en tant que maître d'ouvrage, au titre de la convention financière 2017,

**La commune de Aubeterre-sur-Dronne, représentée par son Maire,
Jacques MERCIER**

**La commune de Barbezieux Saint-Hilaire, représentée par son Maire,
André MEURAILLON**

La commune de Bazac, représentée par son Maire, Philippe PELLISSIER

La commune de Berneuil, représentée par son Maire, Jean-Marie ARSICAUD

**La commune de Bors de Montmoreau, représentée par son Maire,
Christian MAUSSION**

La commune de Chadurie, représentée par son Maire, Jean-Michel ARVOIR

La commune de Chantillac, représentée par son Maire, Jean-Luc MARRAUD

La commune de Chillac, représentée par son Maire, Marie-Hélène GOUFFRANT

La commune de Combiers, représentée par son Maire, Patrick EPAUD

La commune de Condéon, représentée par son Maire, Véronique FOUASSIER

**La commune de Côteaux du Blanzacais, représentée par son Maire,
Jean-Philippe SALLÉE**

La commune de Guimps, représentée par son Maire, Pierre RAVAIL

La commune de Laprade, représentée par son Maire, Jean-Paul CROCHET

La commune de Le Tâtre, représentée par son Maire, Bernard DESSE

La commune de Les Essards, représentée par son Maire, Jean-Michel DROILLARD

**La commune de Montmoreau Saint-Cybard, représentée par son Maire,
Daniel VINET**

La commune de Reignac, représentée par son Maire, Daniel SAUVAITRE

La commune de Rioux Martin, représentée par son Maire, Gaël PANNETIER

La commune de Saint-Avit, représentée par son Maire, Nicole TUGAL

La commune de Saint-Bonnet, représentée par son Maire, Eric VEPIERRE

**La commune de Saint-Laurent des Combes, représentée par son Maire,
Christophe DAMOUR**

La commune de Saint-Martial, représentée par son Maire, Alain MIKLASZEWSKI

La commune de Salles Lavalette, représentée par son Maire, Eric GENDRON

La commune de Saint-Séverin, représentée par son Maire, Alain RIVIERE

La commune de Touvérac, représentée par son Maire, Jacky HUGUES

La commune de Yviers, représentée par son Maire, Jean-Claude LAFAYE

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, le contrat de ruralité est conclu entre l'Etat et les porteurs du contrat et les partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. À l'échelle locale, il doit permettre de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables (centres-bourgs, réinvestissement de friches industrielle ou agricole,...).

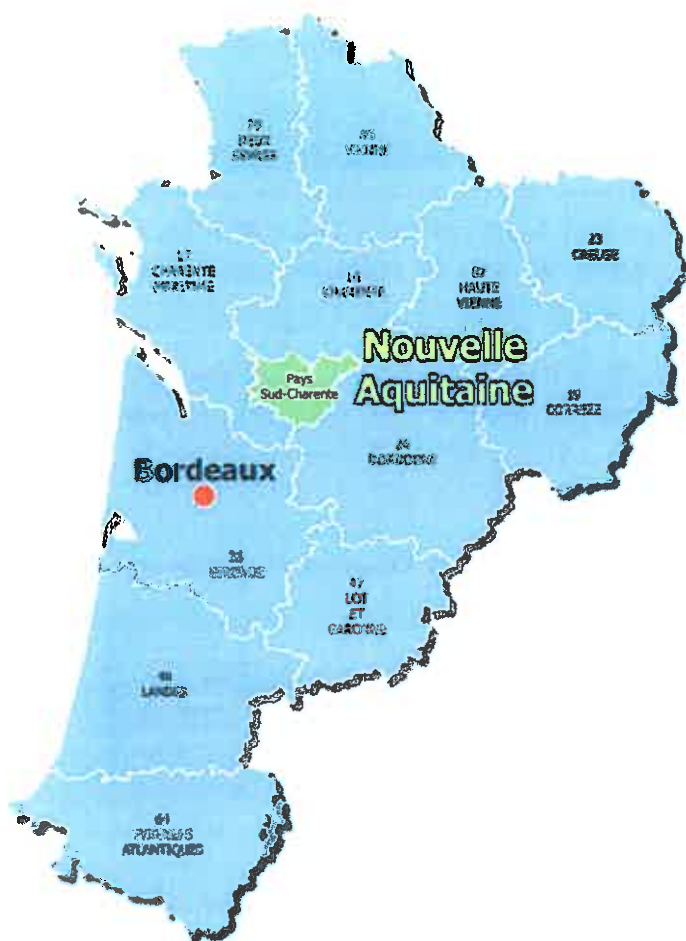
Il s'inscrit en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département de la Charente et de la région Nouvelle-Aquitaine.

L'adhésion du territoire Sud-Charente au contrat de ruralité s'inscrit pour les élus dans la continuité d'une volonté de prendre en main l'avenir de leur territoire. En effet, les différents outils portés par le territoire, LEADER, CLS, CRDD, office de tourisme communautaire, sont tous développés dans ce même périmètre et mis en cohérence à partir d'une vision partagée des orientations à mettre en œuvre.

La vocation fédératrice et les moyens du contrat de ruralité proposé par l'Etat, que nous remercions de cette aide bienvenue, permettront, nous l'espérons, de mieux accompagner et soutenir les actions nécessaires à l'évolution du territoire Sud-Charente. L'important travail d'élaboration du contrat a certainement été l'occasion pour les intercommunalités d'enrichir le diagnostic du territoire reproduit en *Annexe 1*, à partir des informations apportées par l'Etat, de révisiter et de croiser l'ensemble des connaissances, ce qui permettra de développer de nouvelles pistes d'actions. L'association au contrat de partenaires qui sont autant d'acteurs significatifs du territoire témoigne aussi de l'intérêt que rencontre cette démarche.

Enfin, il faut également noter l'excellente collaboration qui s'est établie entre les services de l'Etat et le territoire lors de la préparation et de la rédaction de ce contrat. Le fort investissement des équipes pour le mener à bonne fin doit être souligné et mérite de chaleureux remerciements.

Carte d'identité du territoire Sud-Charente

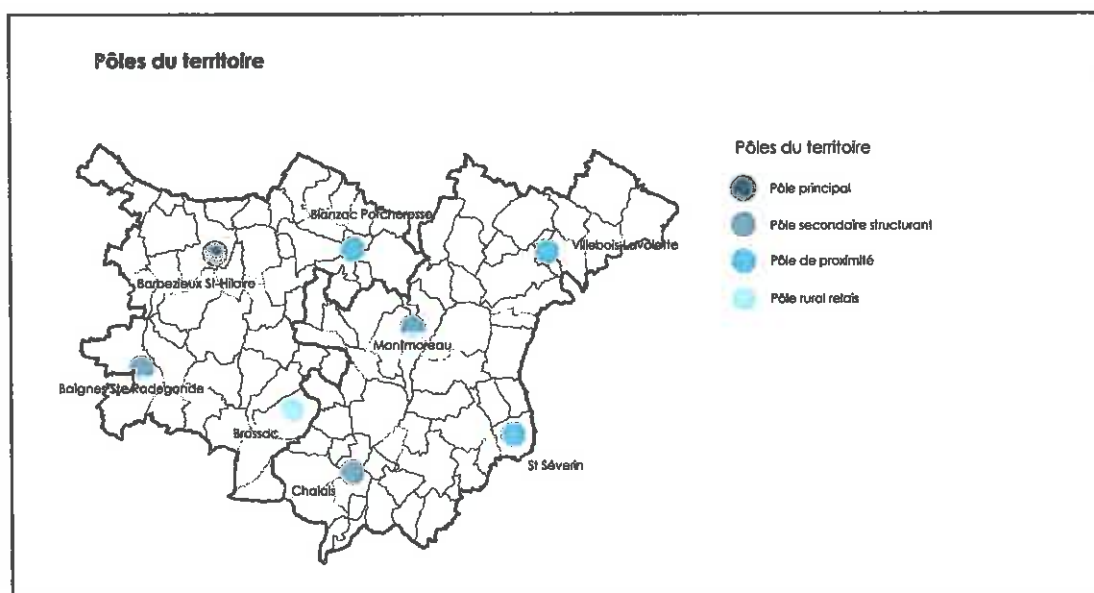


Population : 39.000 habitants

Nombre de communes : 91

3 Communautés de communes en 2016

2 Communautés de Communes en 2017



SOMMAIRE

<u>I - PRESENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE</u>	p. 11
I.A. Les porteurs et les partenaires du contrat de ruralité	p. 11
I.B. Présentation du territoire	p. 17
I.C. Le diagnostic du territoire	p. 29
I.D. Le projet du territoire Sud-Charente	p. 33
I.E. Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité :	p. 39
I.E.1. Bilan départemental des principales mesures des CIR	p. 40
I.E.2. Présentation de la stratégie de l'Etat	p. 43
I.E.3. Présentation de la stratégie du Département	p. 51
I.E.4. Présentation de la stratégie de la Région Nouvelle-Aquitaine	p. 55
I.E.5. Partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations	p. 56
<u>II - LE PLAN PLURIANNUEL D'ACTIONS</u>	p. 57
<u>III. LA CONVENTION ANNUELLE DE FINANCEMENT</u>	p. 61
<u>IV. MODALITÉS DE PILOTAGE ET D'INGÉNIERIE DU CONTRAT</u>	p. 65
IV.A. La gouvernance	p. 65
IV.B. L'ingénierie mobilisée	p. 65
IV.C. Participation des habitants et de la société civile	p. 66
<u>V. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION</u>	p. 66
<u>VI. LA DURÉE DU CONTRAT</u>	p. 67
<u>VII. LA MODIFICATION DU CONTRAT</u>	p. 67
<u>VIII. LES SIGNATAIRES</u>	p. 68

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

A. LES PORTEURS ET LES PARTENAIRES DU CONTRAT DE RURALITÉ

➤ La communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne -

La Communauté de communes Lavalette Tude Dronne a été créée le 1^{er} janvier 2017, par fusion des communautés Tude et Dronne et d'Horte et Lavalette. Elle compte 50 communes et près de 18 500 habitants.

Limitrophe du Grand-Angoulême, aux portes de la Dordogne et de la Charente-Maritime, c'est un territoire rural dont l'économie repose sur l'artisanat, le commerce, l'agriculture et le développement touristique.

C'est une communauté de communes fortement intégrée, dont la stratégie de développement s'appuie sur le renforcement de l'offre de services à la population et la dynamisation de l'activité économique.

Cette stratégie se retrouve au travers de ses compétences et actions principales :

- Développement économique : zones d'activités, soutien à l'activité artisanale et commerciale, tourisme ;
- affaires scolaires et périscolaires ;
- enfance-jeunesse (petite-enfance, centre de loisirs...) ;
- maisons de services aux publics (MSAP) ;
- développement numérique ;
- développement culturel : théâtre, médiathèque, festival de spectacles jeunes publics, soutien aux associations ;
- aménagement et environnement : PLUI, politique du logement, voirie, assainissement non collectif, gestion des déchets.

Le budget de fonctionnement s'établit à 10 200 000€ et le budget d'investissement à 7 730 000€.

➤ La communauté de communes des 4B Sud-Charente -

La Communauté de Communes des 4B Sud-Charente a été créée le 3 novembre 2011 par arrêté préfectoral. Elle est née de la fusion de la Communauté de Communes du Blanzacais, de la Communauté de Communes des 3B et de 6 SIVOS.

La Communauté de Communes des 4B Sud-Charente se situe au Sud d'Angoulême (20min) et est traversée par la Nationale 10 qui permet de relier Bordeaux en 50 min.

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes compte 41 communes et 20 075 habitants pour une superficie de 690 km².

Les quatre anciens chefs-lieux de cantons que sont Barbezieux-Saint-Hilaire (4774 habitants), Baignes-Sainte-Radegonde (1291 habitants), Brossac (507 habitants) et Blanzac-Porcheresse (795 habitants) constituent des pôles de proximité. 48% des communes comptent moins de 300 habitants et 78% des communes comptent moins de 500 habitants.

Le conseil communautaire est composé de délégués titulaires et suppléants. Le bureau communautaire compte 28 membres.

La Communauté de communes exerce la compétence développement économique, logement (conduite de deux OPAH et d'un PIG), aménagement du territoire, scolaire et enfance jeunesse, patrimoine et culture.

La CdC4B dispose d'un budget de fonctionnement voisin de 12 700 000€ et d'un budget d'investissement d'environ 3 000 000€ (données BP 2016 du budget général et des 7 budgets annexes).

Le budget de la Communauté de communes des 4B se compose d'un budget principal et de sept budgets annexes (assainissement, affaires culturelles, affaires scolaires, économie, logement, voirie et zones).

➤ **Le Syndicat mixte du Pays Sud-Charente**

Créé en 1972, sous la forme d'un SIVOM, il est reconnu « Pays » en 1998. Il se transforme en Syndicat Mixte en 1999 et valide sa charte de développement durable en 2005.

Au fil des évolutions et des recompositions territoriales, son périmètre a évolué pour aboutir à sa composition actuelle de deux communautés de communes : la CdC des 4B Sud Charente et la CdC Lavalette Tude Dronne.

Le Syndicat de Pays n'a pas de compétences en tant que telles mais des missions que lui confèrent ses statuts « promouvoir, organiser et accompagner toutes les actions ayant trait au développement et à l'aménagement du territoire auprès de l'ensemble des collectivités qui le composent ».

Il mène aujourd'hui des actions de coordinations, d'animation et de développement, par la mobilisation de contrats et de dispositifs avec ses partenaires.

A ce titre, le périmètre du Pays Sud Charente correspond à l'échelle d'intervention des autres politiques publiques présentes sur le territoire :

- Europe : programme LEADER 2007-2013
- Etat : Contrat Local de Santé (Agence Régional de Santé)
- Région : Contrat Régional
- Département : Contrat de Cohésion Social, Commission Locale d'insertion
- Charte forestière

Charte paysagère

Cette cohérence territoriale se décline également au niveau des périmètres des autres partenaires intervenant sur le territoire :

- Les chambres consulaires
- L'office de tourisme de pôle du Sud Charente
- L'Association Accueil Information Sud Charente (AAISC) qui intervient pour les demandeurs d'emplois de plus de 25 ans
- La Mutualité Sociale Agricole qui a une antenne « Sud Charente » à Barbezieux
- L'Espace publique Numérique du Sud Charente

➤ L'Office de tourisme de pôle du Sud-Charente -

L'office de tourisme de pôle du Sud Charente est une association regroupant :

- la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne
- la Communauté de communes 4B Sud-Charente
- le Syndicat mixte du Pays Sud-Charente
- la Région Nouvelle Aquitaine
- le Département de la Charente
- des membres adhérents (prestataires touristiques, associations...)

Ses missions sont les suivantes :

- élaborer une stratégie touristique Sud Charente, en liaison avec les communautés de communes adhérentes, qui s'inscrira dans une convention d'objectifs.
- assurer les missions d'accueil, d'information et de promotion à l'échelle du territoire du Sud Charente dans le but d'assurer un service professionnel, permanent et cohérent aux touristes et à la population locale, en associant l'ensemble des acteurs publics et privés concernés et intéressés par ces activités.
- contribuer à la formation du personnel, des acteurs locaux du tourisme et des bénévoles.
- optimiser et organiser l'accueil touristique sur le territoire en fonction des flux touristiques en créant un réseau d'espaces d'accueil, d'information et de promotion touristique en Sud Charente.
- promouvoir les richesses du territoire.
- promouvoir les richesses du territoire notamment en commercialisant des produits touristiques.
- faire de l'office de tourisme de pôle un outil d'information et de promotion pour les prestataires.
- exercer les activités suivantes, lorsqu'elles lui sont confiées par l'un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale(EPCI) dans le cadre de conventions souscrites à cet effet : élaboration de produits touristiques, exploitation d'installations touristiques et de loisirs, organisation

de visites guidées, organisation et/ou soutien à des manifestations à vocation touristique.

- émettre des avis, formuler des propositions sur les projets de développement touristique.

➤ **La Caisse des Dépôts et Consignation (Annexe 5)**

La **Caisse des Dépôts** et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique de France. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays.

Le Groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

- la transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- la transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- la transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- la transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- prêts long terme sur Fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire, en particulier la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale.
- mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité amont des projets ;
- investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire.

Elle assure notamment pour le compte de l'Etat :

- l'animation nationale du réseau des Maisons de services au public
- la gestion du financement des dispositifs Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)
- la gestion financière et opérationnelle ainsi que le cofinancement du fonds dédié aux pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).

➤ **La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente**

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de la Charente est un établissement public dirigé par des chefs d'entreprises industrielles, commerciales et de services, élus pour 5 ans. Elle est rattachée à la CCI Régionale Nouvelle Aquitaine.

Elle est constituée d'une Assemblée Générale, d'un Bureau, de trois commissions réglementées et de commissions thématiques. Elle représente 14 420 ressortissants (5 263 commerces, 3 218 industries, 5 942 services). Ses effectifs se composent de 185 collaborateurs (ETP), auxquels il faut ajouter 180 intervenants professionnels. Son budget est de 19 M€ dont 14 M€ consacrés à la formation.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de la Charente participe au développement économique des entreprises et des territoires, au travers de ses missions principales :

- Représenter les entreprises auprès des pouvoirs publics, traduire leurs besoins, exprimer leurs avis.
- Informer les chefs d'entreprises sur leur environnement, centraliser des données et documentations économiques.
- Conseiller les responsables d'entreprises dans leurs différents domaines d'activités (nouvelles technologies, ressources humaines, environnement, développement, commerce international...).
- Former les chefs d'entreprises et leurs collaborateurs actuels et futurs (formation professionnelle continue, formation par alternance...).
- Informer les collectivités sur les enjeux de leur territoire et les accompagner dans leurs choix stratégiques de développement économique.
- Participer à l'aménagement du territoire en fonction des besoins des entreprises et en concertation avec les acteurs du développement économique local

➤ **La Chambre d'Agriculture de la Charente (Annexe 3)**

Les Chambres d'Agriculture sont des établissements publics (article L.510-1 du code rural) sous la tutelle de l'Etat, administrés par des élus représentant l'activité agricole, les groupements professionnels agricoles et les propriétaires fonciers.

Les Chambres d'agriculture sont investies de trois missions, définies dans le Code rural et amendées par la Loi d'avenir de l'agriculture du 13 octobre 2014 :

- Contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières
- Accompagner, dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi
- Assurer une fonction de représentation auprès des Pouvoirs publics et des collectivités territoriales

Une assemblée d'élus qui représente le monde agricole et rural

Présidée par M. Xavier DESOUCHE, la Chambre d'Agriculture de la Charente compte 46 élus (mandat de 6 ans). Au même titre que les Chambres de Commerce et d'Industrie ou les Chambres des Métiers et de l'Artisanat, les Chambres d'Agriculture sont des organismes consulaires. La composition, les orientations politiques, le budget et les compétences de la Chambre d'Agriculture de la Charente sont décrites dans l'*Annexe 2* du présent document.

➤ **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente (Annexe 4)**

La chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) est une chambre consulaire chargée des questions intéressant l'artisanat. Elle assure, pour les artisans, les apprentis et les organisations professionnelles de l'artisanat, une mission de formation, de conseil, d'immatriculation des entreprises et de représentation auprès des pouvoirs publics. Son organisation et ses axes de projets sont présentés dans l'*Annexe 3* du présent document.

La chambre de métiers et de l'artisanat est un établissement public administratif dont l'autorité est exercée par un Président, assisté d'un bureau constitué d'artisans élus par leurs pairs. Elle est placée sous la tutelle du Préfet.

Les attributions principales de la chambre des métiers et de l'artisanat sont de défendre et promouvoir l'artisanat, tenir le répertoire des métiers, assurer le rôle de Centre de Formalité des Entreprises (CFE), , contribuer à l'expansion du secteur des métiers (création reprise de développement), participer à la prévention et au traitement des difficultés des entreprises, participer au développement de la formation professionnelle. Elle joue un rôle déterminant dans la diffusion de l'information juridique, fiscale, sociale et économique nécessaire à l'entreprise artisanale.

La CMA 16 assure, dans une relation de proximité, des missions de service public essentielles à la structuration de l'artisanat et au développement des entreprises.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat a développé des moyens techniques de qualité pour mettre en œuvre ses missions dans le cadre de services aux entreprises et aux territoires dans une logique de synergie.

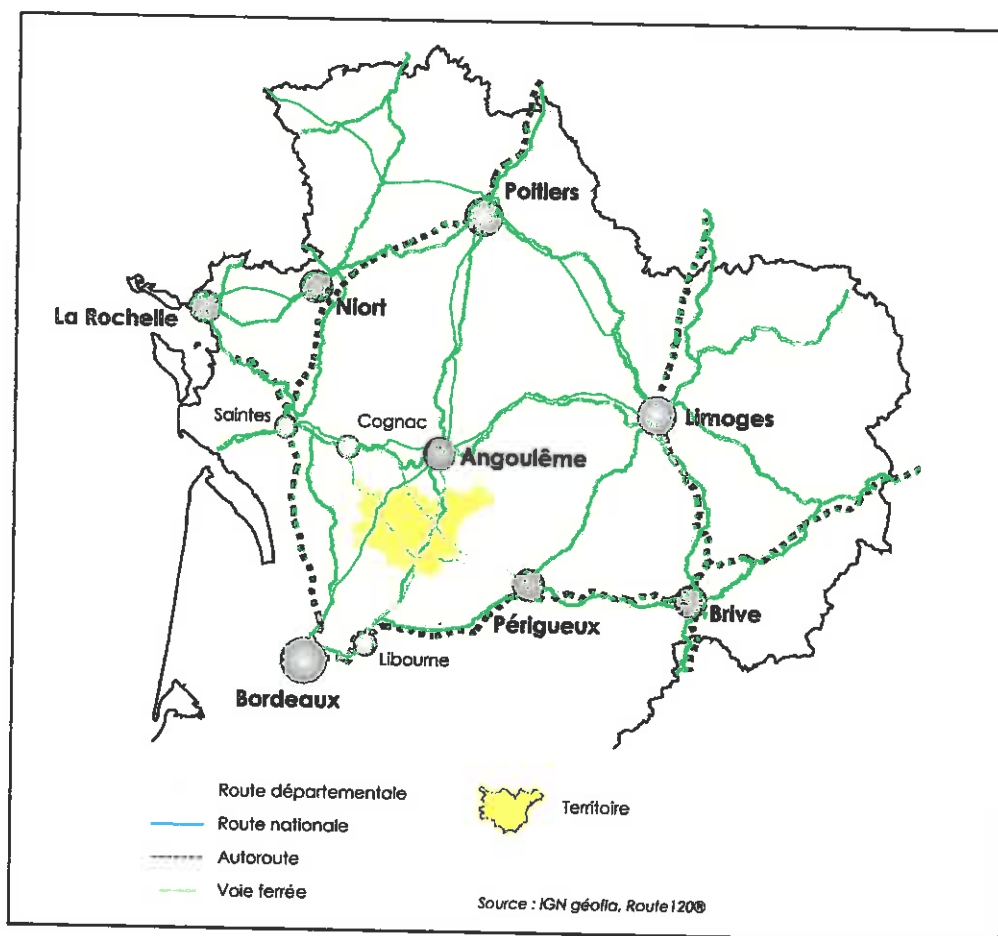
I.B. Un territoire écartelé entre espace périurbain et espace rural

Le périmètre du contrat de ruralité Sud Charente s'étend sur 2 communautés de communes :

- la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne à l'est
- la Communauté de communes des 4B Sud-Charente à l'ouest

Situé à l'extrême Sud du Département de la Charente, en limite de la Dordogne et de la Charente-Maritime, il comprend 91 communes au 1^{er} janvier 2017 et compte 38 222 habitants (INSEE – RP 2014). Ce périmètre correspond à celui du Syndicat mixte du Pays Sud-Charente sur lequel sont menées toutes les politiques contractuelles du Sud-Charente (programme européen LEADER, contrat régional, FISAC, contrat départemental de cohésion, projet TEP-CV, pôle touristique).

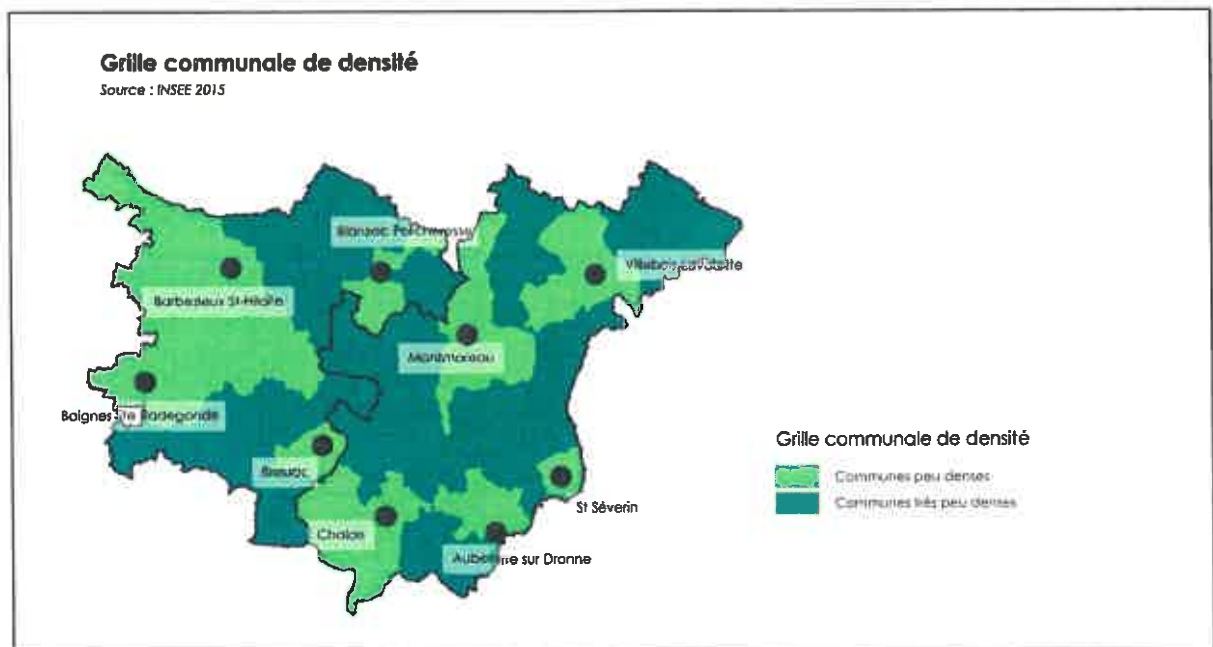
Il est situé au cœur du triangle Bordeaux-Angoulême-Périgueux qui constitue la nouvelle centralité de la Région Nouvelle Aquitaine.



C'est un territoire faiblement peuplé marqué par une densité démographique de 27,52 hab./km², bien inférieure aux moyennes nationale (103,9 hab./km²), régionale (69,8 hab./km² pour l'ex-Poitou-Charentes) et départementale (59,2 hab./km²).

Cette faible densité est uniforme sur le territoire. La grille communale de densité¹ met en avant ce phénomène en caractérisant les communes en 2 grandes catégories:

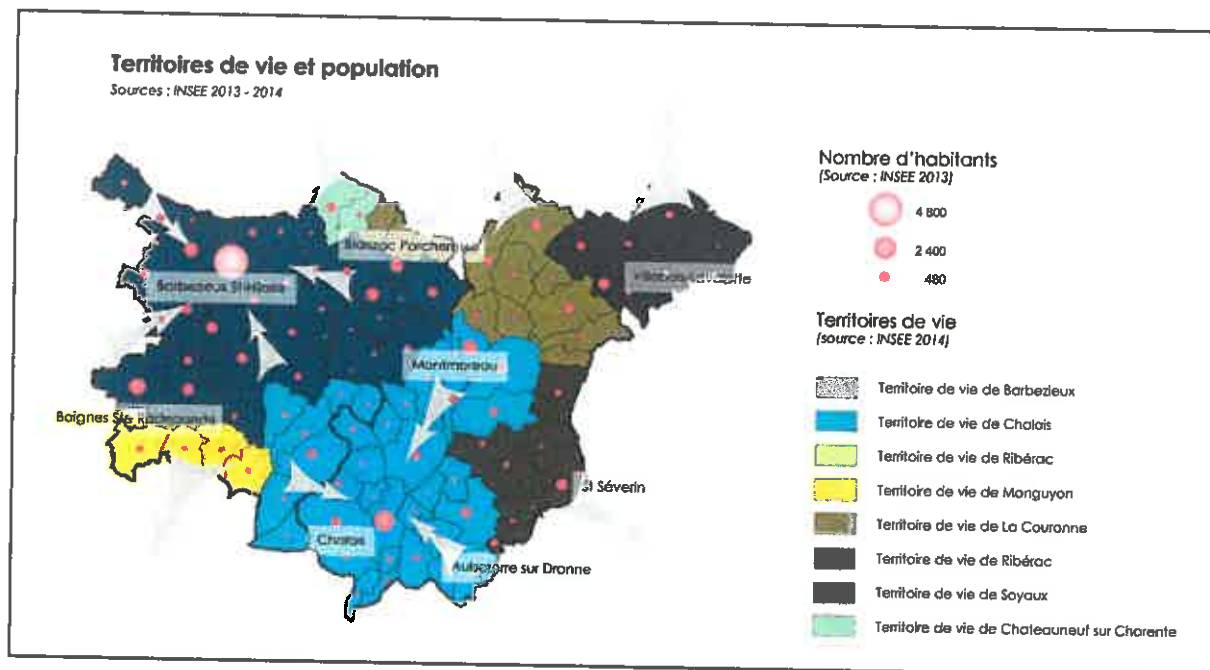
- les communes peu denses, comprenant les bourgs-centres principaux du territoire (Barbezieux Saint-Hilaire / Baignes, Chalais / Brossac, Montmoreau, Blanzac, Villebois-Lavalette, St Séverin / Aubeterre) et leurs communes périphériques
- les communes très peu denses situées à l'écart des bourgs-centres et des axes principaux de communication



L'analyse de cette grille fait ressortir l'existence de pôles ruraux qui maillent le territoire. Cette structuration territoriale se retrouve au travers des territoires de vie, répartis en 6 espaces. Ces espaces témoignent des relations internes et externes qu'entretient le territoire.

1

Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 km de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées, dont l'importance au sein des communes va permettre de les caractériser, contrairement à la densité communale habituelle.



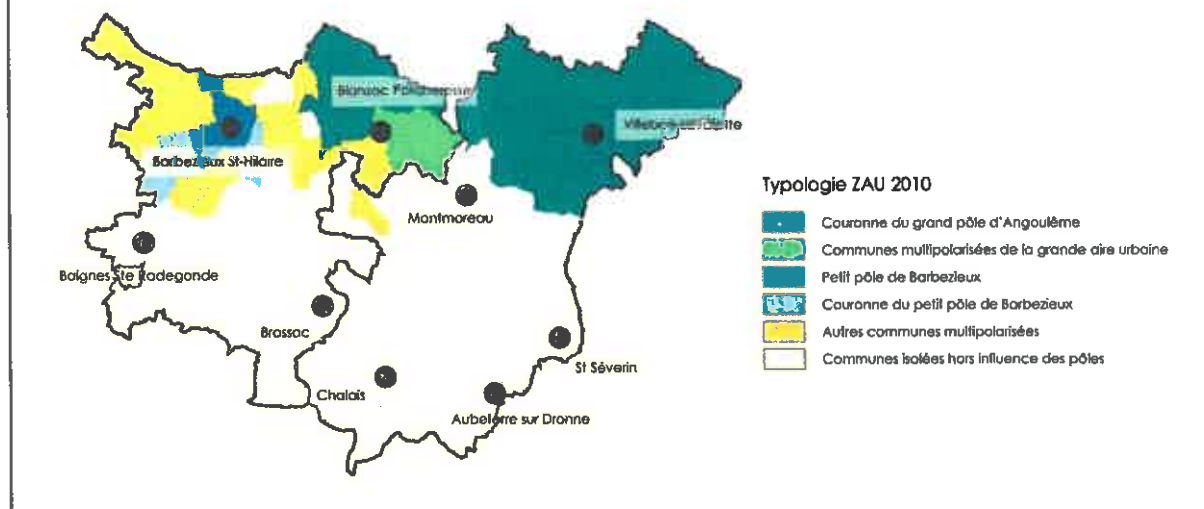
Toutefois, l'aire d'influence de chacun de ces pôles n'est pas homogène. En effet, au regard de la pression et de l'attractivité des grandes aires urbaines sur le territoire, il apparaît trois types de communes² au sein du Sud-Charente :

- les communes sous influence de la grande aire urbaine d'Angoulême comprenant les communes du nord appartenant à la couronne du grand pôle d'Angoulême, caractérisées par le fait qu'au moins 40% des actifs occupés résidents travaillent dans une commune de l'agglomération
- le petit pôle de Barbezieux et les communes de sa couronne, constitué d'unités urbaines comptant moins de 5000 emplois et dont au moins 40% des actifs occupés résidents travaillent hors de leur commune de résidence, dans un petit pôle ou dans des communes de sa couronne.
- les communes isolées, hors influence des pôles sur le grand sud du territoire, constitué de l'ensemble des communes situées hors de l'espace de la grande aire urbaine d'Angoulême et hors de l'espace du petit pôle de Barbezieux.

² D'après la typologie « zonage en aires urbaines 2010 » (ZAU 2010) – DATAR-INSEE

Typologie "Zonage en Aires Urbaines (ZAU) 2010

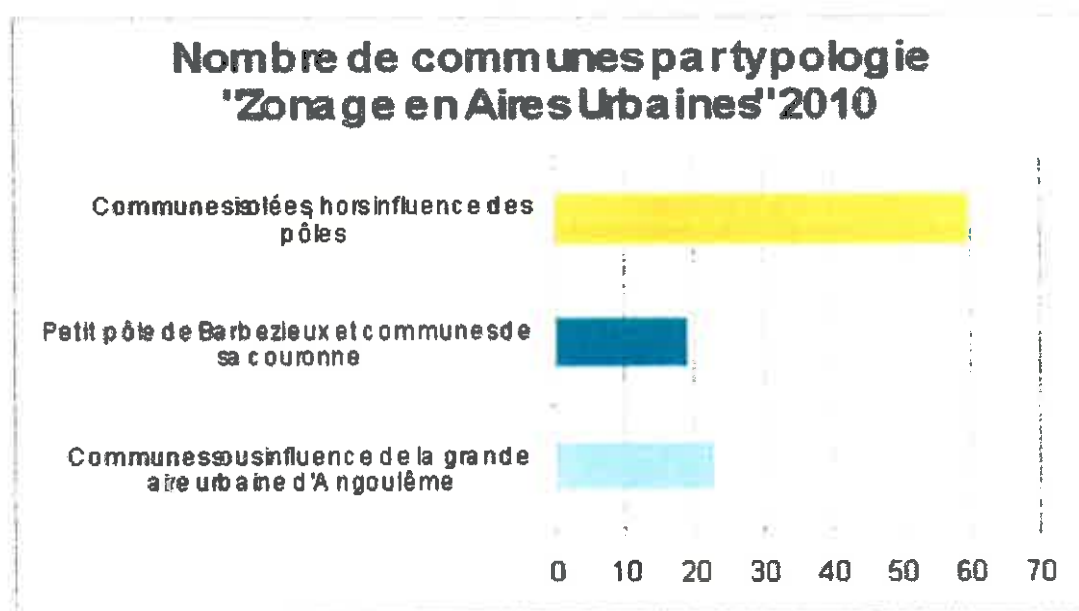
Source : DATAR-INSEE 2010



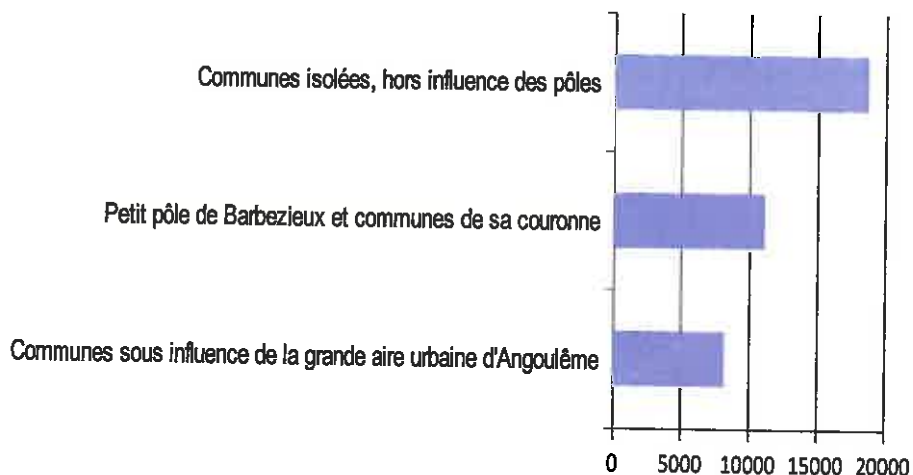
Ainsi, l'attraction de l'aire urbaine d'Angoulême est fortement marquée au nord du territoire, mais se fait peu ressortir au sud. Cette faible influence au sud explique l'apparition de grappes de pôles ruraux, d'échelle et d'attractivité variable.

Toutefois, l'analyse de la répartition des communes par typologie ZAU 2010, tant en nombre qu'en poids de la population, met en relief le caractère rural du territoire et démontre que la majorité du territoire n'est pas dépendante de l'aire urbaine angoumoisine.

En effet, 59% des communes et 49% de la population appartiennent à la catégorie « communes isolées, hors influence des pôles » et 19% des communes, représentant 29% de la population, dépend du « petit pôle de Barbezieux ».



Répartition de la population par typologie "Zonage en Aires Urbaines" 2010



La structuration des infrastructures de transport participe de cette organisation. En effet, le territoire est organisé selon un axe nord / sud marqué :

- la RN10 (25 000 véhicules / jour) reliant Angoulême à Bordeaux
- la D674 reliant Angoulême et Libourne qui constitue la voie de desserte majeure de la partie est du territoire
- la ligne TGV Bordeaux-Paris qui traverse le territoire le long de la D674 mais sans desserte
- la ligne TER Angoulême – Coutras – Bordeaux qui offre plusieurs arrêts quotidiens sur Chalais et Montmoreau.

Ces axes nord/sud contribuent à étirer le territoire vers l'agglomération d'Angoulême au nord et la métropole de Bordeaux au sud, et dans une moindre mesure des agglomérations de Cognac, Libourne et Périgueux.

Cette attractivité des pôles urbains est amenée à se renforcer, notamment sur la partie ouest du territoire, grâce à :

- la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV-SEA) qui positionnera Bordeaux et Angoulême à respectivement 2h00 et 1h40 de Paris
- la finalisation de la mise en 2x2 voies de la RN 10 au sud de Barbezieux qui positionnera le Sud Charente à 40 mn de Bordeaux

La liaison transversale est / ouest est quant à elle peu développée. Elle est assurée par :

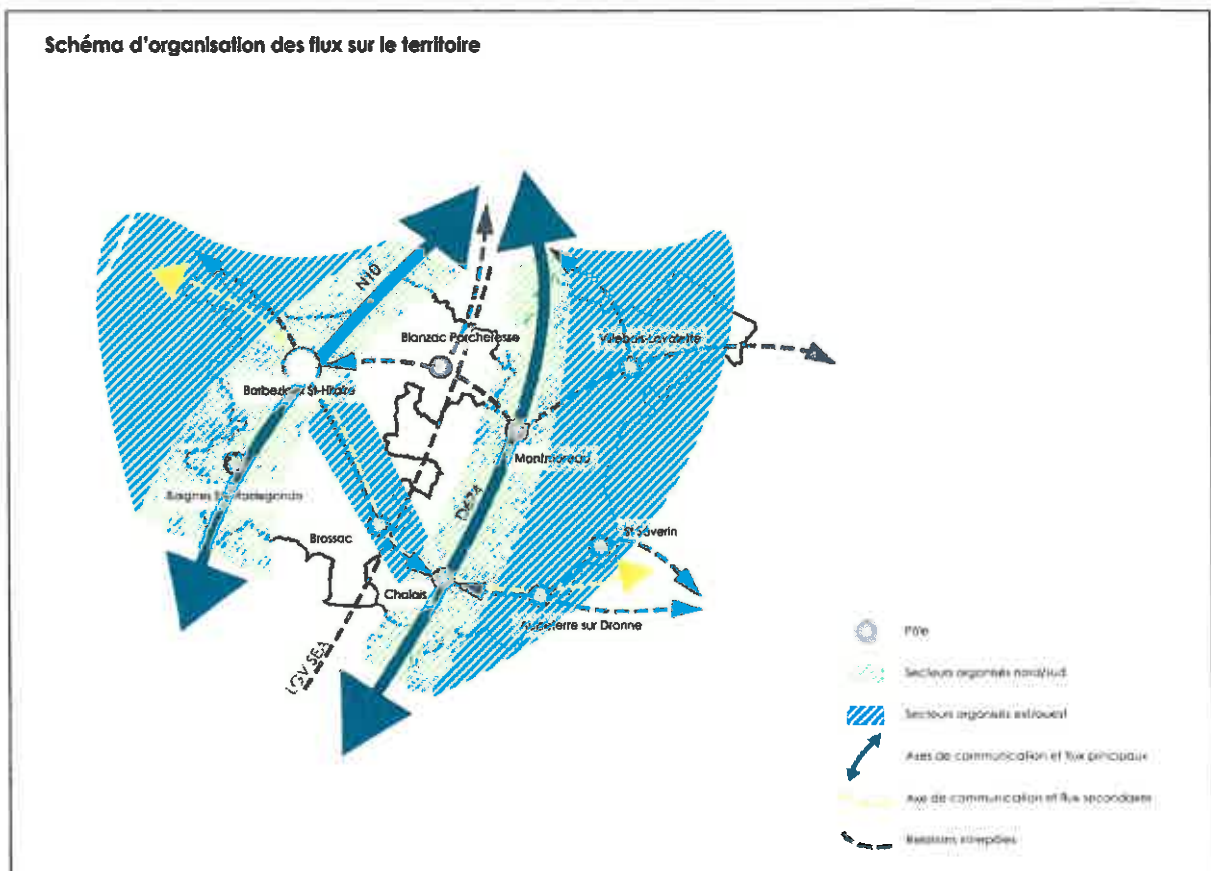
- la RD 731 qui relie Chalais à la RN 10 par Barbezieux, principale artère du Sud Charente
- une ligne routière qui assure la liaison Chalais-Barbezieux-Angoulême deux fois par jour du lundi au samedi. Mais le temps de trajet pour se rendre à Angoulême est important (2h) et le départ se fait à 7h pour un retour à 19h.

Cette faible desserte est/ouest contribue à distendre les relations des communes les plus éloignées des grands axes de communication avec les pôles dynamiques (Angoulême, Cognac, Libourne)) et à favoriser l'émergence de petits pôles ruraux tels que Montmoreau, Chalais, Baignes et Blanzac.

Toutefois, l'axe est/ouest constitue néanmoins un potentiel de développement pour le territoire en l'ouvrant vers le littoral atlantique et l'agglomération cognaçaise à l'ouest et la Dordogne touristique à l'est.

Ainsi, le croisement de ces différentes analyses peut être synthétisé par le schéma suivant :

- un ensemble ouest, structuré autour du pôle urbain de Barbezieux
- un ensemble est, organisé autour d'un maillage de pôles ruraux : Chalais / Brossac, Montmoreau, Blanzac, Villebois-Lavalette, Aubeterre-sur-Dronne / St Séverin



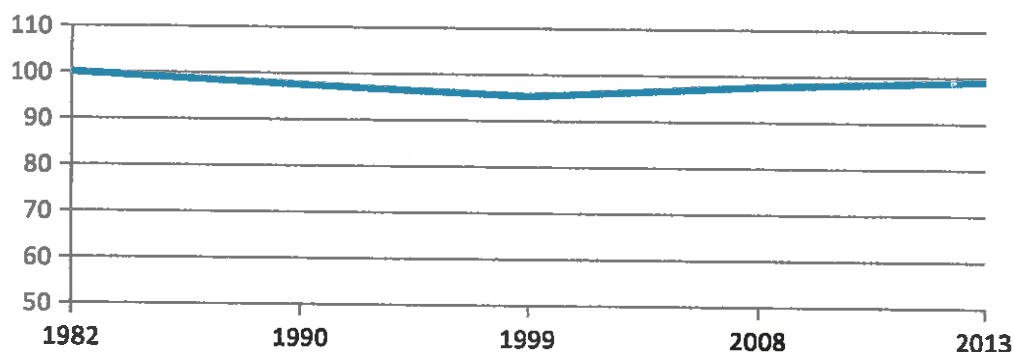
Les dynamiques multipolaires qui organisent le territoire créent un développement hétérogène. L'enjeu pour le territoire réside dans la nécessaire planification de son aménagement et de son développement pour :

- bénéficier du dynamisme économique et démographique du grand pôle d'Angoulême au nord d'une part,
- ne pas constituer une fracture nord/sud d'autre part se traduisant par un territoire dynamique par l'attraction naturelle de l'aire urbaine d'Angoulême au nord, et un territoire déclinant dans sa partie sud

Un regain démographique qui masque un vieillissement structurel de la population

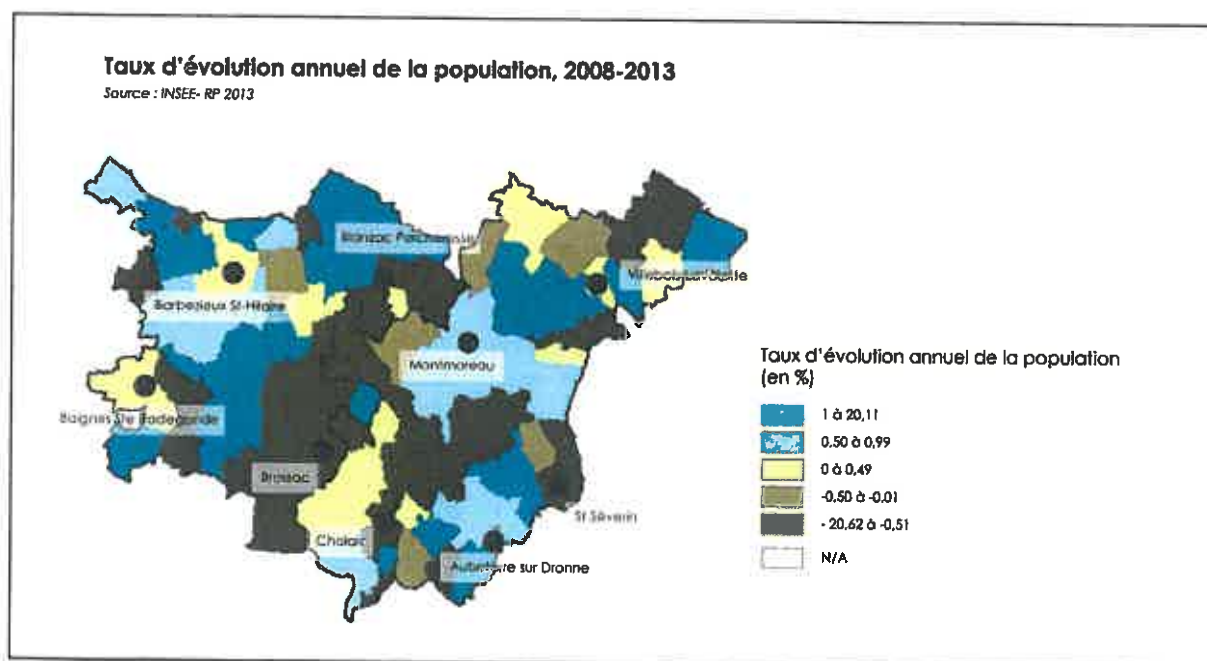
La population sur le territoire, après avoir connu une baisse entre les années 80 et 2000, connaît un léger regain démographique, affichant désormais un taux d'évolution positif (+1,29% entre 2008 et 2013).

Evolution de la population - base 100



Toutefois, le taux d'évolution annuel de la population est disparate selon les communes. En effet, les pôles ruraux du territoire et leurs communes périphériques, à l'exception du pôle de Chalais, ainsi que les franges nord du territoire proche de l'agglomération d'Angoulême présentent des valeurs positives.

A l'inverse, les communes à l'écart de ces zones d'influence affichent une variation annuelle de population négative. Ces communes sont principalement localisées dans le bassin de vie de Chalais et sur la frange nord-est du territoire.



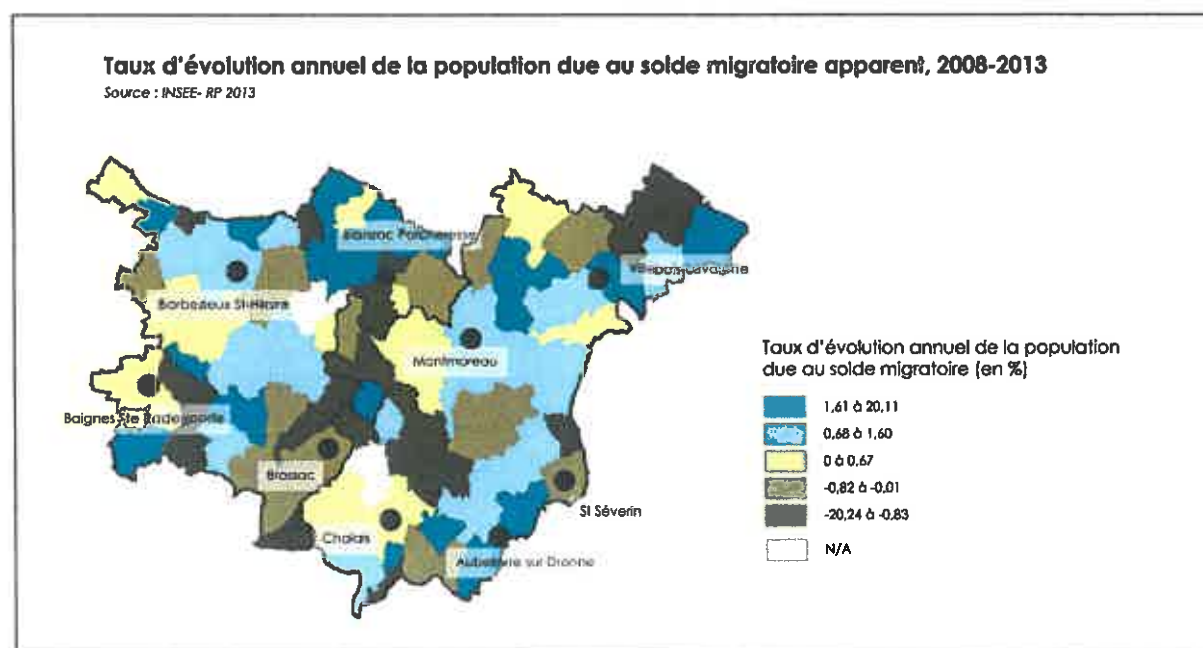
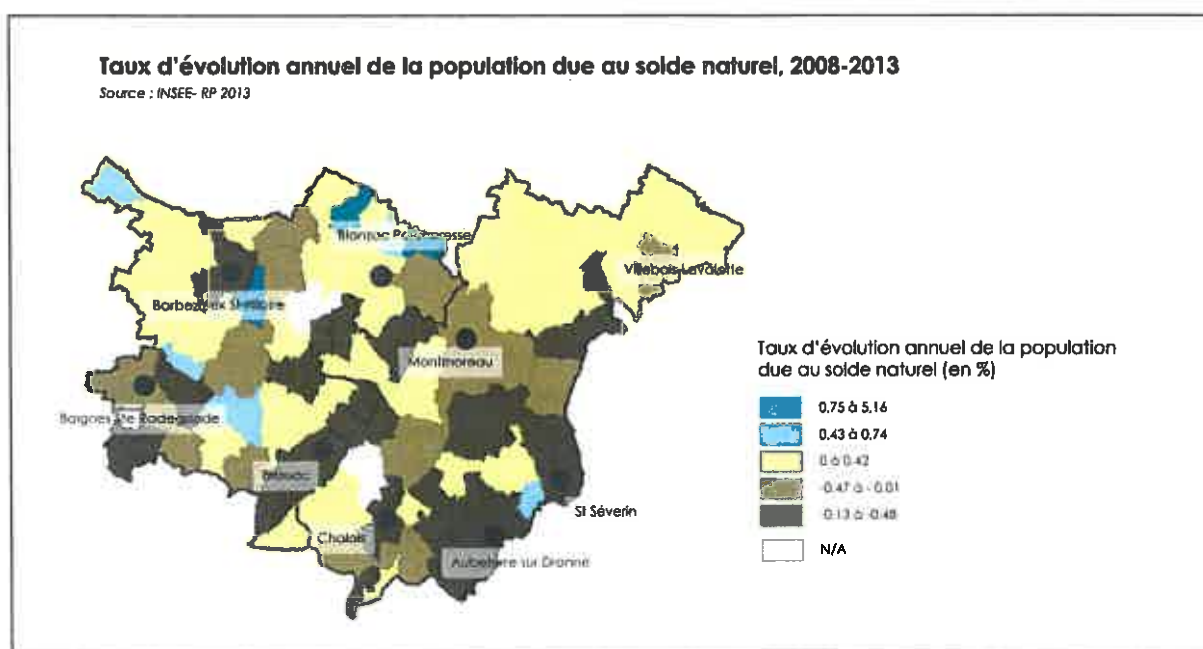
La variation positive de population s'explique par un taux migratoire apparent positif suffisant pour compenser un solde naturel négatif. Le solde migratoire met en lumière une certaine attractivité territoriale suffisante pour

compenser un solde naturel négatif traduisant pour sa part un vieillissement important en continu de la population.

Le solde migratoire positif est d'ailleurs davantage marqué sur les pôles de Barbezieux, Montmoreau, Villebois-Lavalette, la frange nord proche d'Angoulême et le long de la vallée de la Dronne au sud, secteur touristique.

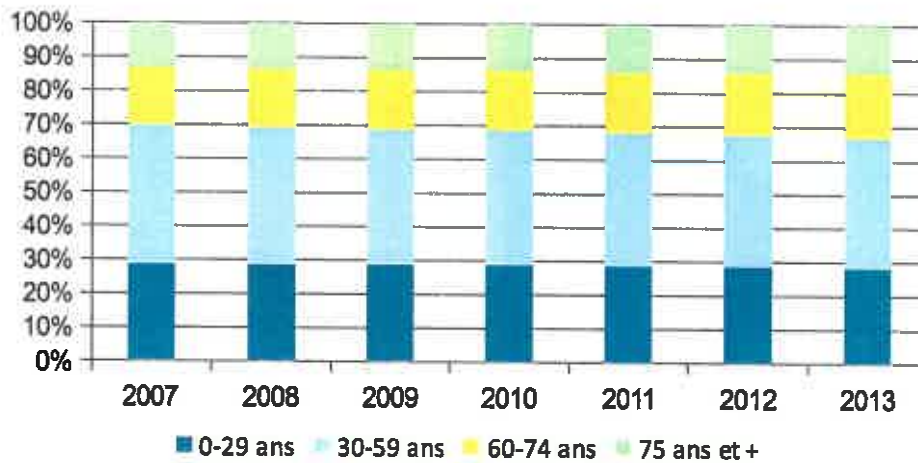
Le solde migratoire naturel négatif est quant à lui présent sur la quasi-totalité du territoire, tout en étant particulièrement marqué dans les pôles ruraux.

Seules les communes situées en première couronne de l'aire urbaine d'Angoulême affichent un solde naturel positif, témoignant de l'aire d'influence de l'agglomération angoumoisine.



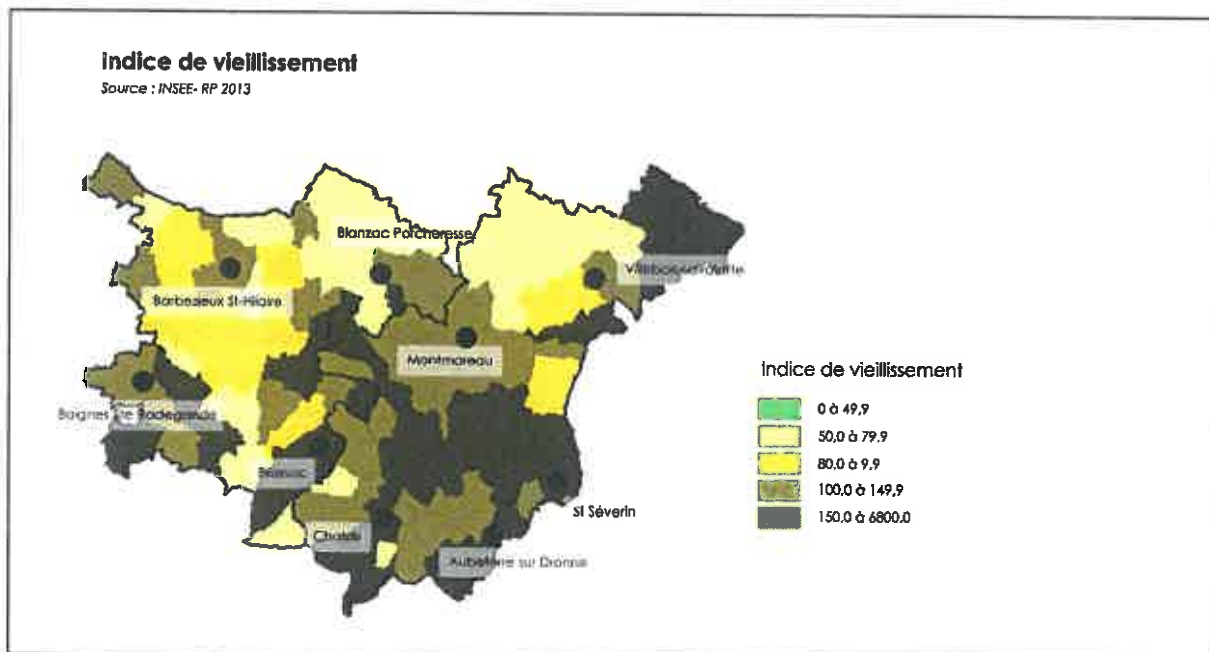
La structure de la population est stable sur la période 2007-2013. Aucune tranche d'âge ne présente de variations significatives sur la période.

Répartition de la population par tranches d'âge



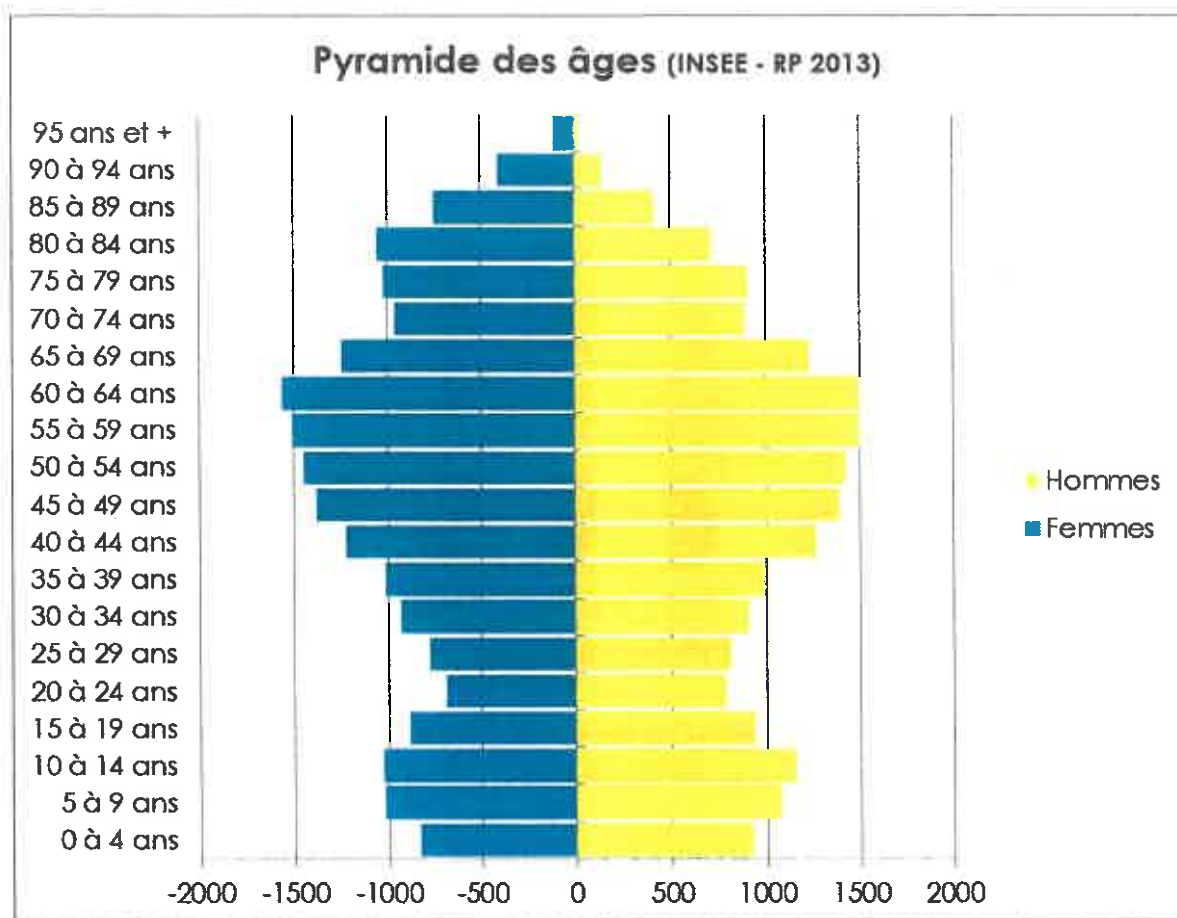
Toutefois, l'Indice de vieillissement du territoire, qui fait le rapport entre la population des plus de 60 ans et celles des moins de 20 ans, met en avant un très fort vieillissement avec un indice établi à 126,2, quand la valeur nationale est à 71,8.

Cet indice est d'ailleurs beaucoup plus marqué sur la partie est du territoire, en particulier dans le secteur sud-est. A l'inverse, il est beaucoup plus favorable sur les franges nord.



Aussi, si la répartition des tranches d'âge montre une certaine stabilité, la population présente un caractère vieillissant plus marqué qu'à l'échelle nationale.

La pyramide des âges du territoire corrobore cette analyse, en présentant un rétrécissement de sa base, signifiant une érosion des populations les plus jeunes.



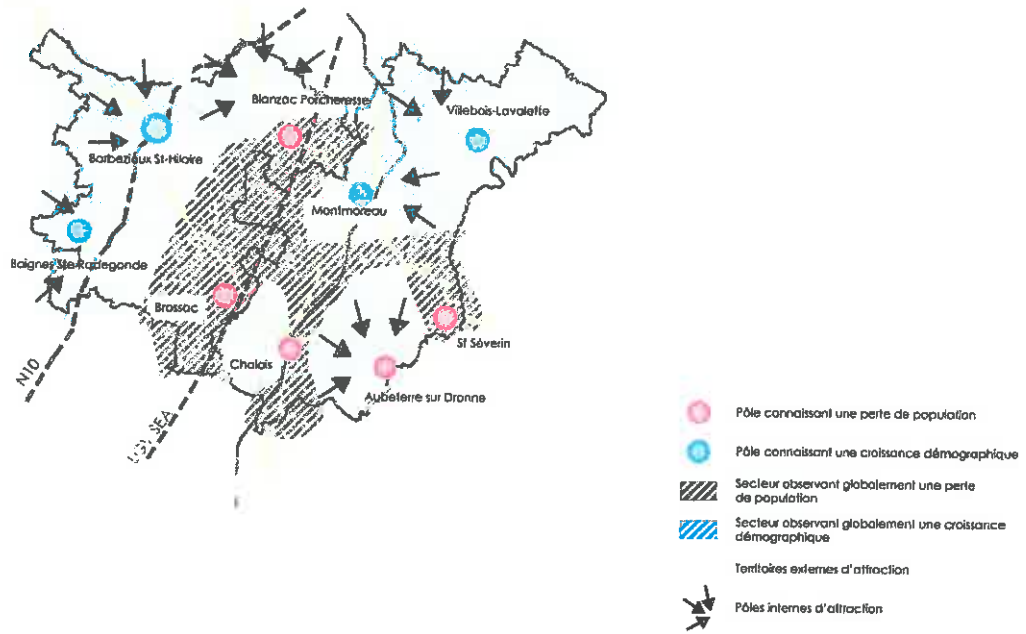
Il est à noter que les populations jeunes (moins de 20 ans) se situent majoritairement sur les communes les plus marquées par l'influence des pôles (pôles ruraux et grand pôle d'Angoulême), exception faite du pôle de Chalais.

A l'inverse, les communes les plus éloignées des pôles sont celles qui présentent une proportion des plus de 65 ans la plus élevée.

Ce vieillissement de population pose des enjeux structurels pour le devenir du territoire :

- nécessité de compenser la perte d'autonomie des personnes vieillissantes par le développement de services à la personne
- risque accru d'isolement des populations lié à la perte de mobilité
- besoin accru d'une couverture médicale et d'accès aux soins

Synthèse des dynamiques territoriales



I.C. LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Le diagnostic du territoire présentant le contexte socio-économique global, les principaux atouts, contraintes et handicaps du territoire figure dans *l'annexe 1* du présent contrat.

Ce document fait la synthèse des atouts et faiblesses du territoire pour chacune des six thématiques prioritaires composant le contrat :

- L'accès aux services publics et marchands et aux soins ;
- La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs ;
- L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...) ;
- Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire ;
- La transition écologique et énergétique ;
- La cohésion sociale.

En résumé, et selon les six thématiques concernées par le contrat de ruralité, le diagnostic du territoire présenté en *annexe 1* retient les tableaux AFOM suivants :

Accès aux services et aux soins –

Atouts	Faiblesses
- Des collectivités territoriales volontaristes	- Des difficultés d'accès aux soins
Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> - Une fuite des services publics - Vieillesse de la population - Désertification médicale

Revitalisation des centres-bourg -

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une partie du territoire lauréate de l'AMI centre-bourg - Un territoire multipolarisé par des pôles dont l'activité des centres-bourgs se maintient 	<ul style="list-style-type: none"> - Une perte de dynamisme généralisée dans les centres-bourgs - Des communes qui sont en perte de population - Des logements anciens et dégradés - Des commerces qui se désertifient
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Des pôles de proximité commerciale et de services - Un soutien des intercommunalités aux entreprises - Un patrimoine architectural de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> - La poursuite de la dévitalisation des centres-bourgs sans intervention publique - Le développement d'activités économiques en périphérie concurrentielles avec celle des centres-bourgs - L'étalement urbain

Attractivité du territoire –

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Des usages du numérique développés - Un patrimoine touristique reconnu - Des espaces naturels propices au développement du tourisme vert 	<ul style="list-style-type: none"> - Des débits Internet très inégaux - Des zones encore mal couvertes en téléphonie mobile
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Un projet de « Grande école du numérique » pour redynamiser l'économie par le numérique 	<ul style="list-style-type: none"> - Une couverture mobile à double vitesse - Une fracture numérique entre territoire rural et territoire urbain

Mobilités -

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire desservi par de grand axe routier - Des initiatives locales pour améliorer l'accessibilité aux commerces et aux services pour les personnes à mobilité réduite ou ne disposant de moyen de transport - Des commerces et services concentrés dans les pôles du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Des lignes de transports publics nombreuses mais avec peu de liaisons - Un vieillissement de la population qui accentue l'enjeu de mobilité
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Une desserte ferroviaire plus fréquente - le développement de modes de transport plus propres - e développement du covoiturage 	<ul style="list-style-type: none"> - l'isolement des personnes ne disposant pas de moyen de transport

Transition écologique -

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - La présence d'un riche patrimoine écologique et une diversité de paysages - Une filière bois-énergie en développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire sous doté en documents d'urbanisme - Une ressource en eau fragile avec la présence de plusieurs captages Grenelle - Un retard dans le développement du mix d'énergies renouvelables
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Un cadre de vie idéal pour le développement du tourisme vert - Un gisement bois à exploiter 	<ul style="list-style-type: none"> - Un cadre de vie à préserver au regard du manque de document d'urbanisme et donc de projets d'aménagement prenant en compte les paysages et les continuités écologiques - Un développement non maîtrisé de l'urbanisation et des énergies renouvelables

Dynamiques territoriales et cohésion sociale

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un léger regain démographique - Des zones d'influences diversifiées - Une position géographique « carrefour » - Une attractivité résidentielle croissante 	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire faiblement peuplé - Un taux de natalité négatif - Des dynamiques démographiques inverses entre nord et sud - Des revenus inférieurs à la moyenne
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Des agglomérations bordelaise et angoumoisine qui étendent leur influence sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Un vieillissement continu de la population - Un risque d'isolement et de dépendance des personnes âgées et défavorisées - Un risque de transformation en territoire de transition

I.D. LE PROJET DU TERRITOIRE SUD-CHARENTE -

Le Sud Charente est un territoire rural par excellence. Il se caractérise par des ressources agricoles, forestières et patrimoniales abondantes et de qualité, une faible densité de population, un solde naturel déficitaire, une très forte représentation du secteur agricole, un large tissu de PME ou encore de nombreux enjeux autour de la démographie médicale et du maintien des services aux publics.

De part ces caractéristiques, la stratégie territoriale du Sud Charente se basait jusqu'à présent sur un développement endogène à partir de la valorisation de ses ressources naturelles et culturelles.

Toutefois, la fin de la mise à 2 X 2 voies de la RN 10, la ligne LGV-SEA, le TER, le développement urbain croissant et le nouveau découpage régional permette au Sud-Charente de rompre son isolement en se « rapprochant » depuis plusieurs années des agglomérations de Bordeaux et d'Angoulême. Cette proximité nouvelle lui ouvre de nouvelles perspectives de développement.

Dans ce contexte, la croissance économique du Sud Charente ne doit pas dépendre uniquement de ses ressources endogènes, mais doit engager un processus de développement exogène vers les agglomérations qui l'entourent.

Compte tenu de sa situation démographique, l'objectif majeur du projet de territoire est d'assurer l'accroissement d'une population active, de développer une économie locale et non délocalisable en mobilisant d'une part les possibilités propres du territoire et d'autre part le potentiel offert par les grandes infrastructures qui le traversent.

Le Sud Charente doit se préparer, s'adapter, s'organiser pour « alimenter » la ville, attirer cette nouvelle population et devenir un territoire d'investissement, sans dénaturer ce qui en fait sa richesse.

Il doit pour cela développer ses liens avec la ville et sa coopération avec ses territoires voisins.

A ce titre, le Sud Charente doit désormais s'imposer dans la « conquête d'un marché urbain de proximité » afin de lui proposer son potentiel de ressources de façon organisée et non subie.

La stratégie du territoire peut se résumer autour de trois grands axes prioritaires :

Axe 1 : PROMOUVOIR et VALORISER LE SUD CHARENTE

- Faire connaître le potentiel économique du Sud Charente
- Valoriser et promouvoir notre offre culturelle, touristique et patrimoniale

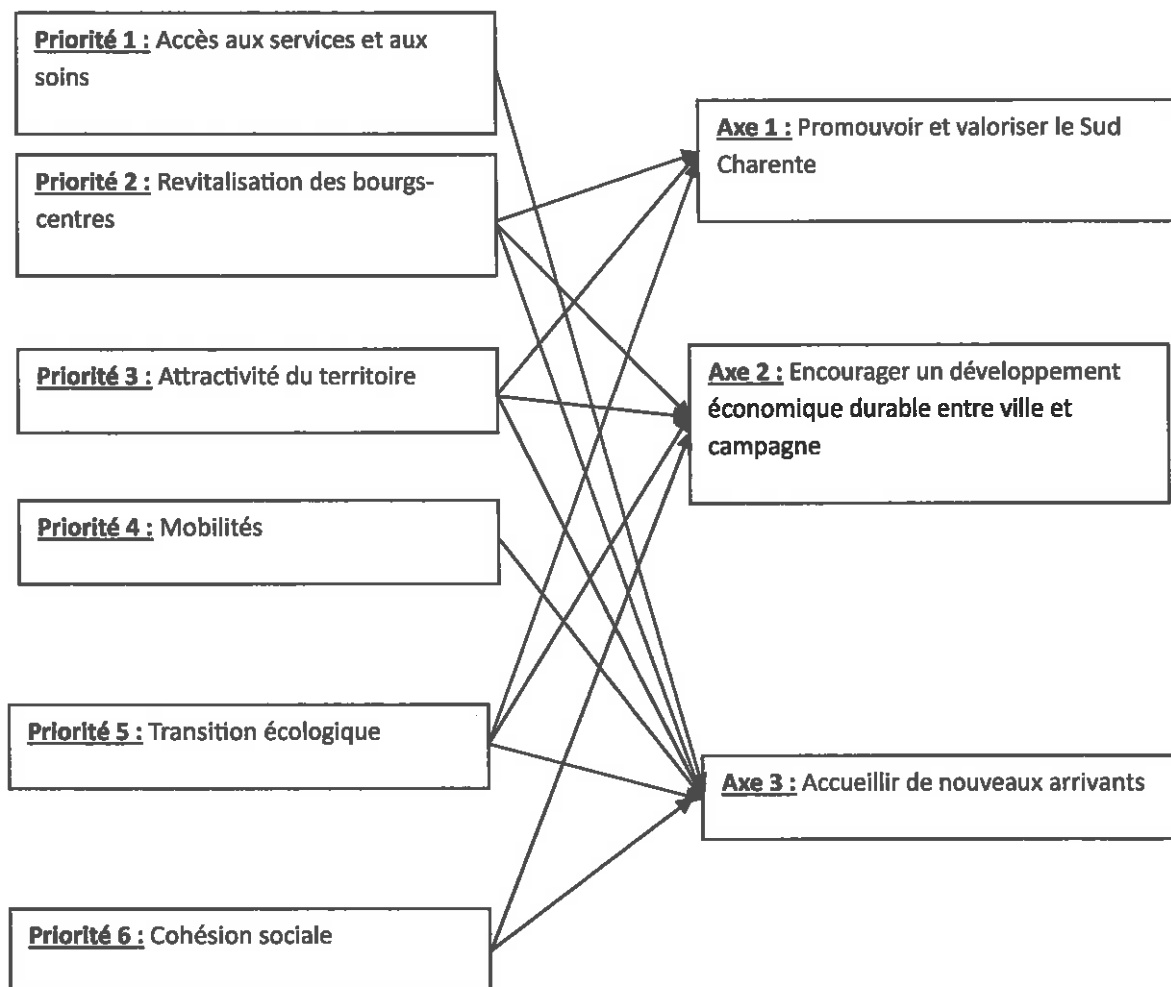
Axe 2 : Encourager un développement économique durable entre ville et campagne

- Développer les circuits courts, les productions locales
- Favoriser un développement économique durable
- Développer l'usage des énergies renouvelables : filière bois,

AXE 3 : Accueillir de nouveaux arrivants

- Revitaliser les centres bourgs
- Adapter, moderniser et favoriser l'accès aux services à la population
- Développer l'usage du numérique
- Planifier l'aménagement de l'espace

Le schéma ci-dessous présente la manière dont s'intègre la stratégie du territoire dans les 6 volets du contrat de ruralité qui servira de base pour exposer les actions prioritaires du territoire.



PRIORITÉ 1 : ADAPTER, MODERNISER ET FAVORISER L'ACCÈS AUX SERVICES À LA POPULATION ET AUX SOINS

La présence de commerces et services est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants. C'est également un facteur essentiel pour développer l'attractivité d'un territoire et attirer des entreprises et une nouvelle population.

Les services à la population, comme dans bon nombre de territoires ruraux, demeurent dans l'ensemble insuffisants en Sud Charente. De manière générale, la disparition progressive des services de proximité, administratifs et commerciaux se fait sentir. En effet, le diagnostic du territoire met en avant la concentration des services dans quelques pôles. Cette caractéristique engendre des difficultés d'accès aux services, notamment pour les jeunes et les personnes âgées dont la mobilité reste faible. Garantir leur accès constitue un enjeu majeur partagé par tous les acteurs, notamment dans le cadre du schéma départemental d'amélioration et d'accessibilité des services au public (SDAASP). Le

développement des outils tels les maisons de services au public (MSAP), dont les résultats démontrent leur pertinence, apparaît comme indispensable pour maintenir ce lien avec les citoyens.

La question de la santé est assez inquiétante dans le Sud Charente (forte précarité, concentration de minima sociaux, baisse des effectifs médicaux...). Le territoire s'est emparé de cette problématique depuis quelques années, ce qui s'est concrétisé par la signature en 2014 d'un Contrat Local de Santé (CLS) et l'ouverture d'un pôle et d'une maison de santé pluridisciplinaire. Le développement de ce type de structure doit se poursuivre pour permettre l'installation de nouveaux professionnels de santé et garantir le maintien d'un service de santé sur le territoire.

Les équipements d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie et de loisirs sont également indispensables pour développer une politique d'accueil. Le Sud Charente a fortement investi ces dernières années pour les équipements liés à l'enfance/jeunesse, mais des projets restent encore à mener. Le Sud Charente se démarque par l'absence de piscine couverte, de certains équipements sportifs et la vétusté de ces installations (gymnase entre autre). Le capital d'attractivité du territoire nécessite de disposer de ces infrastructures pour proposer aux habitants une bonne qualité de vie.

PRIORITÉ 2 : REVITALISER LES BOURGS CENTRE, MAILLAGE ESSENTIEL POUR LE TERRITOIRE DU SUD CHARENTE

L'étalement urbain et la modernisation des infrastructures de transport positionnent le Sud Charente comme territoire d'accueil, que ce soit pour des nouveaux résidents ou des nouveaux entrepreneurs. Le territoire doit donc s'organiser pour répondre à cet enjeu.

Le diagnostic territorial met en évidence une organisation multipolaire du Sud Charente en deux niveaux :

- Un pôle principal, Barbezieux St Hilaire. La ville concentre près de 15 % de la population du territoire et 30 % des emplois. Elle est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « centre bourg » et titulaire depuis peu du label national « village étape ».
- Huit pôles secondaires et de proximité : le centre-bourg de Côteaux du Blanzacais (sur la commune historique de Blanzac-Portcheresse), de Baignes-Sainte-Radegonde, de Brossac, de Chalais, de Montmoreau (sur la commune historique de Montmoreau-Saint-Cybard), de Villebois-Lavalette, de Saint-Séverin et d'Aubeterre-sur-Dronne.

Ces pôles de proximité sont essentiels car ils concentrent les services aux publics, marchands et de santé. Ils permettent aux populations peu mobiles d'accéder aux services de base du quotidien. Ce maillage du territoire au plus près des habitants est à préserver.

Le renforcement de l'attractivité des centres bourgs constitue ainsi l'enjeu majeur du territoire, en se déclinant sur plusieurs priorités du contrat. Il s'agira ici de soutenir les opérations de lutte contre la vacance des logements et des commerces, de requalifier l'espace urbain pour en accroître l'attractivité, de réinvestir les centres bourgs pour lutter contre la déprise commerciale et des services, d'améliorer l'accessibilité aux services et de lutter contre les problèmes de mobilité.

Une attention particulière sera portée sur Barbezieux St Hilaire, le pôle majeur du territoire et qui, par l'intermédiaire de l'AMI centre bourg, s'est doté d'un programme d'actions

PRIORITÉ 3 : FAIRE DU SUD CHARENTE UN TERRITOIRE ATTRACTIF

Le Pays Sud Charente a longtemps été considéré comme un territoire isolé, en périphérie de la Région, qui a subi les évolutions du monde rural (population en baisse et vieillissante, baisse de l'activité agricole...), tout en demeurant attractif de par son cadre de vie.

La création de la Région Nouvelle Aquitaine, la mise en 2X2 de la RN 10, la LGV-SEA et l'étalement urbain donnent des nouvelles opportunités de développement que le territoire doit saisir.

Trois enjeux principaux sont à développer :

- Le Haut-débit et la couverture en téléphonie mobile

La couverture numérique du territoire est très inégale. Si les bourgs-centre présentent une bonne couverture, de nombreuses communes bénéficient d'un très faible niveau de débit.

En effet, plus de la moitié des communes comptent 50% de prises inéligibles à un débit supérieur à 3 Mbit/s. sachant que l'accès à un service « triple play » (Internet, télévision, téléphone) n'est accessible qu'à partir d'un débit de 8 Mbit/s. Cette proportion est très faible. L'accès à une connexion Internet de qualité constitue donc un enjeu majeur d'attractivité territoriale. Garantir un accès à haut-débit est une condition nécessaire à l'accueil de nouvelles populations et au développement économique.

Cet enjeu est d'autant plus important que le numérique offre des potentiels de développement à plusieurs niveaux : lutte contre la désertification des services aux publics, offre de nouveaux produits touristiques, création de nouvelles activités économiques...

Le territoire nécessite donc d'améliorer sensiblement sa couverture haut-débit pour faciliter le développement des usages et engager sa transition numérique.

- Créer des conditions favorables à l'accueil de nouvelles entreprises

Le Sud Charente dispose d'un foncier disponible, bon marché et situé à proximité d'axes de développement stratégiques. Afin d'attirer des entreprises, le territoire envisage :

- De mettre en place une politique d'accueil, de promotion
- De favoriser les opérations favorisant l'installation et la transmission
- Des investissements dans les ZA afin d'offrir des conditions d'accueil favorables

- Attirer de nouveaux touristes

La situation privilégiée du Sud Charente entre côte Atlantique et Périgord et son important patrimoine (paysage, art roman, Aubeterre, la Dronne...) font que le territoire dispose de nombreux atouts touristiques, constituant une activité économique majeure. Le Sud Charente est structuré autour d'un office de tourisme de pôle porteur d'une politique de promotion cohérente à l'échelle du territoire. Deux axes de développement sont nécessaires pour conforter l'exploitation de ce potentiel : améliorer les conditions d'accueil des touristes (bornes numériques d'information, amélioration des campings...) et développer de nouveaux produits touristiques (la base naturelle de Poltrot, l'art roman, l'argile...)

PRIORITÉ 4 : FACILITER LES MOBILITÉS LOCALES ET L'ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE

Le faible niveau d'infrastructures de transport, les distances et les temps de déplacements supérieurs aux zones urbaines et les freins à la mobilité prénants pour les personnes âgées et/ou en situation de précarité confronte le Sud-Charente à de fortes problématiques de mobilité. Aussi, les collectivités territoriales, le Pays Sud Charente et les associations locales se sont saisies de cette thématique en lui consacrant un des trois axes du Contrat Local de santé.

L'association MOSC (Mobilité Ouest et Sud Charente) a d'ailleurs été créée en 2016 par les centres socioculturel de Chalais et de Barbezieux et l'Espace Numérique du sud-Charente afin de traiter cet enjeu. Des actions sont à mener et à organiser : aires de co-voiturage, des antennes mobilités, acquisition d'un parc automobile et de véhicules à la demande...

De plus, le Sud Charente est traversé par la ligne TER Angoulême/Bordeaux avec des arrêts en gares de Montmoreau et Chalais. Les arrêts à l'heure actuelle sont peu fréquents et souvent inadaptés. Les élus du territoire souhaiterait améliorer la desserte afin d'en faire un véritable atout pour favoriser l'attractivité et l'installation en Sud Charente. La création de la Région Nouvelle Aquitaine et l'ouverture de la ligne LGV-SEA sont des atouts et des opportunités pour développer ce moyen de transport.

PRIORITÉ 5 : GARANTIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

La transition écologique et énergétique est un enjeu de développement du territoire. Le Pays Sud Charente s'est engagé en 2008, puis en 2011 dans la démarche Contrat Local Initiative Climat (CLIC). Ce contrat a pour objectifs de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'offrir de nouvelles opportunités de développement aux filières économiques locales, notamment forestière (charte forestière de territoire). L'un de ses axes majeurs comprenait la création d'une filière bois énergie de production locale de plaquettes forestières.

Les deux collectivités du Sud Charente poursuivent cette politique en s'engageant dans la démarche d'obtention du label TEPCV en répondant en mars 2017 à l'appel à projet de l'Etat, puis à celui de TEPOS en juin 2017. Les modes de production d'énergies renouvelables font l'objet de deux études sur le territoire de la Communauté de Communes des 4B Sud Charente. La première d'entre elles concerne le développement de la méthanisation et la seconde est consacrée à la définition du potentiel de développement du photovoltaïque sur les bâtiments publics.

Ces différents outils placent la thématique de la transition écologique et énergétique au cœur des politiques des collectivités. Deux grands axes de développement sont définis :

- La production d'énergie : filière bois énergie, le développement de l'éolien, du solaire, la méthanisation, la géothermie...
- La diminution de la consommation énergétique et celle des gaz à effet de serre : travaux d'isolation des bâtiments publics, remplacement des chaudières énergivores, acquisition d'un parc de véhicule électrique...

Le Sud Charente ne dispose pas à l'heure actuelle de SCOT et les deux Communautés de communes travaillent à l'élaboration d'un PLUI. Le PLUI du secteur d'Horte et Lavalette devrait se finaliser dans le courant de l'année 2018. Les collectivités souhaitent orienter ses documents vers le développement durable de leur territoire et la production d'énergies renouvelables.

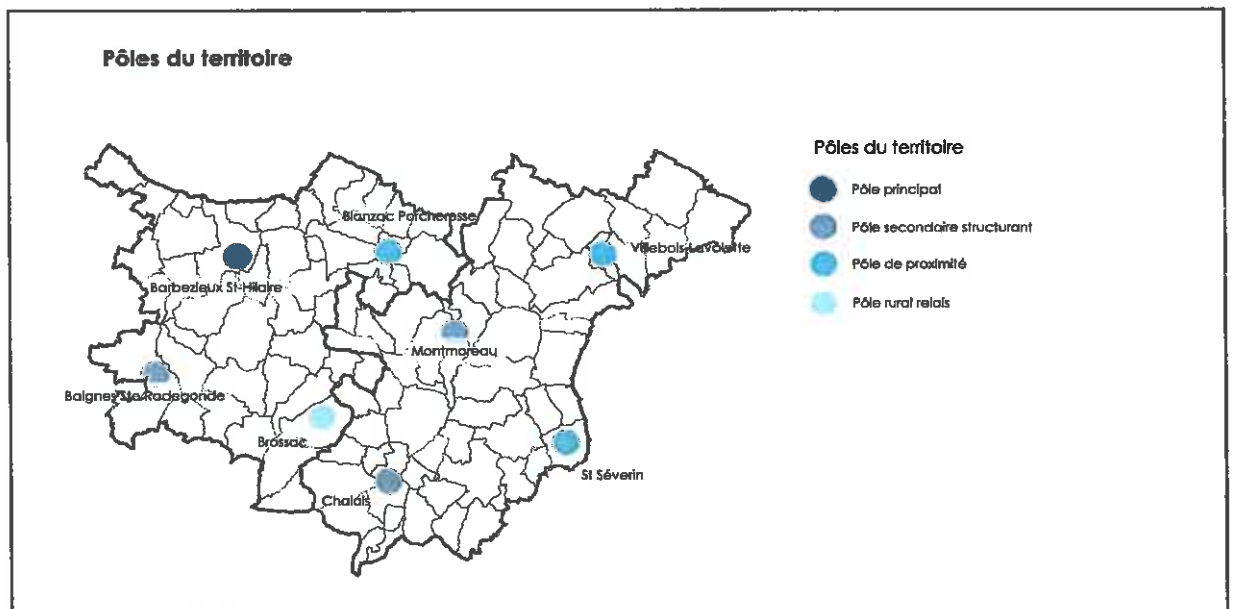
PRIORITÉ 6 : MAINTENIR UNE COHÉSION SOCIALE

Le diagnostic a mis en évidence la très faible densité de population du territoire (3^{ème} plus faible densité de l'ex Poitou-Charentes), sa précarité ou encore une part des personnes âgées supérieures aux moyennes régionales et nationales.

Le développement de projets luttant contre l'exclusion, améliorant les conditions de vie, d'accueil de populations en perte d'autonomie, sans emploi, en insertion... est une priorité pour les élus locaux.

Cette volonté se traduit par la création ou la rénovation de salles associatives, de lieux de rencontres pour les jeunes (cyber café), de formation pour les seniors à l'informatique, de soutien aux chantiers d'insertions et à leurs projets de développement (atelier maraîchage, entretien des rivières, des espaces communaux...).

Maintenir et renforcer le lien social dans ce territoire rural est un enjeu d'importance.



I.E. ETAT DES LIEUX DES DEMARCHES EN COURS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT LOCAL, DE COHESION SOCIALE ET D'ATTRACTIVITE

E.1 Le bilan départemental des principales mesures des CIR :

Le tableau de bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités (CIR) est présenté dans la déclinaison locale du tableau de bord de suivi départemental :

**LE SUIVI DES PRINCIPALES MESURES DES CIR
EST PRÉSENTÉ DANS LE TABLEAU CI-APRES**

E.2. Présentation de la stratégie de l'État sur le territoire Sud-Charente, illustrée par des actions portées par les services en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité :

a. L'État agit pour le développement du territoire Sud-Charente -

De manière transversale, l'État est le garant de l'équilibre et de l'aménagement durable des territoires. À ce titre, il participe au développement local du territoire Sud-Charente en accompagnant financièrement les projets portés par les élus locaux. Les 6 thématiques du contrat de ruralité : la cohésion sociale, l'accès aux services publics et marchands et aux soins, la revitalisation des bourgs centres, l'attractivité du territoire, les mobilités locales et l'accessibilité au territoire et la transition écologique et énergétique, sont concernées par ces aides financières.

Pour illustrer cela, **durant l'année 2016, près de 1,61 millions d'euros ont été attribués aux collectivités territoriales du Sud-Charente** au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), du Fonds de Soutien à l'Initiative Locale (FSIL) et du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Accompagner le développement local, c'est également faire le lien avec d'autres sources de financement. Ainsi, la direction départementale des territoires (DDT) a instruit les projets pour le programme européen LEADER : environ 2 millions d'euros sur le programme 2007-2013 ont permis la réalisation de plus de 246 projets sur le territoire Sud-Charente. 1,5 millions d'euros ont de nouveau été attribués à ce territoire pour la période 2014-2020 et la DDT continue son action d'accompagnement.

En termes d'aménagement du territoire et dans le cadre d'un projet qui fédère l'ensemble des communes du territoire Sud-Charente, la préfecture avec l'aide des services de l'État, accompagne les collectivités et intercommunalités dans l'élaboration d'un contrat de ruralité. Ce nouveau dispositif contractuel est placé conjointement sous la direction du Secrétaire général de la Préfecture, sous-préfet d'Angoulême et du Sous-préfet de Cognac, en lien avec M. le sous-préfet de Confolens, référent ruralité. La DDT de la Charente pilote le dispositif en apportant une aide technique (outils diagnostics, profil environnemental et cartographie) et administrative (information des élus, réponse aux questions d'organisation, suivi de l'élaboration du contrat) aux agents mobilisés par les deux communautés de communes des 4B-Sud-Charente et Lavalette-Tude-Dronne.

L'État accompagne la transition écologique et économique en instruisant les dossiers de 11 parcs éoliens sur le territoire des deux communautés de communes dans les secteurs de Fouquebrune, Baignes et Brossac, mais aussi les dossiers de 3 installations de parcs photovoltaïques. Il faut également noter le soutien au développement de la filière-bois et notamment de la filière bois-énergie au travers du financement d'une charte forestière de territoire pour le Sud-Charente (2008-2010). Enfin, le moulin de Chamberlanne sur la Dronne à Bazac, ex-minoterie, a été transformée en une micro centrale électrique, avec 3 turbines (Production 900 Mw/h par an).

En 2015 le label "Village étape" a été obtenu par Barbezieux, qui a aussi été lauréat de l'AMI Centre-bourgs. Cet appel à projet, lancé par le Ministère de l'aménagement du territoire, de la

ruralité et des collectivités territoriales, a pour objectif la revitalisation des centres-bourgs au travers de financement de projets transversaux qui visent à limiter l'étalement urbain, à redynamiser l'offre de commerces, à créer des équipements et des services adaptés aux besoins des habitants, à relancer les activités, ou encore à rénover ou réaliser des logements dans des communes rurales de moins de 10 000 habitants.

Par ailleurs, pour atteindre les objectifs de protection des masses d'eau recensées dans le registre des « zones protégées », l'article 27 de la loi Grenelle I prévoit la définition de plans d'actions pour assurer la protection des 500 captages d'eau potable les plus menacés par les pollutions diffuses et définis en 2009 par les ministères en charge du Développement durable, de la Santé et de l'Agriculture. 507 captages ont été identifiés en mai 2009 au niveau national, dont 13 en Charente, correspondant à 10 aires d'alimentation de captages (AAC).

Dans le cadre d'un contrat "Re-Sources" 2012-2017, une démarche contractuelle a conduit à la mise en œuvre d'un programme d'actions engagé sur les 2 captages prioritaires d'eau potable sur le territoire Sud-Charente. Dans cette démarche partenariale concertée avec 11 communes (2 bassins de 4.157 ha), la DDT de la Charente apporte son expertise technique et mène un travail de sensibilisation auprès des syndicats d'eau afin de favoriser la reconquête de la qualité des eaux souterraines, superficielles et de protéger le caractère stratégique de la ressource au vu de la population desservie.

L'État accompagne la compétitivité et la création des emplois de demain en soutenant les filières économiques emblématiques de la région.

La DDT de la Charente soutient et accompagne le secteur agricole : en 2015, le service de l'économie agricole et rurale de la DDT a aidé 1.135 exploitants à réaliser leur déclaration dans le cadre des aides accordées par la Politique Agricole Commune (PAC). Ces exploitations représentent une surface totale de plus de 68.527 hectares et le montant des aides découplées perçues par les agriculteurs dépassent les 13 millions d'euros.

L'Etat accompagne le retour à l'emploi des publics les plus fragiles sur le territoire du Sud Charente, dans le cadre d'un accompagnement global proposé par Pôle emploi. Un travail en partenariat avec le Conseil Départemental en direction des publics les plus en difficultés est en place depuis plusieurs années. Il consiste en un accompagnement coordonné sur l'emploi et les problématiques périphériques des demandeurs pour une prise en charge globale de la situation.

Par ailleurs, la Mission Locale pour l'Emploi Arc Charente, initie des actions sur le territoire du Sud Charente par le biais de son antenne sur Barbezieux et de ses permanences qui se tiennent dans les communes de Baignes, Blanzac, Brossac, Chalais, Montmoreau, Saint Severin, et bientôt Villebois (en juillet prochain). Elle accompagne des jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale et met en œuvre des dispositifs d'Etat comme le PACEA (parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie) d'une durée de 2 ans ainsi que la "Garantie jeunes" qui permet de sécuriser financièrement l'accompagnement sur une année par le versement mensuel d'une allocation équivalente au RSA. La Mission Locale favorise l'accès à l'emploi et permet aux jeunes de se qualifier par la formation ou l'apprentissage. En ce qui concerne les aides à la mobilité, les jeunes peuvent

bénéficier d'une aide ponctuelle pour le financement du permis B, au travers du FAJ (fonds d'aide aux jeunes) en fin de permis de conduire et d'un accompagnement par un conseiller en mobilité avec la MOSC (mobilité ouest et sud-charente) qui pourra les orienter vers différents dispositifs notamment l'auto-école associative.

Enfin, Ohé Prométhée-Cap Emploi accompagne également des personnes handicapées au travers de ces permanences. La structure développe des actions collectives portant sur la remobilisation des personnes en situation d'échec et sur la reconversion professionnelle afin de les aider à définir un nouveau projet professionnel.

Dans le secteur sanitaire et social, afin de faire face au vieillissement de la population qui entraîne dans le Sud-Charente des besoins particuliers dans les domaines de l'hébergement des personnes âgées dépendantes, la DIRECCTE a récemment mobilisé des moyens au travers d'un "contrat aidé structure apprenante - CASA" afin de pérenniser des emplois dans le secteur sanitaire et social du Sud-Charente dont les besoins de services d'aide à domicile est en constante augmentation. Cette action a donc pour objectif de former des personnes pour pallier aux difficultés de recrutement en anticipant les besoins (remplacement maladie, départ en retraite, agrandissement) dans ce secteur d'activité. Les contrats en cours dans le Sud-Charente permettent la rencontre d'employeurs engagés sur le plan de l'insertion professionnelle, repérés par Pôle Emploi et Ohé Prométhée, et de salariés motivés cet apprentissage et les formations afférentes. Les services de l'emploi complètent cette action par un appui à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences afin d'amener les futurs employeurs à formaliser l'intégration de cette préoccupation dans l'emploi de futurs salariés. En 2016, Ohé Prométhée Charente a reçu et accompagné 1.647 personnes handicapées pour l'ensemble du département. Concernant les communes du territoire Sud-Charente, Ohé Prométhée Charente a des lieux d'accueil à Barbezieux, Chalais et Montmoreau.

b. L'état est le garant de la cohésion sociale donnant les mêmes chances à tous.

En matière de logements, grâce aux aides du programme Habiter Mieux, l'État contribue à garantir de meilleures conditions de vie pour les ménages éligibles. Ainsi, entre 2012 et 2016, 1.471 projets de rénovation thermique et 65 logements sortis de l'insalubrité ont été financés à l'échelle du département. Sur le territoire Sud-Charente, le montant total des subventions versées par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) s'élève à 1.306.191 € auquel s'ajoute 526.930 € pour le fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) dès lors que le gain énergétique de 25% après travaux est atteint. Le nombre de dossiers agréé est notamment élevé sur la communauté de communes des 4B Sud-Charente. Sur la CdC des 4B, les données du parc privé potentiellement indigne indiquent un taux de 6,51 % dont 8,9 % présentent un risque d'exposition au plomb dans les logements ce qui explique l'importance de cette politique.

L'État assure la protection des publics vulnérables. La Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), au travers du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, assure la mise en œuvre et le fonctionnement de dispositifs dans le domaine de la veille sociale. Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation géré par l'association AFUS 16, assure le fonctionnement du 115 et coordonne l'ensemble des capacités d'hébergement du département. À ce titre, elle dispose de plus de 900 places d'accueil et d'hébergement d'urgence en

Charente et est subventionnée à hauteur de 640.000 € par an par la direction départementale.

Sur le territoire Sud-Charente, la DDCSPP subventionne plusieurs places en halte de nuit, notamment sur les communes de Barbezieux et de Montmoreau par le biais de l'AFUS 16. Le CLAS de Barbezieux assure la gestion de 11 places d'hébergement et reçoit à ce titre une subvention de 18.000 €/an de la direction départementale.

La direction départementale subventionne aussi l'association d'accueil et d'insertion du Sud-Charente à Barbezieux qui reçoit 5.000 € pour l'accompagnement social des gens du voyage, son action étant tournée vers l'accès au droit, à la scolarisation, à la santé et au logement des familles sédentarisées.

Le taux d'occupation sur l'ensemble des hébergements proposés est de 100% toute l'année en Charente.

Il favorise l'engagement citoyen et promeut les valeurs de la République. Dans le cadre des politiques pour l'enfance et la jeunesse du territoire, le **projet éducatif de territoire (PEDT)** est un dispositif d'État créé à l'occasion de la réforme des rythmes scolaires, qui porte principalement sur l'organisation des actions éducatives périscolaires en direction des enfants en école maternelle et élémentaire. Le PEDT peut également comprendre des axes de développement sur d'autres temps (extra-scolaire), d'autres tranches d'âges (adolescents, jeunes adultes...) et des thématiques connexes (éducation artistique et culturelle, éducation à l'environnement, information jeunesse...), 2 PEDT couvrent l'ensemble du territoire Sud-Charente, l'un sur l'ex CDC Tude-et-Dronne, l'autre pour le territoire de la CDC des 4B-Sud-Charente.

Sur l'intégralité du territoire Sud-Charente, l'offre d'accueil de l'enfance vise à couvrir de manière équilibrée le territoire, avec parfois des équipements récents ou en projet.

De plus, en lien avec les services de l'Éducation Nationale dans le département, la CDC des 4B-Sud-Charente a initié un **parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC)** offrant aux équipes pédagogiques des écoles un éventail d'actions propres à enrichir et développer leur enseignement des disciplines artistiques pour favoriser l'égal accès de tous les élèves du territoire à l'art et au patrimoine. Chacun pourra ainsi acquérir les connaissances et les compétences indispensables à l'élaboration d'une culture personnelle. Ce PEAC vise également à mettre en cohérence les différents temps éducatifs. C'est en ce sens que l'Éducation nationale accompagne ce projet en réservant des temps de formation aux enseignants pour qu'ils intègrent dans leurs enseignements les rencontres, les pratiques et les connaissances culturelles qui y ont été définies.

Par ailleurs, la DDCSPP favorise le développement du pouvoir d'agir citoyen. Dans les zones rurales et défavorisées, elle participe à une expérimentation dans le cadre d'un projet de "Fabrique des possibles" portée par la fédération départementale des centres sociaux et cofinancée par la direction départementale. Cette expérimentation a pour objectif d'aller au-devant des habitants qui ne fréquentent pas habituellement les institutions, pour les amener

collectivement à formuler leurs besoins, à identifier des priorités, puis les aider à s'investir collectivement dans la résolution des problèmes qu'ils rencontrent, afin, notamment de renouveler les pratiques d'intervention sociale et de sortir des logiques de services et de prestations, en s'appuyant sur des dynamiques citoyennes plus autonomes.

Les services de l'État agissent sur les leviers de l'inclusion sociale. Au regard des caractéristiques socio-culturelles du territoire et de leur impact sur le parcours scolaire des élèves du Sud-Charente, et en dépit d'une baisse de la population scolaire, des arbitrages favorables aux écoles de ce territoire ont été rendus par le directeur académique de la Charente depuis 2013. Dans le cadre d'un **protocole ruralité** signé en préfecture par le Préfet, le Recteur, le DASEN, le président du Conseil Général et le président de l'AMF de la Charente avec 28 communes du territoire le 22 mars 2016, l'action des services de l'Éducation Nationale se traduit par la dotation d'un dispositif "**plus de maîtres que de classes**" facilitant la prise en charge des élèves en difficulté, la labellisation d'une classe maternelle en dispositif "**scolarisation des moins de trois ans**" qui favorise un accueil adapté aux très jeunes enfants, la mise en place de 5 dispositifs "**Ulis-école**" pour développer l'intégration des élèves en situation de handicap et le maintien d'emplois pour garantir une offre éducative dans l'hyper-ruralité. Ces mesures accompagnent les efforts des élus dans leur volonté de maintenir, en le faisant évoluer, le réseau des écoles au bénéfice de la réussite des élèves.

L'État assure la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. En 2015, sous l'impulsion de la Préfecture et de la déléguée aux droits des femmes, un réseau de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes a été mis en place sur le territoire Sud Charente. Son objectif est de faciliter la dénonciation des faits de violences au sein du couple, d'améliorer la prise en charge des victimes et faciliter l'accès à leurs droits. Dans ce cadre, une plaquette d'information a été réalisée et diffusée sur le territoire. Ce réseau regroupant des professionnels pluridisciplinaires impliqués dans la lutte contre les violences au sein du couple (forces de l'ordre, travailleurs sociaux ou médico-sociaux de différentes institutions, associations, médecin urgentiste référent violences faites aux femmes) a permis de faire connaître et d'optimiser l'utilisation des dispositifs mis en œuvre dans le cadre des plans interministériels triennaux de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et d'améliorer le partenariat local afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins et situations repérés localement. Les acteurs engagés dans ce réseau ont été formés à la détection, à l'accueil, à l'information et à l'orientation des victimes pour permettre leur prise en charge par les structures spécialisées. Tous les ans, sont organisées des actions de sensibilisation / débat à destination du grand public. Ces manifestations permettent d'intensifier la communication locale autour de cette problématique et des dispositifs existants en Charente afin d'aider les victimes à libérer la parole. Une projection a été réalisée au cinéma de Barbezieux le 28 novembre 2016.

Par ailleurs avec le **Fonds de garantie pour la création, la reprise, le développement d'entreprise à l'initiative des femmes (FGIF)**, l'État encourage celles qui souhaitent créer, reprendre ou développer une entreprise, en facilitant leur accès à un prêt bancaire pour réaliser leur projet.

c. L'État contribue à l'attractivité du territoire -

L'État contribue à rendre le territoire Sud-Charente plus attractif en agissant pour que les services publics essentiels soient plus proches des usagers. Dans le cadre de la loi NoTRe, le Préfet et le Président du Conseil Départemental ont initié une démarche de réalisation d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public co-piloté par la DDT et les services du Conseil Départemental. Les services engagés dans ce travail depuis l'année 2016 poursuivent deux objectifs :

1. Réaliser un diagnostic croisant les besoins et l'offre de service en identifiant les déficits existants en matière d'accès aux services essentiels sur le territoire départemental et les zones les plus concernées et, sur la base du recueil des besoins, analyser, à l'échelle du département, l'adéquation entre besoins et offres de service afin d'identifier les écarts existants.
2. Définir un plan d'amélioration de l'accessibilité des services en identifiant, à partir de ces écarts, les facteurs clés du maintien ou de l'amélioration de leur accessibilité à déployer dans le cadre du schéma. Ces facteurs seront déclinés et précisés dans le cadre d'un plan d'action pluriannuel d'une durée de 6 ans. C'est ce plan d'action qui constituera le cœur du futur Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

Sur la base du diagnostic réalisé en 2016, le plan d'actions pluriannuel qui sera dévoilé en 2017 permettra la territorialisation de ces actions qui ont vocation à nourrir en projets le contrat de territoire Sud Charente.

Ce schéma intègre notamment les actions décrites ci-après et déjà engagées sur le territoire :

Les services de l'État participent à la réduction des fractures territoriales avec l'ouverture de Maisons de Services Au Public (MSAP). Dans un souci de proximité avec le territoire, les partenaires ont su répondre présents récemment lors du déploiement des MSAP de Barbezieux, Montmoreau, Chalais, Saint-Séverin portées par les collectivités, et Blanzac Porcheresse portée par la Poste. Par ailleurs, Pôle emploi est un des opérateurs retenus pour intervenir au sein MSAP, à ce titre 2 conseillers sont envoyés dans les maisons de service au public de Montmoreau et Chalais pour aider les demandeurs d'emploi. Ce relais local, très accessible à l'ensemble des usagers, leur apporte une aide encadrée dans leurs démarches de recherche d'emploi. Par ailleurs, afin de former les personnes en poste dans les relais de service public du département de la Charente, Pôle emploi a mis en œuvre une formation de 2 jours en immersion dans les agences locales de leur secteur géographique. Cette formation leur a permis de connaître l'utilisation d'outils tels que pôle Emploi.fr et "Pôle Emploi Store" afin de savoir consulter les offres d'emploi, les CV, de mieux accompagner localement les demandeurs d'emploi dans leur procédure d'inscription et de faciliter leur premier rendez-vous en agence.

Dans le cadre du contrat local de santé et du pacte "Territoire santé", depuis 2012, l'Agence Régionale de Santé (ARS) favorise le regroupement des professionnels de santé au sein de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP). Ainsi, 18 projets de santé sont actuellement validés dans le département de la Charente et l'ARS a labellisé à ce titre 10 MSP et 8 pôles de santé multi-sites avec ou sans construction. Chaque projet de santé est élaboré dans le respect

d'un cahier des charges qui s'articule autour d'un projet professionnel (organisation du travail en équipe, partage des informations à travers un système d'information commun, management de la structure) et d'un projet d'organisation de la prise en charge des patients (accès aux soins, continuité et permanence des soins, coopération et coordination externe). Il témoigne d'un exercice coordonné entre tous les professionnels de santé, ce qui distingue une MSP d'un simple cabinet de groupe. Les maisons et centres de santé renforcent l'attractivité du territoire rural en favorisant le travail en équipe des professionnels concernés, améliorent la qualité des soins et du suivi général tout en favorisant l'installation de jeunes médecins dans un lieu central et adapté. Chaque **structure comprend au minimum deux médecins et un professionnel paramédical**. Ces MSP contribuent à créer des conditions attractives pour les professionnels de santé. Elles ont été implantées prioritairement dans des zones de désert médical pour améliorer l'accès aux soins des populations. Ainsi, sur le territoire du Sud-Charente, une MSP du Barbezilien est en cours de construction sur la commune de Barbezieux, et la MSP de Chalais a été ouverte en novembre 2015, dans le cadre du Pôle de santé Chalais-Aubeterre-Brossac-St Séverin,

Concernant l'attractivité paysagère, la mise en valeur et la protection des paysages et la biodiversité, favorise les activités touristiques (baignades, canoé kayak, randonnées, pêche...). A travers des procédures de classement et l'étude de projets locaux, la DREAL Nouvelle-Aquitaine et la DDT de la Charente veillent au patrimoine environnemental du territoire du Sud Charente qui possède, en totalité ou en partie, 10 zones spéciales de conservation au titre de la directive Habitats à l'exemple des coteaux du Montmorélien ou bien la vallée du Né et 21 chartes Natura 2000 signés entre les années 2011 et 2016. Le territoire Sud-Charente a signé 3 contrats financés à 100% par l'Etat pour un montant de 80.000 €.

Enfin, concernant l'attractivité patrimoniale, la mise en valeur et la protection de la vallée de la Dronne, favorise, par ces paysages et sa biodiversité, les activités touristiques (baignades, canoé kayak, randonnées, pêche). Dans ce cadre on dénombre sur ce territoire :

- 10 sites classés dont 3 à Aubeterre sur Dronne, moulin, logis, place, allée d'arbres, monument naturel géologique, point de vue (Gardes Pontaroux, Aubeterre sur Dronne, Nonac, Déviat, Bardenac, St Amant de Montmoreau, Aignes et Puyperoux) ;
- 10 sites inscrits : châteaux et domaines avec leurs écrans, vallée de la Dronne, points paysagers ou architecturaux singuliers (St Palais du Né, Reignac, le Tâtre, Aignes Puyperoux, Juignac, Pérignac, Villebois Lavalette, Aubeterre, Laprade, Bonnes, Les Essards, St Amant de Montmoreau).

Les sites classés et inscrits regroupent les éléments singuliers remarquables du territoire du point de vue paysager : villages, point de vue, domaines, monument naturel géologique, butte et deux sites d'une taille importante : l'écrin de Villebois Lavalette et la vallée de la Dronne avec le village emblématique d'Aubeterre.

E.3. STRATEGIE DU DEPARTEMENT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS SUD-CHARENTE -

CONTRATS EN MILIEU RURAL SYNDICAT DE PAYS SUD CHARENTE

Le Département de la Charente est un partenaire essentiel des projets des territoires. Outre sa participation au fonctionnement du CAUE ou encore de l'Agence technique départementale, des dispositifs financiers d'accompagnement des communes et leurs groupements existent dont les contrats en milieu rural.

1 - Contractualisation avec les syndicats de pays en Charente

Dans le cadre de sa politique territoriale, le Département de la Charente propose aux six syndicats de pays un partenariat sous la forme contractuelle. Cette politique a débuté en 1995 et se traduit par la signature d'un contrat cadre sur 3 ans et de programmations annuelles.

Nous sommes actuellement à la 8^{me} génération de contrats intitulés « **contrats de cohésion** » avec les syndicats de pays qui couvrent la période 2015/2017.

La dotation, en fonctionnement, est de 50 000 € par an et par pays, soit un contrat de 150 000 € pour 3 ans.

Le contrat permet au Département d'accompagner la réalisation d'opérations de fonctionnement jugées prioritaires dans les deux domaines suivants :

- la cohésion sociale : toutes opérations liées à l'emploi, des jeunes en particulier, de l'organisation de forums de mesures favorisant la mobilité...
- la cohésion territoriale : toutes actions ou études portant sur l'ensemble du territoire du pays

Par des conventions annuelles de programmation, le pays propose une répartition de la dotation entre les différents maîtres d'ouvrage (syndicat de pays, CDC, commune et association).

Toutefois, le bénéfice de ce contrat exclut pour le syndicat l'accès à tout autre dispositif d'intervention du Conseil départemental et pour les autres maîtres d'ouvrage l'inscription des projets au contrat de cohésion s'il n'existe pas de dispositif prévu par le droit commun.

Le syndicat de pays du sud Charente

Le contrat de cohésion entre le Département et le syndicat de pays de Sud Charente portant sur la période 2015-2017 a été conclu le 2 novembre 2015.

Sur proposition du syndicat de pays, le Département a retenu pour 2015 et 2016 les opérations suivantes :

Domaine d'intervention	Opérations 2015	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Participation du Conseil départemental
Cohésion territoriale	Programme d'actions santé	Syndicat de pays	8 500 €	4 250 €
	Soutien au fonctionnement	Amicale jeunesse de Montmoreau pour la section espace public numérique	102 440 €	1 000 €
	Mise en place d'espaces de travail partagés (coworking)	Amicale jeunesse de Montmoreau pour la section espace public numérique	27 000 €	9 000 €
	Etude pacte fiscal et financier du bloc communal (formation bases fiscales aux élus)	CDC 4 B sud Charente	14 500 €	2 900 €
	Etude diagnostic enfance jeunesse	CDC Tude et Dronne	16 500 €	3 300 €
	Etude diagnostic technique et financier écoles	CDC Tude et Dronne	49 650 €	9 330 €
Cohésion sociale	Permanences et parcours professionnels	Mission locale Arc Charente	1 311 008 €	10 220 €
	Sécurisation des parcours professionnels	Association Accueil Information Sud Charente (AAISC)	76 135 €	10 000 €
TOTAL			1 605 733 €	50 000 €

Domaine d'intervention	Opérations 2016	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Participation du Conseil départemental
Cohésion sociale	Etude fusion communautés de communes	CDC Tude et Dronne	40 000 €	8 584 €
	Programme d'actions bois	Syndicat de pays	7 500 €	3 750 €
	Soutien au fonctionnement des espaces de travail partagé (coworking)	Espace numérique du sud Charente	155 100 €	10 000 €
Cohésion sociale	Permanences et parcours professionnels	Mission locale ARC Charente	1 533 572 €	11 000 €
	Etude pour agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)	CDC 4 B sud Charente	40 000 €	11 626 €
	Programme d'actions santé	Syndicat de pays	8 400 €	5 040 €
TOTAL			1 784 572 €	50 000 €

2 - Contractualisation avec les communautés de communes

Depuis 2016, le Département de la Charente propose également la signature de contrats à l'ensemble des communautés de communes.

D'une durée de 3 ans, ces **nouveaux contrats** permettent au Département d'accompagner des **opérations d'investissement** jugées essentielles pour l'aménagement ou le développement durable du territoire en s'appuyant sur les priorités définies par l'EPCI bénéficiaire et les politiques du Conseil départemental dans les domaines suivants :

- ☞ développement économique,
- ☞ services publics et de proximité,
- ☞ développement sportif, culturel et touristique,
- ☞ mobilité et déplacements.

Ces contrats ont un **caractère exclusif**. Autrement dit, le bénéfice d'un contrat exclura l'accès aux dispositifs de droit commun mis à part les aides en fonctionnement, le Fonds Départemental d'Aides aux Communes (entretien de la voirie communale), le Plan « piscines », le Programme « Gymnases utilisés par les collèges », le projet « Val de Charente », l'assainissement et les bâtiments scolaires.

Le montant des aides consenties est le fruit d'une négociation et est établi en fonction de la nature, du coût, des possibilités de financement de chacune des opérations et de leur impact à l'échelle territoriale.

La dotation des contrats est calculée comme suit :

- **4,00 € par habitant** pour les communautés de communes dont le **potentiel fiscal par habitant est supérieur à 230 €** ;
- **4,50 € par habitant** pour les communautés de communes dont le **potentiel fiscal par habitant est compris entre 120 € et 230 €** ;
- **5,00 € par habitant** pour les communautés de communes dont le **potentiel fiscal par habitant est inférieur à 120 €**.

Les contrats avec les communautés de communes à l'échelle du Pays du sud Charente :

Deux projets de contrats ont été soumis à l'examen de la Commission permanente du Département de la Charente le **10 octobre** et **5 décembre 2016**. Il s'agit des contrats suivants :

- **CDC Horte et Lavalette** : Le contrat d'un montant de **79 260 €** est mobilisé pour la création d'un accueil de loisirs sans hébergement ;
- **CDC des 4 B** : Le contrat d'un montant de **240 264 €** est mobilisé pour la réhabilitation des piscines communautaires, la requalification des équipements culturels, touristiques, de loisirs et économiques et pour l'amélioration énergétique des bâtiments communautaires.

Le contrat avec la CDC Tude et Dronne d'un montant de **175 716 €** est **en cours de négociation**.

E.4. STRATÉGIE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

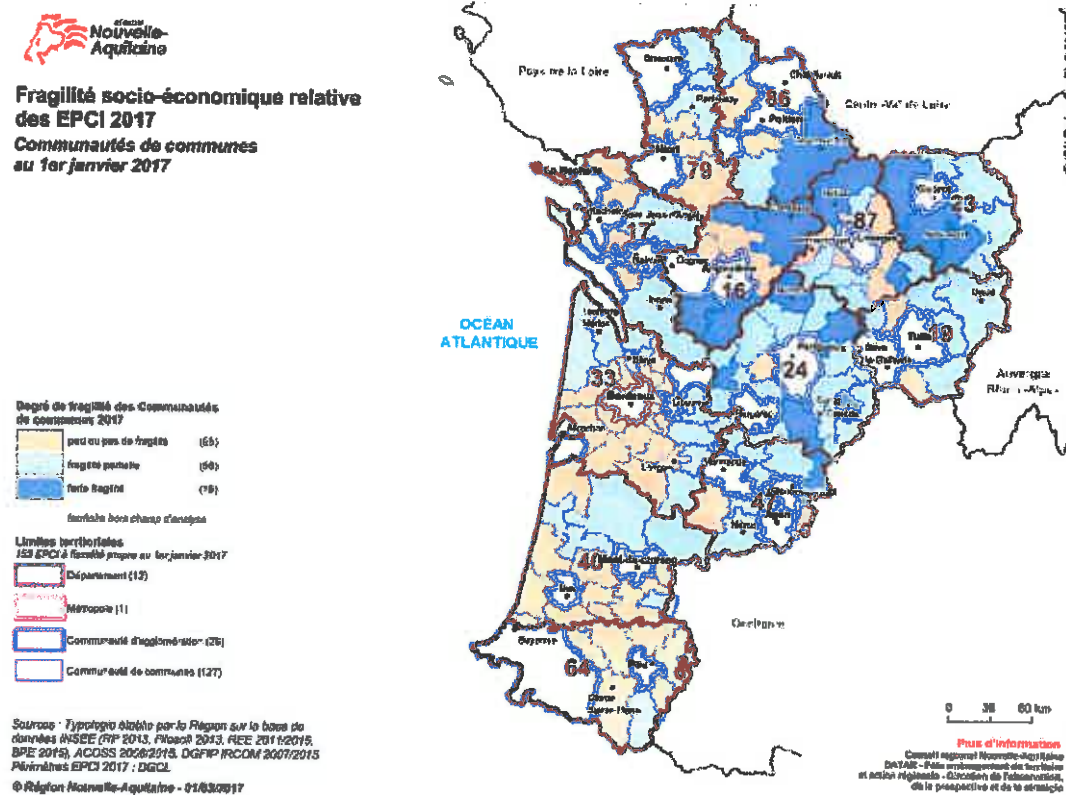
La Région Poitou-Charentes, depuis le 1er janvier 2017 Nouvelle-Aquitaine, a mené une politique contractuelle avec les Pays et Communautés d'agglomération qui la compose. Ainsi, le **Contrat Régional de Développement Durable (CRDD)** a pour objectif d'encourager les initiatives locales dans les domaines suivants :

- l'emploi et le développement économique,
- les services à la population,
- l'énergie et la mobilité durable,
- la biodiversité,
- l'eau et les paysages,
- le cadre de vie.

Ce contrat arrive à son terme en fin d'année 2016 mais la Région Nouvelle-Aquitaine travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau contrat avec les territoires dont l'orientation dans le cadre de la nouvelle politique d'aménagement du territoire sera de :

- > Soutenir et développer les atouts de chacun des territoires,
- > Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des plus fragiles.

Les territoires de contractualisation ont été définis de manière cohérente, de manière à prendre en compte leurs spécificités et privilégier les unités supra EPCI (Pays, PETR...) :



E.5 ENGAGEMENT DE PARTENARIAT DE LA CAISSE DES DEPOTS

Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la Caisse des Dépôts pourra mettre à disposition du contrat de ruralité des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées. Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Caisse des dépôts, dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres-d'ouvrage concernés.

Plus particulièrement, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pourra mobiliser, en appui du contrat de ruralité du Ruffécois, les dispositifs suivants (une liste indicative des interventions de droit commun de la CDC pouvant être mobilisées figure dans *l'annexe 4*) :

- Conventions « centres bourgs de demain » pour la revitalisation des centres-bourgs ;
- Accompagnement méthodologique de Territoires-conseils ;
- Co-financement d'ingénieries.

II. LE PLAN PLURIANNUEL D' ACTIONS

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit des objectifs pour les 6 thématiques prioritaires tels qu'elles ont été définies dans les enjeux du territoire (I.C.).

Afin d'atteindre ces objectifs présentés dans le projet de territoire (I.D.), des actions concrètes et opérationnelles sont proposées. L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. A ce stade, les actions sont celles proposées par les porteurs. L'Etat participera au cofinancement de certaines actions du plan pluriannuel. Il interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, à la DETR, au FNADT, au Fonds de soutien à l'investissement local (enveloppe « thématique » et/ou enveloppe "contrat de ruralité"). Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du contrat.

Les tableaux de synthèse présenté ci-après (2017 & 2018/2020) précisent, par thématique, la liste des actions qui pourraient être engagées sur le territoire. **La convention annuelle de financement 2017 présente ci-après les actions qui seront retenues durant l'année en cours du présent contrat.**

VOIR DOCUMENTS A3 CI-APRES

IV. LES MODALITÉS DE PILOTAGE ET D'INGÉNIERIE DU CONTRAT

A. LA GOUVERNANCE

Le contrat de ruralité s'inscrit dans une démarche de développement territorial. Ce contrat sera un nouvel outil au service du territoire au même titre que le programme LEADER, le Contrat Régional de Développement Durable (CRDD),...

Pour assurer la bonne gouvernance du contrat de ruralité, un comité de pilotage est mis en place. Il assure le pilotage stratégique du contrat de ruralité.

Il est composé de :

- Monsieur le Préfet de Charente ou son représentant ;
- Monsieur le sous-préfet d'Angoulême ou son représentant ;
- Monsieur le sous-préfet de Cognac ou son représentant ;
- Monsieur le président de la communauté de communes des 4 B Sud-Charente ou son représentant ;
- Monsieur le président de la communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne ou son représentant ;
- Monsieur le président du Syndicat mixte du Pays Sud-Charente ou son représentant ;
- Un représentant du conseil de développement.

Les autres acteurs mobilisés pour l'élaboration et la mise en œuvre du contrat pourront être associés en leur qualité d'expert sur les sujets abordés.

Au travers des conseils communautaires des Communautés de communes, l'ensemble des élus du territoire sera informé des évolutions du contrat de ruralité. À chaque réunion du conseil, une liste descriptive des actions financées sera présentée.

La périodicité prévue pour la tenue des comités de pilotage est fixée à 2 réunions par an. Son rôle est d'assurer le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

B. L'INGENIERIE MOBILISEE

Un comité technique est constitué à l'échelle du territoire pour préparer les réunions du comité de pilotage. Il est composé de :

- l'équipe projet locale: les directeurs et directeurs adjoints des CdC, l'animateur des contrats du Syndicat mixte du Pays Sud-Charente, la directrice de l'office de tourisme;
- l'ingénierie mobilisée par l'État pour l'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi : les services de la Préfecture et de la DDT.

L'équipe devra élaborer et tenir à jour l'ensemble des outils de suivi nécessaires au comité de pilotage.

Son rôle sera également d'organiser une réunion d'évaluation une fois par an, à l'occasion d'un comité technique, afin de présenter les actions menées. Les comités techniques auront lieu à minima à mi-parcours et en fin de contrat.

Une synthèse du comité technique sera présentée lors du comité de pilotage suivant. Les autres acteurs mobilisés pour l'élaboration et la mise en œuvre du contrat pourront être associés en leur qualité d'expert sur les sujets abordés.

C. LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La participation des habitants est prévue dans le cadre du comité de pilotage, permettant ainsi à la société civile d'être associée dans l'élaboration du contrat de ruralité au travers d'un représentant du Conseil de Développement. Grâce au contrat de ruralité, la société civile s'implique directement dans le développement du territoire.

V. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ruralité sont particulièrement importants. Ils doivent en effet permettre d'assurer le pilotage en continu du contrat en repérant les éventuels dysfonctionnements et proposer en conséquence les mesures correctives à apporter.

Le comité de pilotage validera toutes les nouvelles propositions d'actions et sera chargé d'évaluer le contrat, ainsi que ses actions. L'approche thématique sera privilégiée afin de mesurer l'apport du contrat de ville sur chacune des thématiques validées par la collectivité et ses partenaires.

Pour suivre le plan d'action, un tableau de bord du plan d'action sera élaboré par l'équipe projet intercommunal qui devra tenir à jour cet outil.

Ce suivi de la mise en œuvre permettra d'alerter le comité de pilotage sur d'éventuelles difficultés et à ce dernier de décider d'opérer les modifications nécessaires dans la conduite du plan d'action, voire dans la répartition de sa maquette financière.

Une fois par an, sera organisée une réunion d'évaluation, en comité technique, afin de présenter l'actualisation du diagnostic de territoire, les actions menées en réponse aux orientations et objectifs de la thématique. Il s'agira également de déterminer pour chaque thématique les points positifs, les points de blocage et les axes d'amélioration.

Toutes les actions du contrat de ruralité ne pourront pas être évaluées, la production d'une analyse qualitative des effets des actions nécessitant un temps long. Il sera donc nécessaire d'opérer des choix et de sélectionner chaque année une dizaine d'actions pour l'ensemble des thématiques du contrat.

Au-delà des actions, l'évaluation du contrat de ruralité peut cibler un niveau plus général au travers d'une approche thématique. Là où l'évaluation des actions permet une focale fine et ponctuelle, l'évaluation au niveau thématique permet un regard plus global sur les apports du contrat de ruralité pour chacune des thématiques, y compris sur l'animation et la gouvernance du contrat.

Ce travail d'évaluation sera synthétisé pour être présenté et débattu en comité de pilotage à minima à mi-parcours et en fin de contrat.

VI. LA DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat entre en vigueur le 1er juillet 2017.

Il porte sur la période 2017 – 2020.

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par le porteur et les partenaires du contrat.

VII. LA MODIFICATION DU CONTRAT

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

VIII. LES SIGNATAIRES

Contrat établi le

- 4 JUIL. 2017


à Barbezieux ,

Monsieur le Préfet de la Charente




Pierre NGAHANE

Monsieur le président de la
Communauté de communes
des 4B Sud-Charente



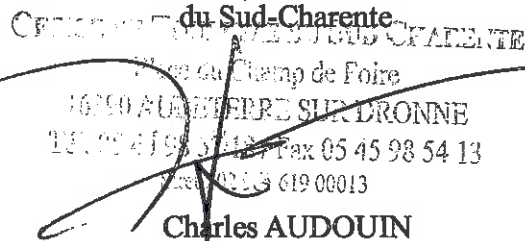
Jacques CHABOT

Monsieur le Président de la communauté
de communes Lay-Lette-Dronne



JOËL PAILLAUD

Monsieur le Président de l'office de tourisme
du Sud-Charente



OFFICE DE TOURISME DU SUD-CHARENTE
10000 Le Champ de Foire
16090 AUMETIEUX SUR DRONNE
Tél. 05 45 98 54 12 Fax 05 45 98 54 13
05 45 98 54 13

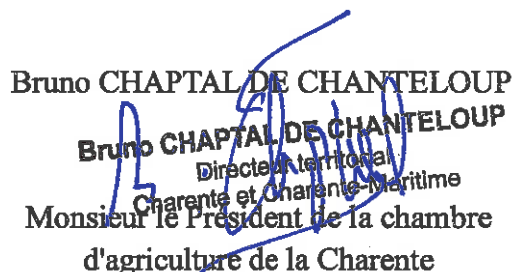
Charles AUDOUIN

Madame la Présidente de la chambre
de métiers et de l'artisanat de la Charente



Genevière BRANGÉ

Monsieur le Directeur territorial Charente et
Charente-Maritime de la caisse des dépôts et
consignations, direction régionale
Nouvelle Aquitaine



Bruno CHAPTAL DE CHANTELOUP
Directeur territorial
Charente et Charente-Maritime

Monsieur le Président de la chambre
d'agriculture de la Charente

Monsieur le Président de la chambre
de commerce et d'industrie de la Charente



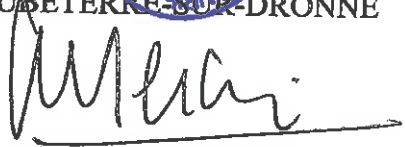
Danièle



Xavier DESOUCHE

Et, les maîtres d'ouvrage, au titre des actions à engager, prévues dans la convention financière 2017,

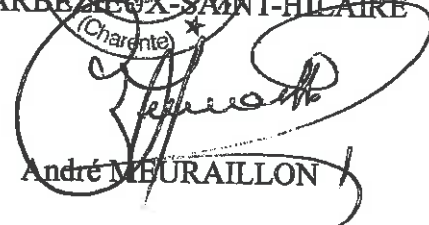
Monsieur le Maire de la commune
de AUBETERRE-SUR-DRONNE



Jacques MERCIER



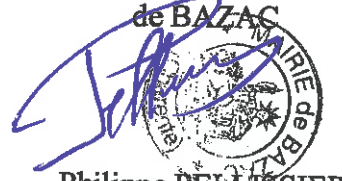
Monsieur le Maire de la commune
de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE



André MEURILLON



Monsieur le Maire de la commune
de BAZAC



Philippe PELLISSIER



Monsieur le Maire de la commune
de BERNEUIL



Jean-Marie ARSICAUD

Monsieur le Maire de la commune
de BORS DE MONTMOREAU



Christian MAUSSION



Monsieur le Maire de la commune
de CHADURIE



Jean-Michel ARVOIR



Monsieur le Maire de la commune
de CHANTILLAC



Jean-Luc MARRAUD



Madame le Maire de la commune
de CHAUVIGNY



Marie-Hélène GUICHARDANT



Monsieur le Maire de la commune
de COMBIERS



Patrick EPAUD



Madame le Maire de la commune
de CONDÉON



Véronique FOUASSIER



Monsieur le Maire de la commune
de CÔTEAUX DU BLANZACAIS



Jean-Philippe SALLÉE

Monsieur le Maire de la commune
de GIMPS



Pierre RAVAIL

Monsieur le Maire de la commune
de LAPRADE



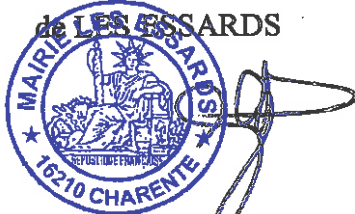
Jean-Paul CROCHET

Monsieur le Maire de la commune
de Le TÂTRE



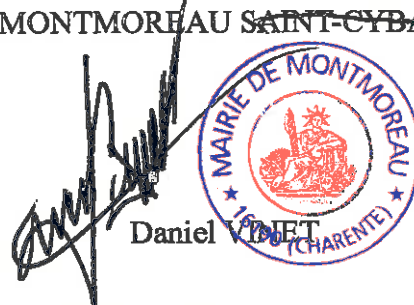
Bernard DESSE

Monsieur le Maire de la commune
de LES ESSARDS



Jean-Michel DROILLARD

Monsieur le Maire de la commune
de MONTMOREAU SAINT-CYBARD



Daniel VIDET

Monsieur le Maire de la commune



Daniel SAUVAITRE

Monsieur le Maire de la commune
de RIOUX MARTIN



Gaël PANNETIER

Madame le Maire de la commune
de SAINT-AVIT



Nicole TUGAL

Monsieur le Maire de la commune
de SAINT-BONNET



Eric VEPIERRE

Monsieur le Maire de la commune
de SAINT-LAURENT DES COMBES



Christophe DAMOUR

Monsieur le Maire de la commune
de SAINT-MARTIAL



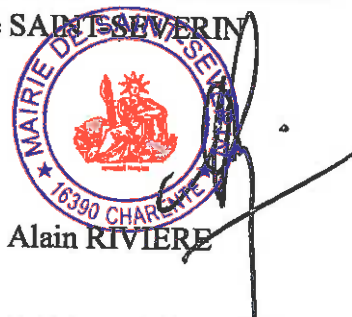
Alain MIKULJEWSKI

Monsieur le Maire de la commune
de SALLES-LAVALETTE



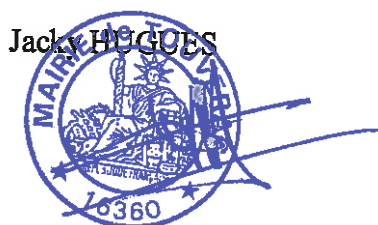
Eric GENDRON

Monsieur le Maire de la commune
de SAINT-SEVERIN



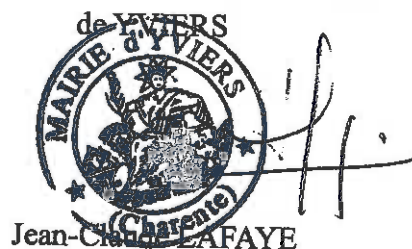
Alain RIVIERE

Monsieur le Maire de la commune
de TOUVÉRAC



Jacky HUGUES

Monsieur le Maire de la commune
de YVIERS



Jean-Claude LAFAYE

ANNEXES

SOMMAIRE



ANNEXE 1 – Le diagnostic du territoire	p. 76
ANNEXE 2 – Les fiches-action de la convention annuelle 2017	p.129
ANNEXE 3 – Présentation de la Chambre d'Agriculture de la Charente	p.165
ANNEXE 4 – L'organisation et les axes de projet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente	p.169
ANNEXE 5 – Les dispositifs de la CDC à valoriser dans les contrats de ruralité	p.171
ANNEXE 6 – Les aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne aux collectivités rurales	p.173

Annexe 1

Contrat de ruralité

Diagnostic du territoire

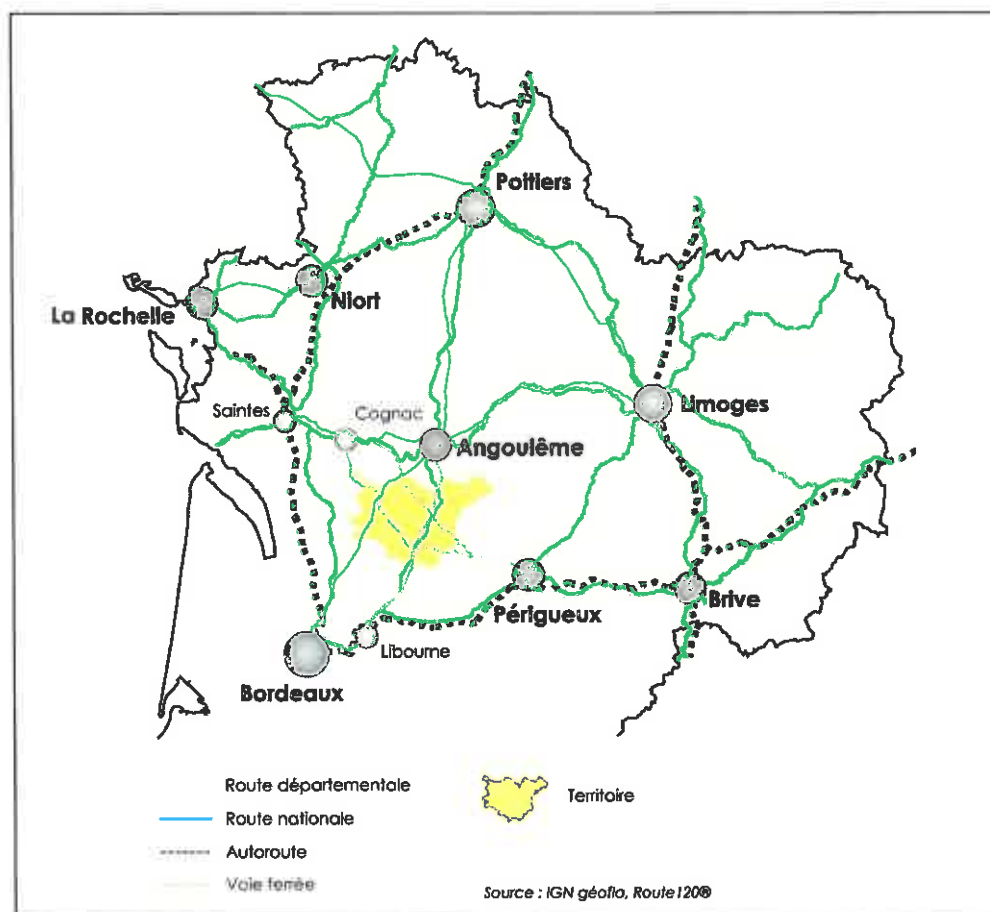
1. Un territoire écartelé entre espace périurbain et espace rural

Le périmètre du contrat de ruralité Sud Charente s'étend sur 2 communautés de communes :

- la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne à l'est
- la Communauté de communes des 4B Sud-Charente à l'ouest

Situé à l'extrême Sud du Département de la Charente, en limite de la Dordogne et de la Charente-Maritime, il comprend 91 communes au 1^{er} janvier 2017 et compte 38 222 habitants (*INSEE – RP 2014*). Ce périmètre correspond à celui du Syndicat mixte du Pays Sud-Charente sur lequel sont menées toutes les politiques contractuelles du Sud-Charente (programme européen LEADER, contrat régional, FISAC, contrat départemental de cohésion, projet TEP-CV, pôle touristique).

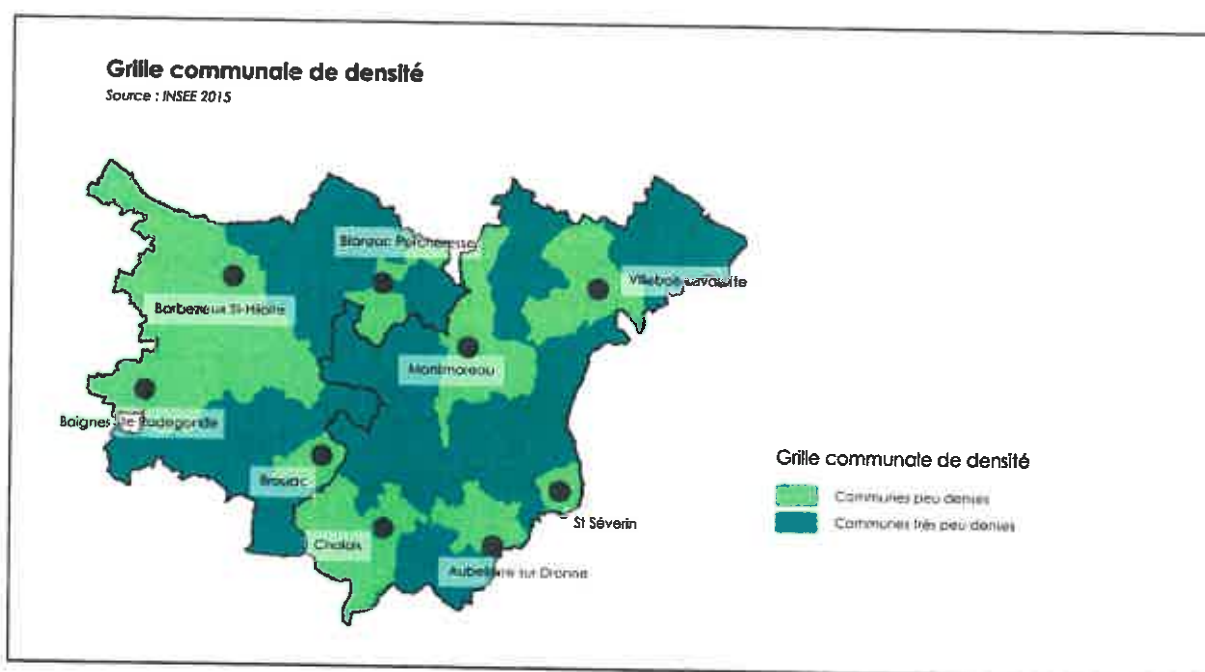
Il est situé au cœur du triangle Bordeaux-Angoulême-Périgueux qui constitue la nouvelle centralité de la Région Nouvelle Aquitaine.



C'est un territoire faiblement peuplé marqué par une densité démographique de 27,52 hab./km², bien inférieure aux moyennes nationale (103,9 hab./km²), régionale (69,8 hab./km² pour l'ex-Poitou-Charentes) et départementale (59,2 hab./km²).

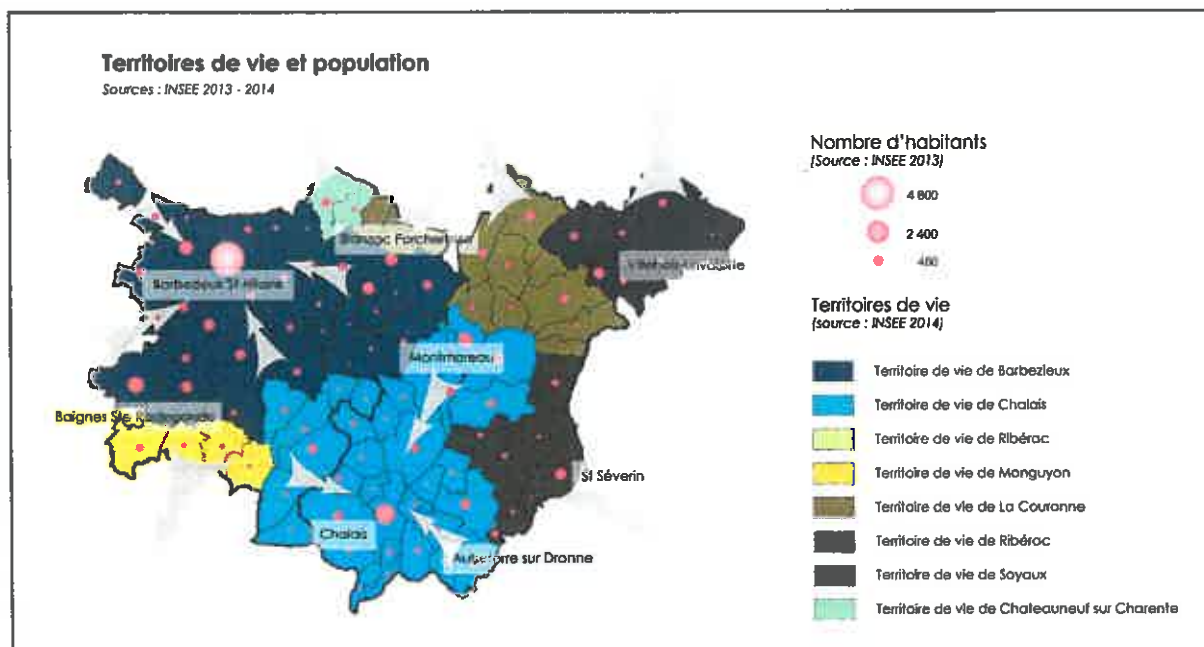
Cette faible densité est uniforme sur le territoire. La grille communale de densité³ met en avant ce phénomène en caractérisant les communes en 2 grandes catégories :

- les communes peu denses, comprenant les bourgs-centres principaux du territoire (Barbezieux Saint-Hilaire / Baignes, Chalais / Brossac, Montmoreau, Blanzac, Villebois-Lavalette, St Séverin / Aubeterre) et leurs communes périphériques
- les communes très peu denses situées à l'écart des bourgs-centres et des axes principaux de communication



L'analyse de cette grille fait ressortir l'existence de pôles ruraux qui maillent le territoire. Cette structuration territoriale se retrouve au travers des territoires de vie, répartis en 6 espaces. Ces espaces témoignent des relations internes et externes qu'entretient le territoire.

³ Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 km de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées, dont l'importance au sein des communes va permettre de les caractériser, contrairement à la densité communale habituelle.



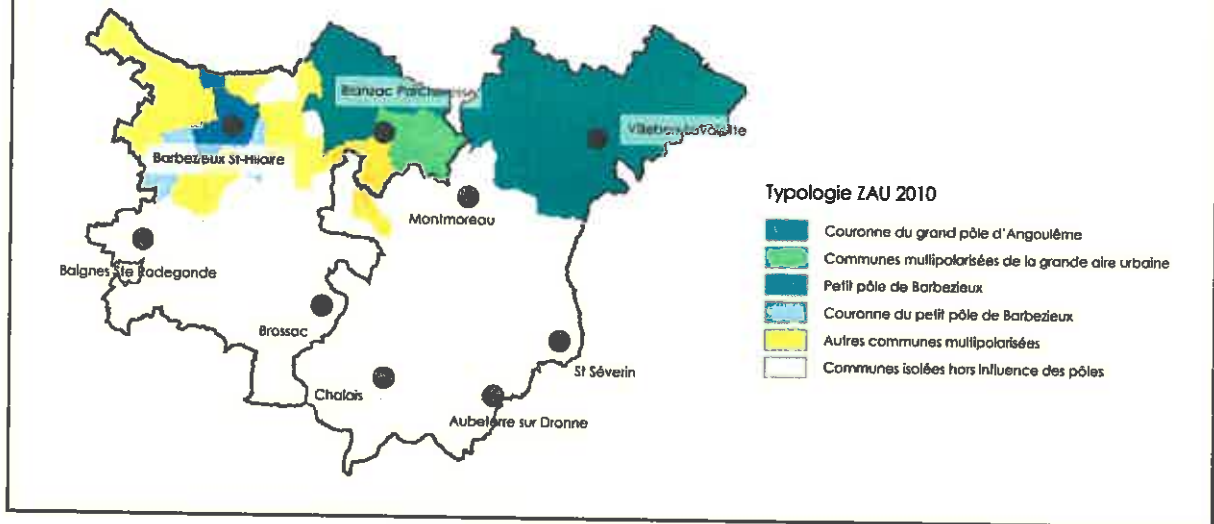
Toutefois, l'aire d'influence de chacun de ces pôles n'est pas homogène. En effet, au regard de la pression et de l'attractivité des grandes aires urbaines sur le territoire, il apparaît trois types de communes⁴ au sein du Sud-Charente :

- les communes sous influence de la grande aire urbaine d'Angoulême comprenant les communes du nord appartenant à la couronne du grand pôle d'Angoulême, caractérisées par le fait qu'au moins 40% des actifs occupés résidents travaillent dans une commune de l'agglomération
- le petit pôle de Barbezieux et les communes de sa couronne, constitué d'unités urbaines comptant moins de 5000 emplois et dont au moins 40% des actifs occupés résidents travaillent hors de leur commune de résidence, dans un petit pôle ou dans des communes de sa couronne.
- les communes isolées, hors influence des pôles sur le grand sud du territoire, constitué de l'ensemble des communes situées hors de l'espace de la grande aire urbaine d'Angoulême et hors de l'espace du petit pôle de Barbezieux.

⁴ D'après la typologie « zonage en aires urbaines 2010 » (ZAU 2010) – DATAR-INSEE

Typologie "Zonage en Aires Urbaines (ZAU) 2010

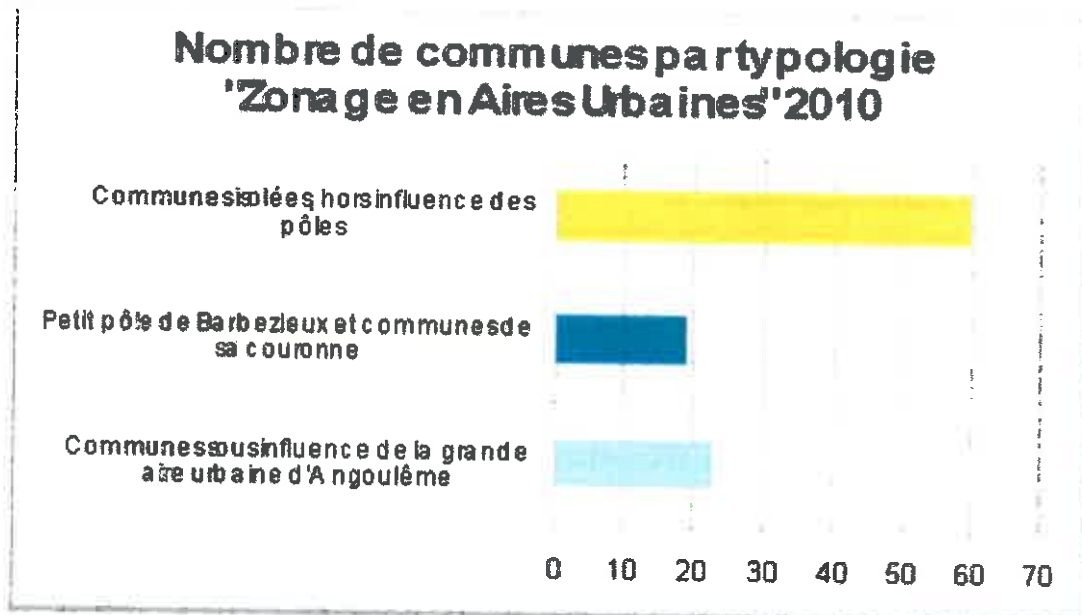
Source : DATAR-INSEE 2010



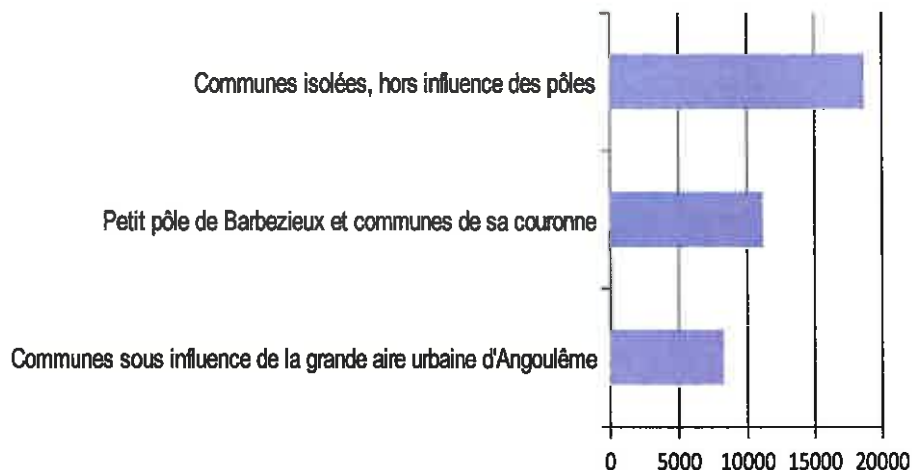
Ainsi, l'attraction de l'aire urbaine d'Angoulême est fortement marquée au nord du territoire, mais se fait peu ressortir au sud. Cette faible influence au sud explique l'apparition de grappes de pôles ruraux, d'échelle et d'attractivité variable.

Toutefois, l'analyse de la répartition des communes par typologie ZAU 2010, tant en nombre qu'en poids de la population, met en relief le caractère rural du territoire et démontre que la majorité du territoire n'est pas dépendante de l'aire urbaine angoumoisine.

En effet, 59% des communes et 49% de la population appartiennent à la catégorie « communes isolées, hors influence des pôles » et 19% des communes, représentant 29% de la population, dépend du « petit pôle de Barbezieux ».



Répartition de la population par typologie "Zonage en Aires Urbaines" 2010



La structuration des infrastructures de transport participe de cette organisation. En effet, le territoire est organisé selon un axe nord / sud marqué :

- la RN10 (25 000 véhicules / jour) reliant Angoulême à Bordeaux
- la D674 reliant Angoulême et Libourne qui constitue la voie de desserte majeure de la partie est du territoire
- la ligne TGV Bordeaux-Paris qui traverse le territoire le long de la D674 mais sans desserte
- la ligne TER Angoulême – Coutras – Bordeaux qui offre plusieurs arrêts quotidiens sur Chalais et Montmoreau.

Ces axes nord/sud contribuent à étirer le territoire vers l'agglomération d'Angoulême au nord et la métropole de Bordeaux au sud, et dans une moindre mesure des agglomérations de Cognac, Libourne et Périgueux.

Cette attractivité des pôles urbains est amenée à se renforcer, notamment sur la partie ouest du territoire, grâce à :

- la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV-SEA) qui positionnera Bordeaux et Angoulême à respectivement 2h00 et 1h40 de Paris
- la finalisation de la mise en 2x2 voies de la RN 10 au sud de Barbezieux qui positionnera le Sud Charente à 40 mn de Bordeaux

La liaison transversale est / ouest est quant à elle peu développée. Elle est assurée par :

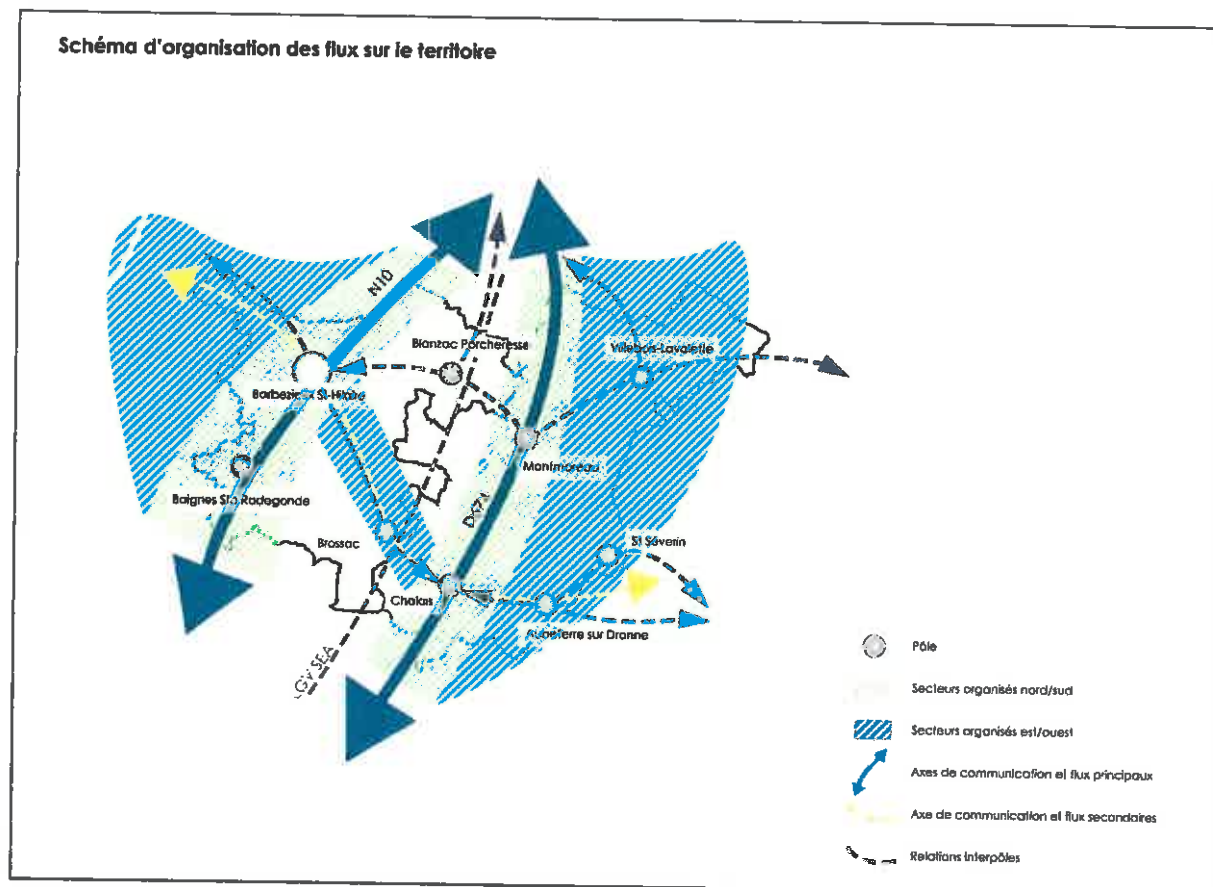
- la RD 731 qui relie Chalais à la RN 10 par Barbezieux, principale artère du Sud Charente
- une ligne routière qui assure la liaison Chalais-Barbezieux-Angoulême deux fois par jour du lundi au samedi. Mais le temps de trajet pour se rendre à Angoulême est important (2h) et le départ se fait à 7h pour un retour à 19h.

Cette faible desserte est/ouest contribue à distendre les relations des communes les plus éloignées des grands axes de communication avec les pôles dynamiques (Angoulême, Cognac, Libourne) et à favoriser l'émergence de petits pôles ruraux tels que Montmoreau, Chalais, Baignes et Blanzac.

Toutefois, l'axe est/ouest constitue néanmoins un potentiel de développement pour le territoire en l'ouvrant vers le littoral atlantique et l'agglomération cognaçaise à l'ouest et la Dordogne touristique à l'est.

Ainsi, le croisement de ces différentes analyses peut être synthétisé par le schéma suivant :

- un ensemble ouest, structuré autour du pôle urbain de Barbezieux
- un ensemble est, organisé autour d'un maillage de pôles ruraux : Chalais / Brossac, Montmoreau, Blanzac, Villebois-Lavalette, Aubeterre-sur-Dronne / St Séverin



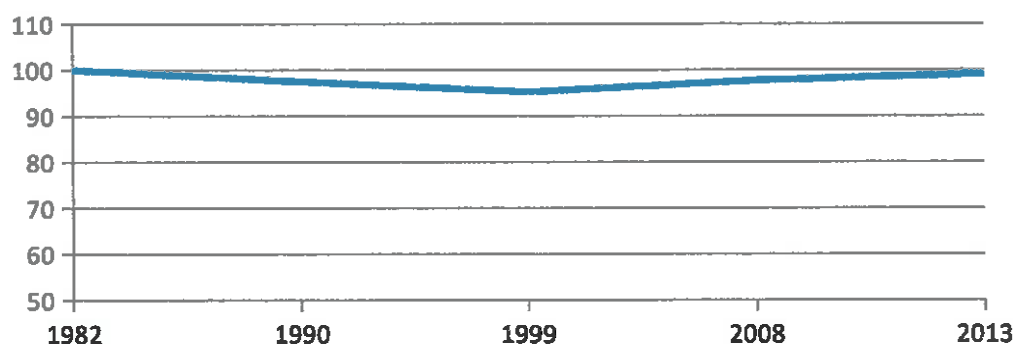
Les dynamiques multipolaires qui organisent le territoire créent un développement hétérogène. L'enjeu pour le territoire réside dans la nécessaire planification de son aménagement et de son développement pour :

- bénéficier du dynamisme économique et démographique du grand pôle d'Angoulême au nord d'une part,
- ne pas constituer une fracture nord/sud d'autre part se traduisant par un territoire dynamique par l'attraction naturelle de l'aire urbaine d'Angoulême au nord, et un territoire déclinant dans sa partie sud

2. Un regain démographique qui masque un vieillissement structurel de la population

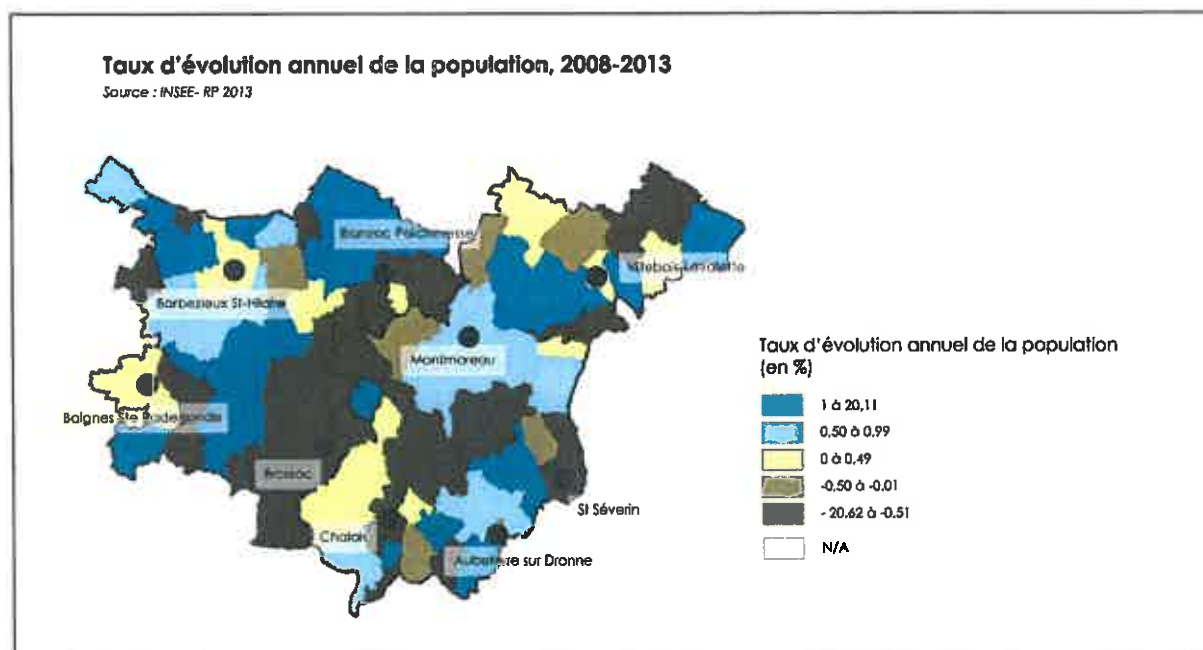
La population sur le territoire, après avoir connu une baisse entre les années 80 et 2000, connaît un léger regain démographique, affichant désormais un taux d'évolution positif (+1,29% entre 2008 et 2013).

Evolution de la population - base 100



Toutefois, le taux d'évolution annuel de la population est disparate selon les communes. En effet, les pôles ruraux du territoire et leurs communes périphériques, à l'exception du pôle de Chalais, ainsi que les franges nord du territoire proche de l'agglomération d'Angoulême présentent des valeurs positives.

A l'inverse, les communes à l'écart de ces zones d'influence affichent une variation annuelle de population négative. Ces communes sont principalement localisées dans le bassin de vie de Chalais et sur la frange nord-est du territoire.

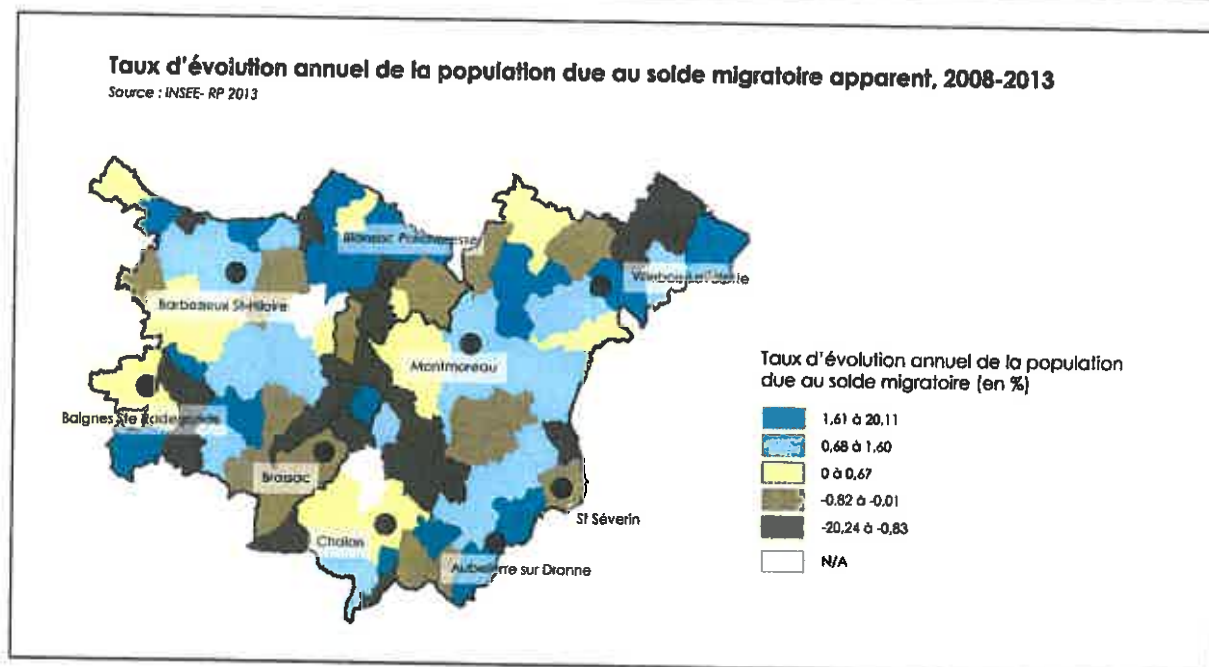
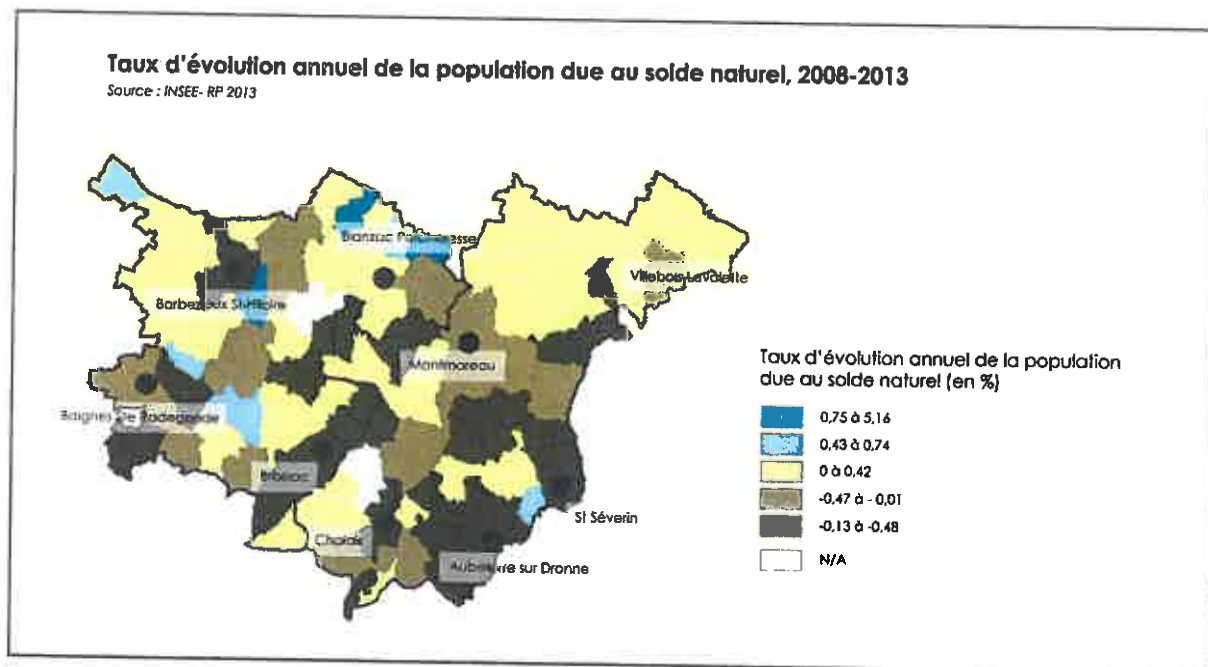


La variation positive de population s'explique par un taux migratoire apparent positif suffisant pour compenser un solde naturel négatif. Le solde migratoire met en lumière une certaine attractivité territoriale suffisante pour compenser un solde naturel négatif traduisant pour sa part un vieillissement important en continu de la population.

Le solde migratoire positif est d'ailleurs davantage marqué sur les pôles de Barbezieux, Montmoreau, Villebois-Lavalette, la frange nord proche d'Angoulême et le long de la vallée de la Dronne au sud, secteur touristique.

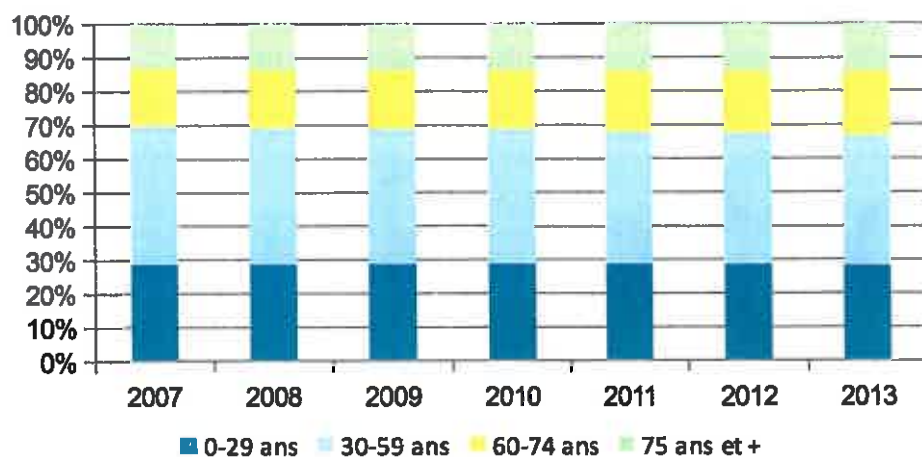
Le solde migratoire naturel négatif est quant à lui présent sur la quasi-totalité du territoire, tout en étant particulièrement marqué dans les pôles ruraux.

Seules les communes situées en première couronne de l'aire urbaine d'Angoulême affichent un solde naturel positif, témoignant de l'aire d'influence de l'agglomération angoumoisine.



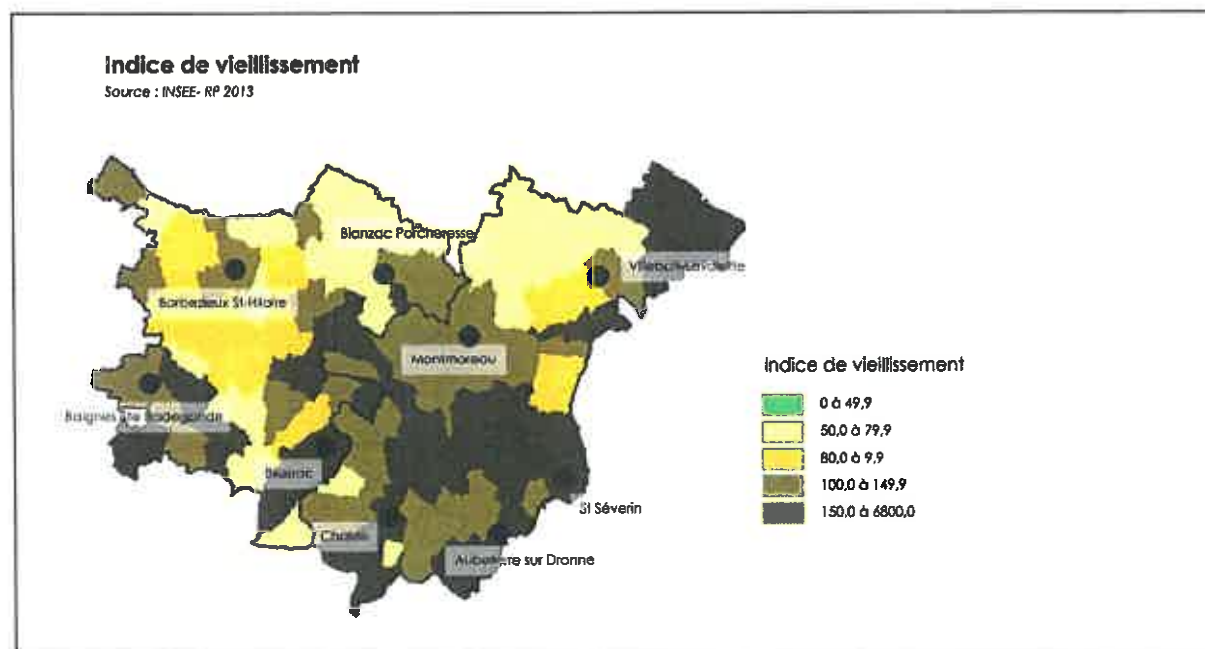
La structure de la population est stable sur la période 2007-2013. Aucune tranche d'âge ne présente de variations significatives sur la période.

Répartition de la population par tranches d'âge



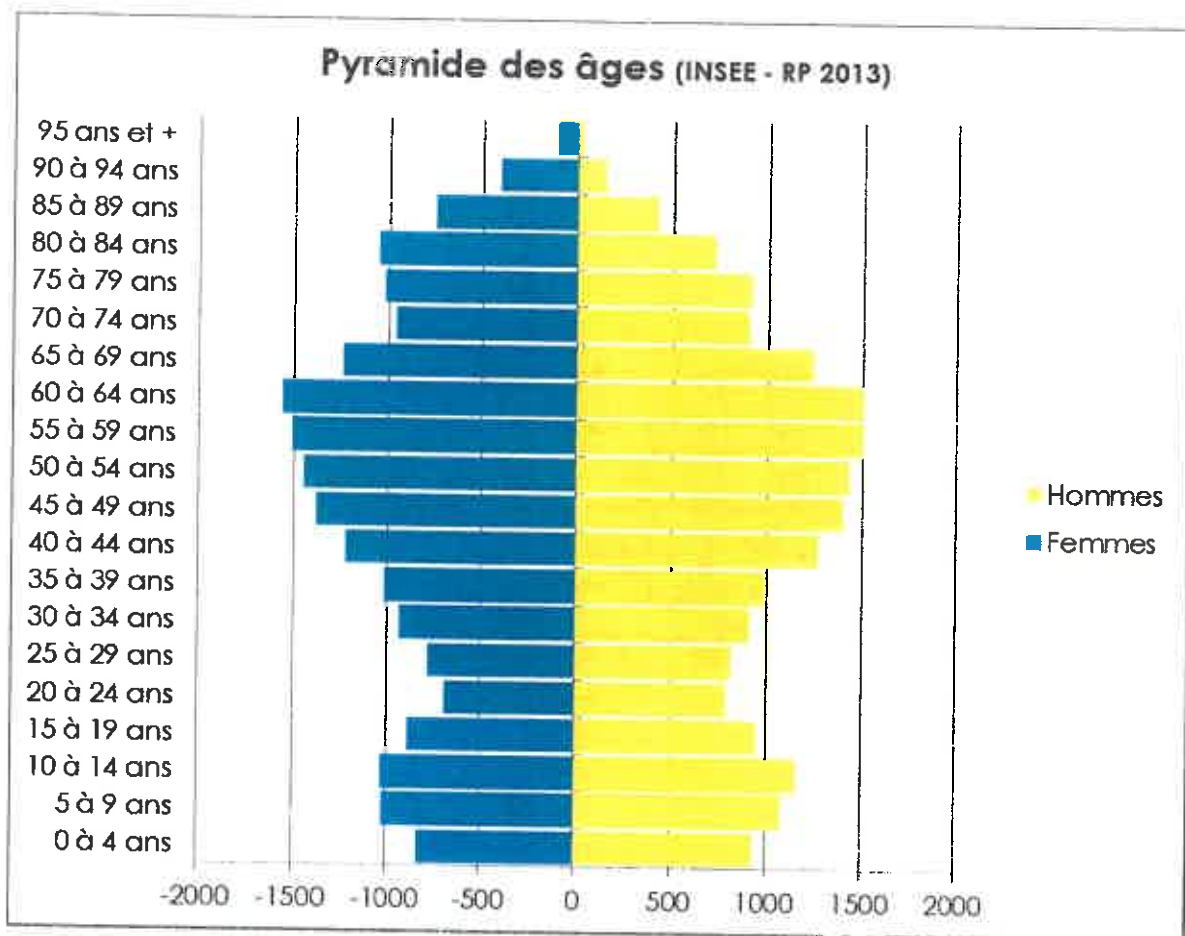
Toutefois, l'indice de vieillissement du territoire, qui fait le rapport entre la population des plus de 60 ans et celles des moins de 20 ans, met en avant un très fort vieillissement avec un indice établi à 126,2, quand la valeur nationale est à 71,8.

Cet indice est d'ailleurs beaucoup plus marqué sur la partie est du territoire, en particulier dans le secteur sud-est. A l'inverse, il est beaucoup plus favorable sur les franges nord.



Aussi, si la répartition des tranches d'âge montre une certaine stabilité, la population présente un caractère vieillissant plus marqué qu'à l'échelle nationale.

La pyramide des âges du territoire corrobore cette analyse, en présentant un rétrécissement de sa base, signifiant une érosion des populations les plus jeunes.



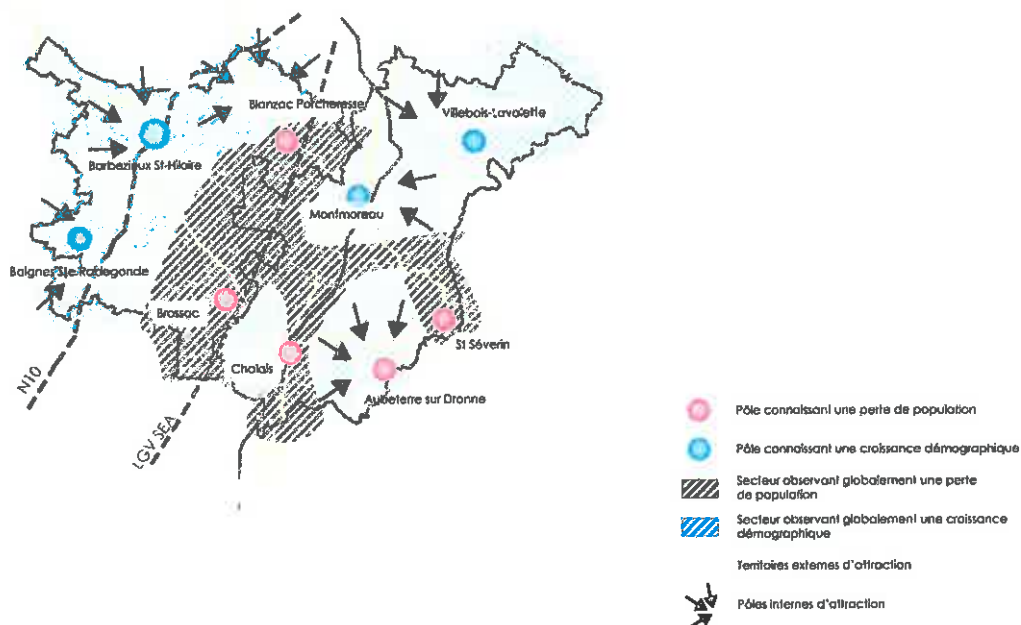
Il est à noter que les populations jeunes (moins de 20 ans) se situent majoritairement sur les communes les plus marquées par l'influence des pôles (pôles ruraux et grand pôle d'Angoulême), exception faite du pôle de Chalais.

A l'inverse, les communes les plus éloignées des pôles sont celles qui présentent une proportion des plus de 65 ans la plus élevée.

Ce vieillissement de population pose des enjeux structurels pour le devenir du territoire :

- nécessité de compenser la perte d'autonomie des personnes vieillissantes par le développement de services à la personne
- risque accru d'isolement des populations lié à la perte de mobilité
- besoin accru d'une couverture médicale et d'accès aux soins

Synthèse des dynamiques territoriales



Atouts	Faiblesses
Un léger regain démographique Des zones d'influences diversifiées Une position géographique « carrefour » Une attractivité résidentielle croissante	Un territoire faiblement peuplé Un taux de natalité négatif Des dynamiques démographiques inverses entre nord et sud
Menaces	Opportunités
Un vieillissement continu de la population Un risque de transformation en territoire de transit	Des agglomérations bordelaise et angoumoisine qui étendent leur influence sur le territoire

3. Accessibilité aux services et aux soins

Une offre de services aux publics à maintenir et développer

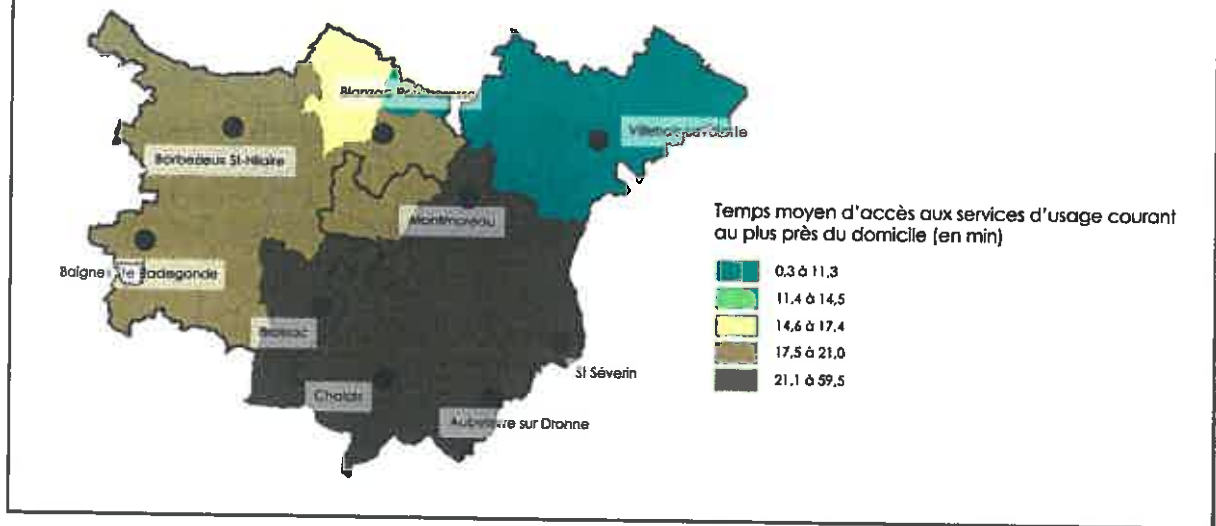
Le territoire souffre d'un inégal accès aux services d'usage courant⁵ depuis le domicile. Trois zones se distinguent :

- le secteur de Villebois-Lavalette, proche de l'agglomération d'Angoulême et de ses services, avec des temps d'accès courts (moins de 11 mn)
- le secteur de Barbezieux, avec des temps d'accès acceptables, compris entre 15 et 20 mn
- le secteur sud de Brossac, Chalais, Aubeterre et Montmoreau, avec des temps moyen d'accès aux services d'usage courant supérieurs à 20 mn

⁵ Panier de 29 commerces et services de la gamme intermédiaire, à usage courant sans toutefois être de proximité

Temps moyen d'accès aux services d'usage courant au plus près du domicile

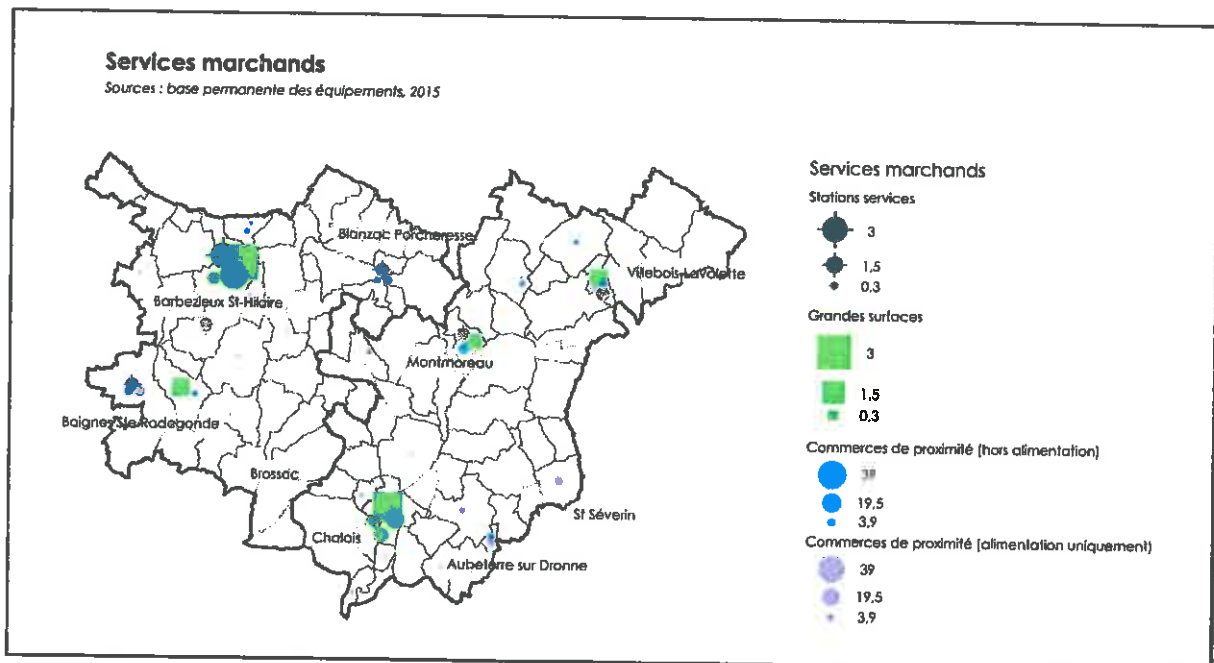
Source : Observatoire des territoires, CGET



Les services marchands :

Les services marchands sont nettement concentrés dans les pôles les plus importants du territoire. Cette configuration leur donne un rôle majeur dans la structuration territoriale, les dotant d'une aire d'influence sur leur périphérie.

Cette concentration implique que la dynamisation de ces pôles constitue un enjeu primordial pour l'équilibre du territoire. En effet, la disparition de ces services impliquerait une dévitalisation de secteurs entiers, dont les conséquences, au regard de la structure de la population, aurait des impacts l'accès aux services, dont les temps d'accès sont déjà importants sur certaines portions du territoire.



Les services non marchands :

L'offre de services publics est équilibrée sur le territoire. L'essentiel des services publics se concentrent dans les pôles du territoire.

Le maintien de la présence des grands services publics sur le territoire est rendu possible grâce à l'action des collectivités locales (Communautés de communes et communes).

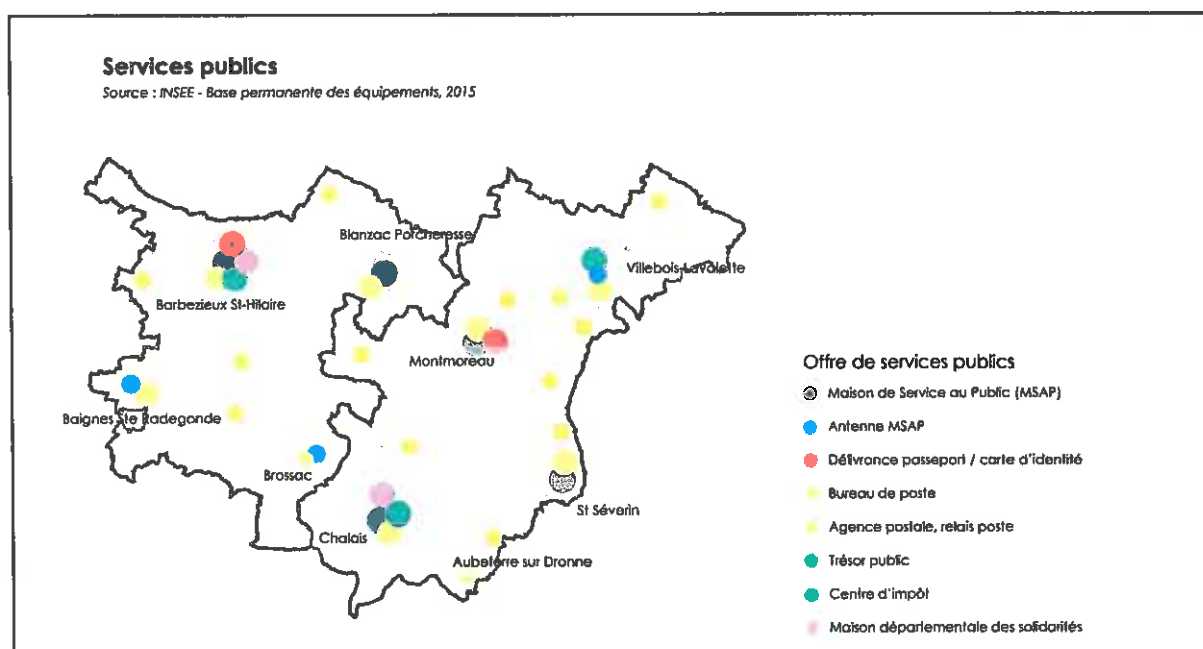
Les opérateurs nationaux (pôle emploi, CAF, CPAM...) ont réduit leur présence physique sur le territoire mais les Communautés de communes ont compensé ces départs par le déploiement de Maisons de service au public (MSAP) regroupant en leur sein divers services (Pôle emploi, mission locale, CAF, CPAM, SNCF...).

La présence postale est également bien répartie, en particulier grâce au déploiement d'agences postales communales.

Le Trésor Public est présent à travers 3 trésoreries sur le territoire : 1 à Barbezieux, 1 à Chalais et 1 à Villebois-Lavalette et un centre d'impôts à Barbezieux. Le maintien de ce service apparaît comme primordial pour le territoire, en particulier dans la perspective en 2018 des déclarations en ligne des impôts sur le revenu pour tous les contribuables. Cette réforme constitue une problématique majeure pour le territoire. En effet le taux de couverture Internet et les caractéristiques sociodémographiques du territoire, laissent présager des difficultés pour la population à effectuer ces démarches. L'accompagnement des publics les plus éloignés des usages d'Internet, dont les trésoreries devront jouer un rôle majeur, constitue de ce fait un enjeu important pour le territoire.

De même, la réforme de la délivrance des cartes d'identité et des passeports nécessitera un accompagnement important des publics les plus éloignés des usages du numérique pour faciliter leurs démarches.

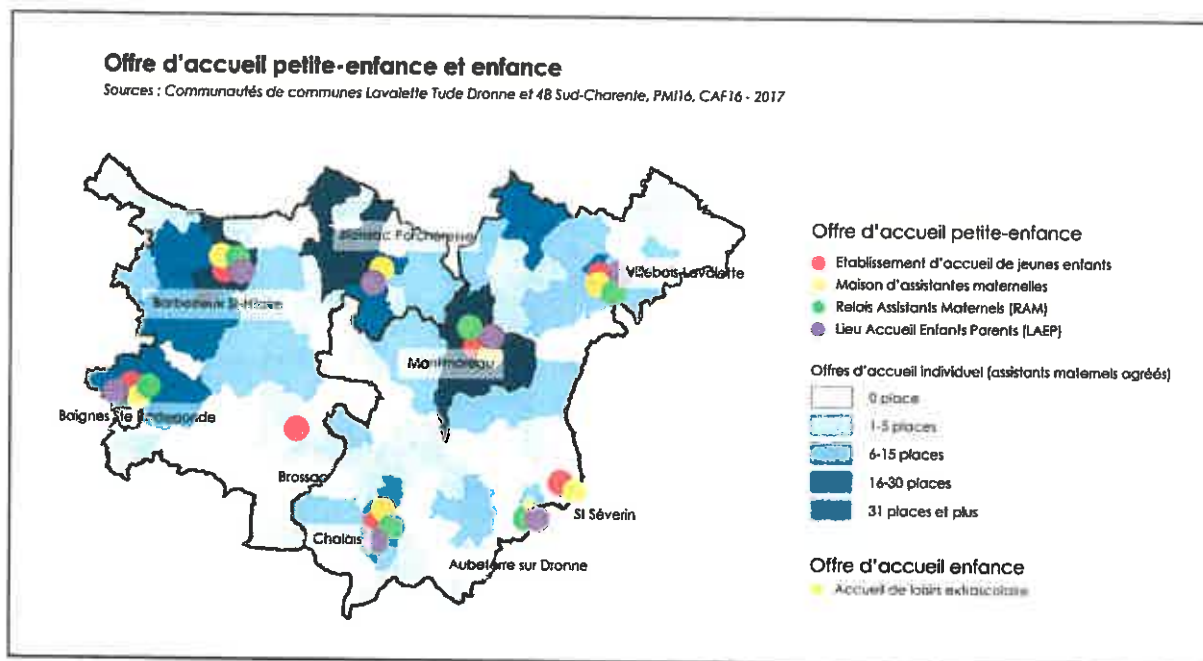
Le maintien des MSAP sur le territoire constitue en ce sens un enjeu premier pour garantir la présence des services publics sur le Sud-Charente.



L'offre de services aux familles est bien répartie sur le territoire. Portée par les Communautés de communes, ces services essentiels à l'attractivité du territoire, couvre géographiquement l'essentiel des besoins.

L'enjeu pour le territoire est désormais d'adapter l'offre existante aux besoins nouveaux des habitants (horaires d'ouverture, horaires atypiques...).

En matière d'accueil petite-enfance, l'offre individuelle reste toutefois plutôt faible dans le sud du territoire. La pyramide des âges des assistant(e)s maternel(e)s constitue une explication à ce phénomène, renforcé par un renouvellement de la profession peu important.



Les services scolaires connaissent de nombreux bouleversements, s'accompagnant de fermetures régulières de classes et d'écoles maternelles et élémentaires.

Ces fermetures d'écoles se traduisent par des déplacements d'élèves vers d'autres groupes scolaires. Ces déplacements engendrent des difficultés aux collectivités pour permettre l'accueil dans des conditions matérielles satisfaisantes pour les enfants.

Afin de jouer un rôle proactif dans la redéfinition de la carte scolaire, les Communautés de communes compétentes en matière scolaire ont approuvé le protocole rural pour la garantie de maintien des effectifs d'enseignants.

L'enjeu pour le territoire est désormais de rénover ses locaux scolaires pour accueillir les élèves dans des groupes scolaires adaptés.

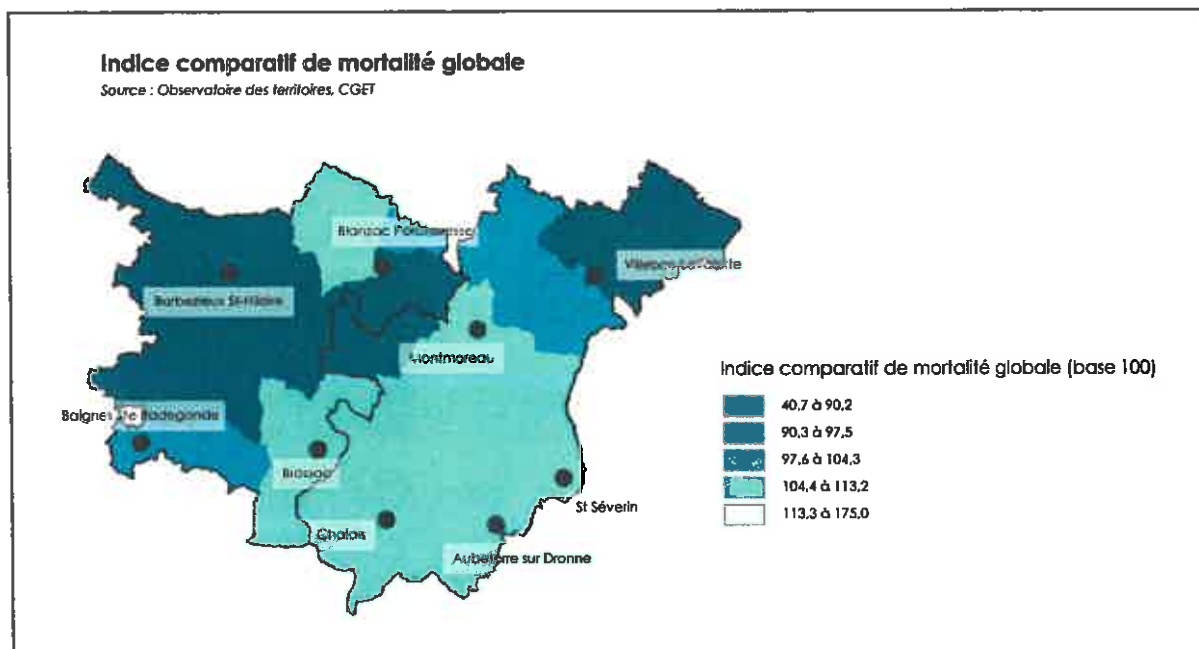
Le maillage des collèges est bien réparti sur le territoire. Toutefois, de manière mécanique, les difficultés d'effectifs que rencontrent pour l'heure les écoles maternelles et élémentaires du territoire, vont prochainement menacer les établissements d'enseignement secondaire.

Une accessibilité aux soins de plus en plus difficile

L'état de santé du territoire se situe globalement dans le niveau national. La mesure de l'état de santé du territoire s'effectue à partir de l'indice comparatif de mortalité globale⁶.

⁶ L'indice comparatif de mortalité globale (ICMG) est calculé en rapportant le nombre de décès attendus à partir de la structure par sexe et âge du territoire (sur la base des taux nationaux observés) aux décès effectivement constatés sur le territoire. L'état de santé de la population sera considéré comme satisfaisant lorsque le nombre de décès constatés sera inférieur au nombre de décès attendus (ICMG inférieur à 100). A l'inverse, l'état de santé sera considéré comme moins bon lorsque le nombre de décès constatés sera supérieur au nombre de décès attendus (ICMG supérieur à 100).

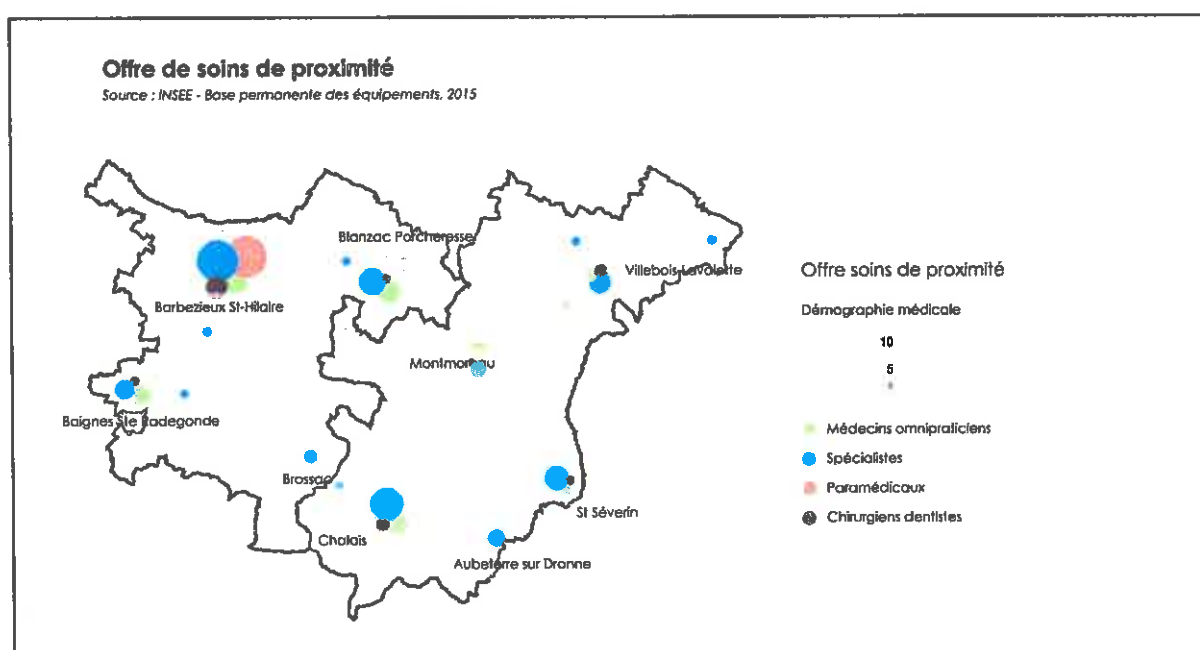
L'analyse de cet indice fait ressortir une problématique sur le secteur de Chalais, qui présente un indice de 104,4. Cela traduit un état de santé général moins bon que le niveau national. Cette caractéristique ne se retrouve pas sur les autres secteurs du territoire. Au contraire, le secteur de Barbezieux / Blanzac et celui de Villebois affichent respectivement un indice de 94,4 et 94,1. Cela signifie que l'état de santé sur ces portions de territoire est plus satisfaisant que le niveau national.



Toutefois, malgré un indicateur situé dans la moyenne nationale, le territoire souffre d'une faible densité médicale.

L'offre de soins de proximité est Inégalement répartie sur le territoire. La répartition quantitative et géographique de l'offre médicale est variable selon les disciplines.

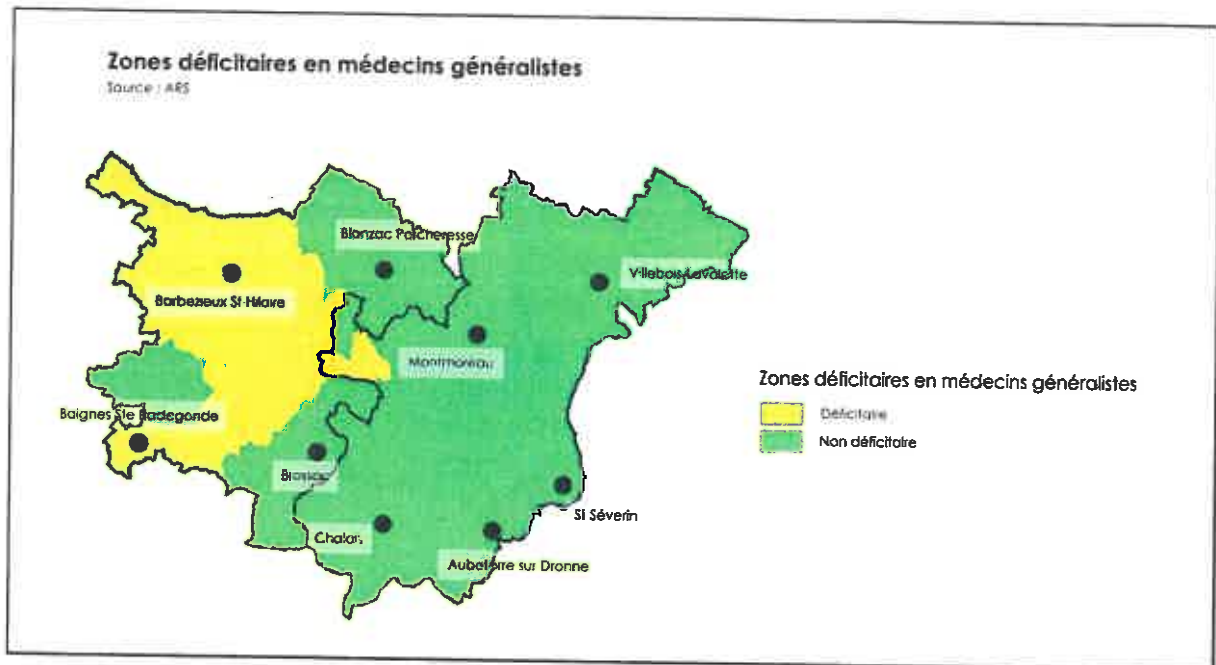
Il est également à noter que l'offre est systématiquement concentrée dans les bourgs-centres.



Les médecins généralistes :

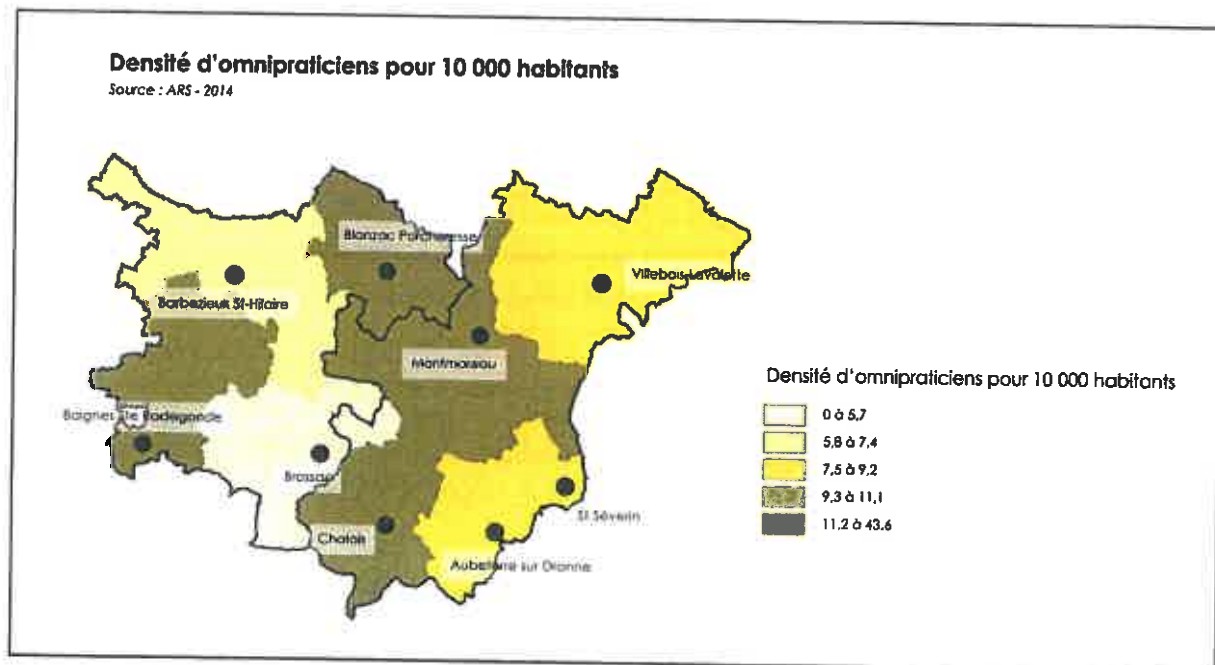
Le territoire est classé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) en 2 zones :

- une zone déficitaire sur le secteur de Barbezieux
- une zone non déficitaire sur le reste du territoire



La densité de médecins du territoire est de 8,6 pour 10 000 habitants contre 9,3 à l'échelle nationale.

Cette faible densité est particulièrement marquée sur l'ouest du territoire (Barbezieux et Brossac).



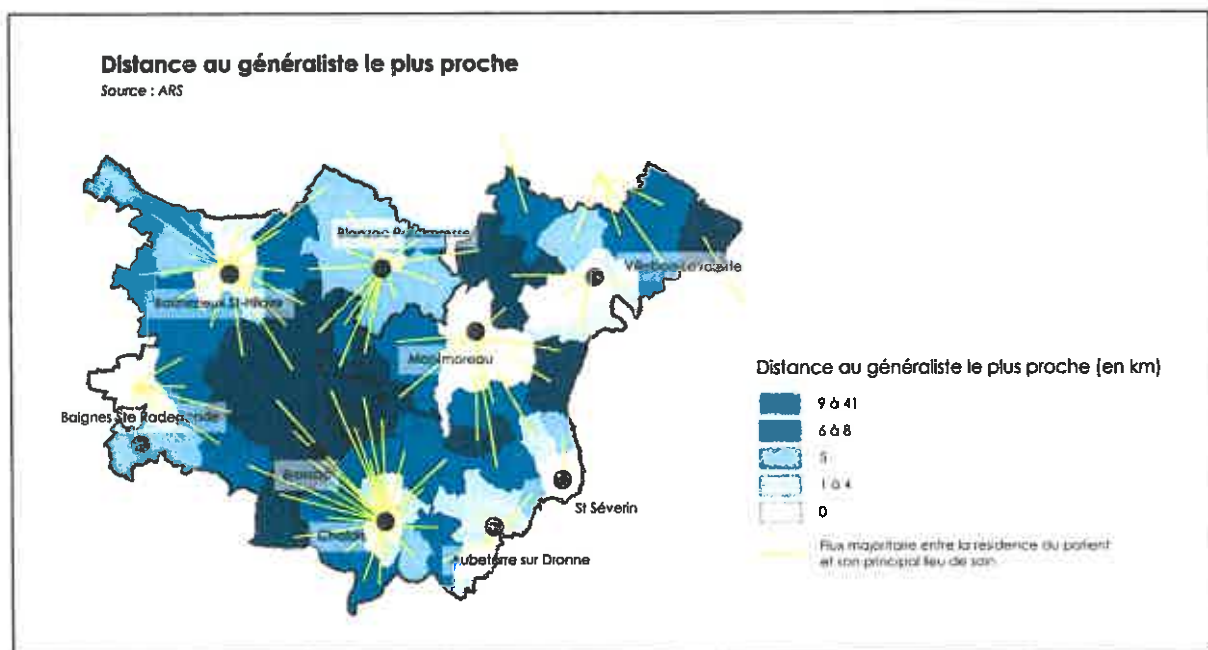
Le territoire compte 32 omnipraticiens libéraux en 2015, dont plus de la moitié ont plus de 55 ans. Cette caractéristique fait peser un risque à court terme sur l'offre de soins de premier niveau sur le territoire.

Cet enjeu est d'autant plus important que le nombre d'omnipraticiens diminue alors que le nombre de bénéficiaires d'actes augmente.

Les médecins omnipraticiens sont centralisés dans les pôles ruraux du territoire au sein de maisons médicales intercommunales (maison de santé de Chalais et maison de santé de Barbezieux en cours), communales ou privées.

Cette répartition fait apparaître des niveaux d'accessibilité différenciés pour les habitants du territoire. Ce niveau d'accessibilité est mesuré par la distance d'accès à un médecin généraliste. Il apparaît que le secteur du Brossacais est le plus éloigné de l'offre, avec une proximité de plus de 9 km.

En considérant que 50% de la consommation annuelle d'actes auprès d'un omnipraticien est effectuée par les plus de 60 ans et que la population est sur dynamique vieillissante, la question de la distance d'accès à un médecin généraliste pose la problématique de la mobilité comme un enjeu prioritaire.



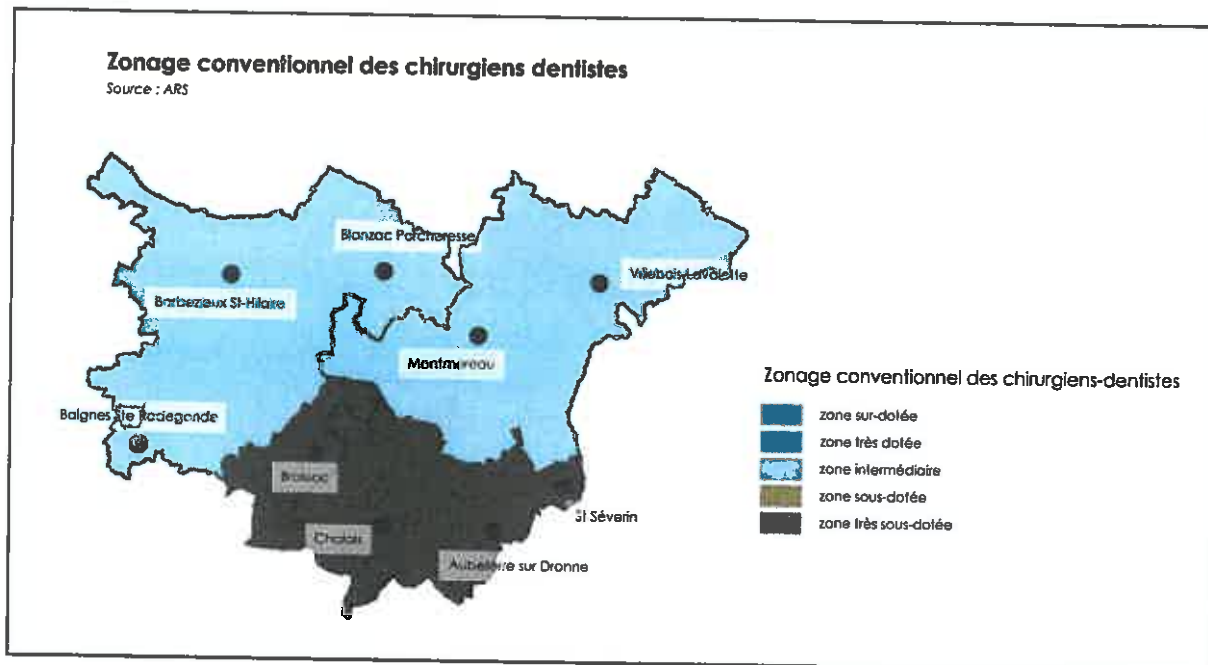
Les chirurgiens dentistes :

Les chirurgiens dentistes se répartissent de la même manière que les médecins généralistes et présentent une démographie médicale encore plus fragile, avec une densité de 3,5 chirurgiens dentistes pour 10 000 habitants contre 5,6 à l'échelle nationale.

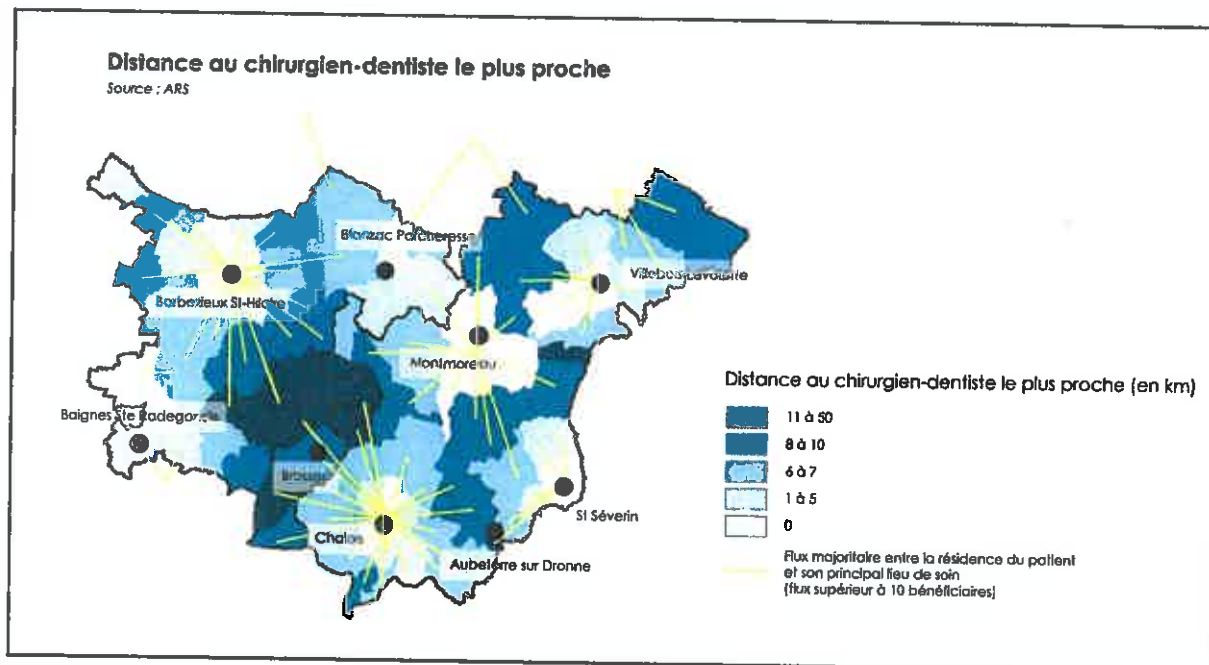
En 2014, le territoire ne compte que 13 chirurgiens dentistes dont 46% a plus de 55 ans.

Ces caractéristiques valent au sud du territoire (secteurs de Brossac, Chalais et Aubeterre) d'être classé comme « zone très sous-dotée » au titre du zonage conventionnel des chirurgiens dentistes⁷.

⁷ Les zones « très sous-dotées » bénéficient du « contrat incitatif chirurgien-dentiste » qui vise à favoriser l'installation et le maintien des chirurgiens-dentistes libéraux conventionnés par des aides forfaitaires et la prise en charge de cotisations sociales dues au titre des allocations familiales



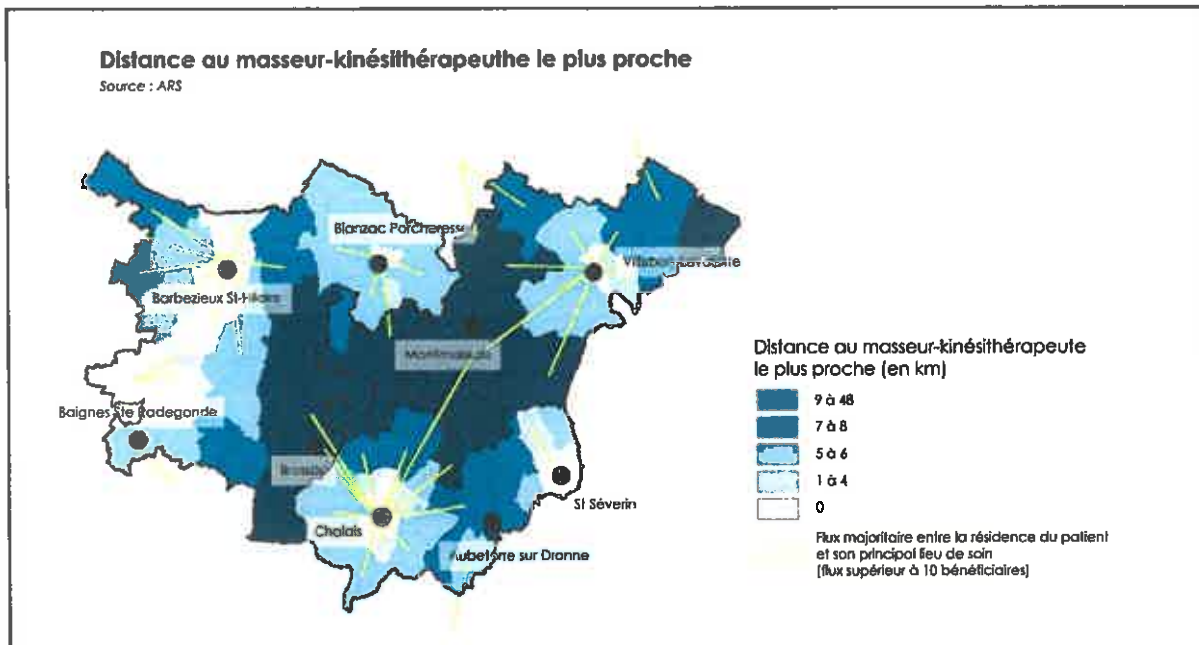
Tout comme les médecins généralistes, la distance au chirurgien dentiste le plus proche présente des disparités territoriales, avec des difficultés d'accès particulièrement marquées sur le secteur de Brossac.



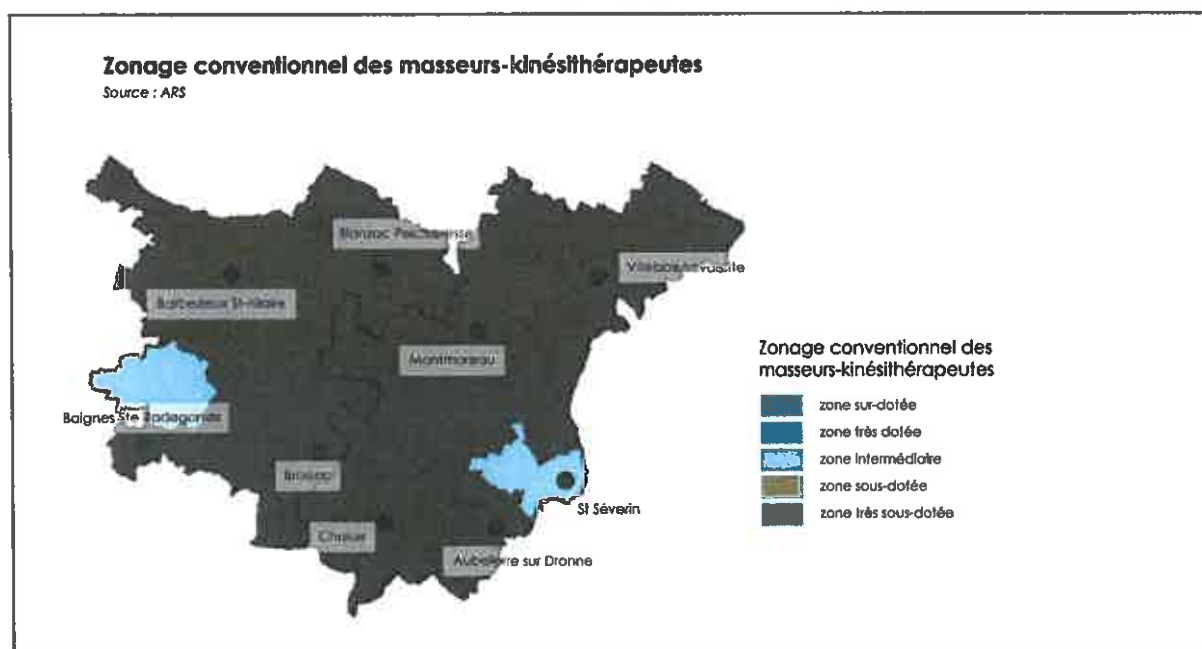
Les masseurs-kinésithérapeutes :

De la même manière, la pénurie de masseurs-kinésithérapeutes est importante, avec une densité semblable à celle des chirurgiens dentistes (4,0 pour 10 000 habitants contre 9,2 à l'échelle nationale). Seulement 15 professionnels sont en activité sur le territoire en 2014.

Cette faible densité engendre des distances d'accès longues et fait apparaître une zone dépourvue de cette offre de soin, localisée sur les secteurs de Montmoreau et de Brossac.



La quasi-totalité du territoire est d'ailleurs classée en zone « très sous-dotée » au titre du zonage conventionnel des masseurs-kinésithérapeutes.



Ce classement témoigne d'un déficit important sur le territoire.

Les spécialistes :

Les spécialistes se concentrent dans l'hôpital rural de Barbezieux et se répartissent sur les 5 disciplines suivantes :

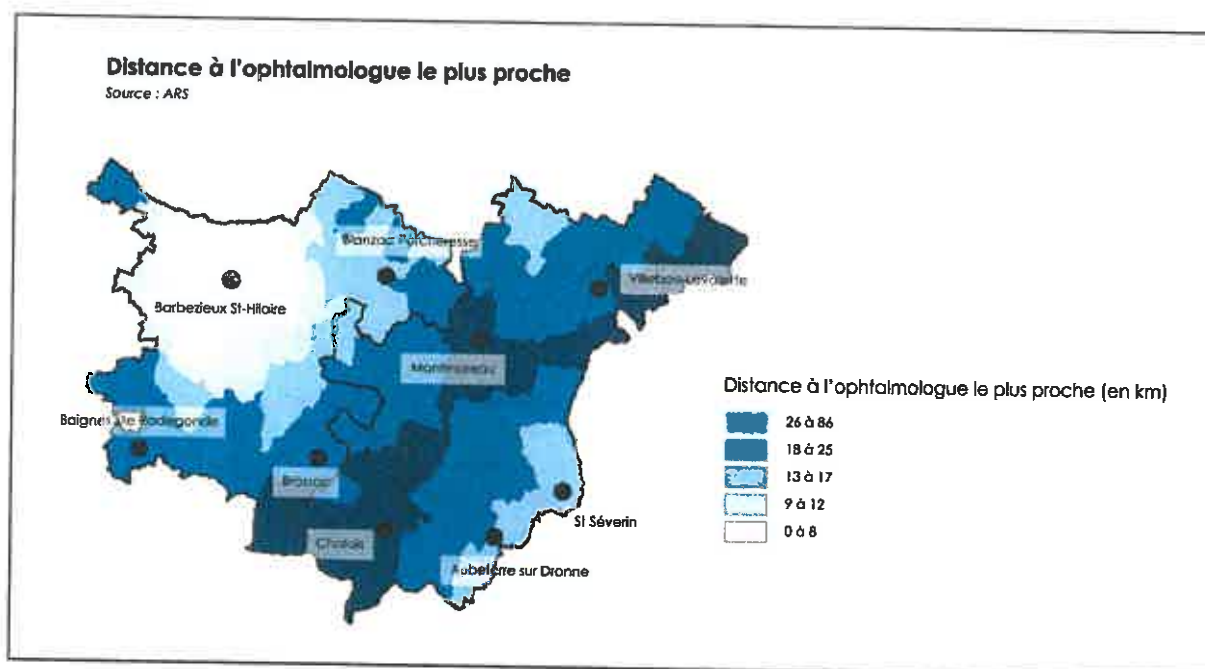
- 1 spécialiste en cardiologie
- 1 spécialiste en dermatologie et vénéréologie
- 1 spécialiste en gynécologie médicale

- 2 spécialistes en ophtalmologie
- 14 spécialistes en radiodiagnostic et imagerie médicale

Cet établissement accueille également un service d'urgences mais pas de maternité.

Le territoire souffre particulièrement de l'inégale répartition de l'offre en ophtalmologie. Si le secteur de Barbezieux bénéficie d'une offre de proximité, le secteur est contraint de se tourner vers Angoulême au nord et Ribérac à l'est, avec une distance minimale d'accès à plus de 18 km.

En considérant le vieillissement de la population d'une part, et les problématiques de mobilité d'autre part, l'éloignement de l'offre en ophtalmologie constitue un enjeu important pour la satisfaction des besoins de la population.



La problématique de réduction de la démographie médicale, cumulée au vieillissement de la population, à ses faibles revenus et aux difficultés de mobilité qu'elle rencontre, positionne la question de l'accessibilité aux soins comme un enjeu majeur du territoire.

Cette problématique est d'ailleurs inscrite dans les politiques du territoire, concrétisée par la signature d'un Contrat Local de Santé (CLS) par le Pays Sud-Charente en mars 2014, dont la structure s'organise autour de 3 axes :

- l'offre de soins
- la promotion de la santé (accès aux droits, aux soins, à la prévention)
- la mobilité

Atouts	Faiblesses
Des collectivités territoriales volontaristes	Des difficultés d'accès aux soins
Menaces	Opportunités
Une fuite des services publics Vieillesse de la population Désertification médicale	

4. Revitalisation des bourgs-centres

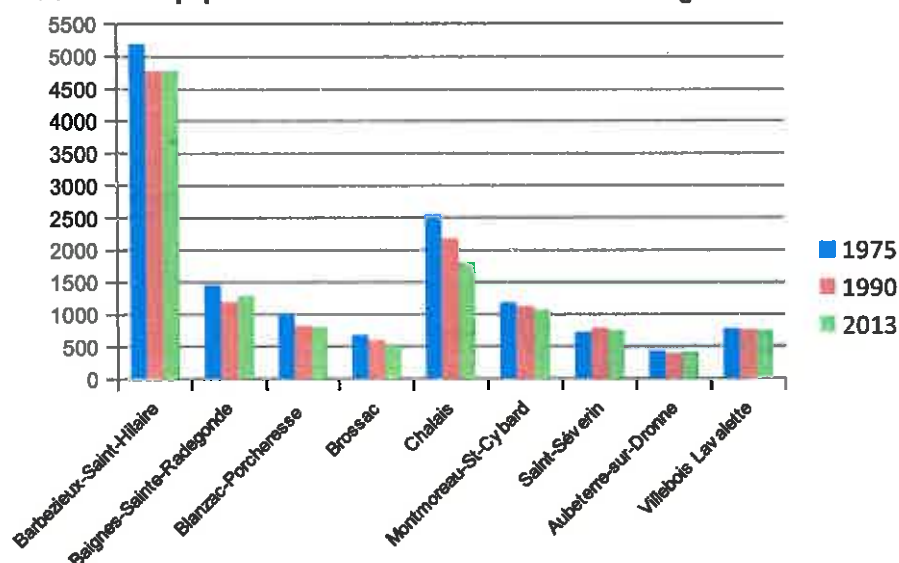
Le territoire du Sud Charente est structuré par des pôles d'attractivité disposant d'une offre en commerces et services de proximité essentiels à son dynamisme. Il s'agit de centre-bourg qui L'organisation du territoire se compose :

D'un pôle principal : Barbezieux-Saint-Hilaire avec près de 5000 habitants.

De huit pôles secondaires : le centre-bourg de Côteaux du Blanzacais (sur la commune historique de Blanzac-Porcheresse), de Baignes-Sainte-Radegonde, de Brossac, de Chalais, de Montmoreau (sur la commune historique de Montmoreau-Saint-Cybard), de Villebois-Lavalette, de Saint-Séverin et d'Aubeterre-sur-Dronne.

Evolution de la population dans les pôles du territoire depuis 1975.

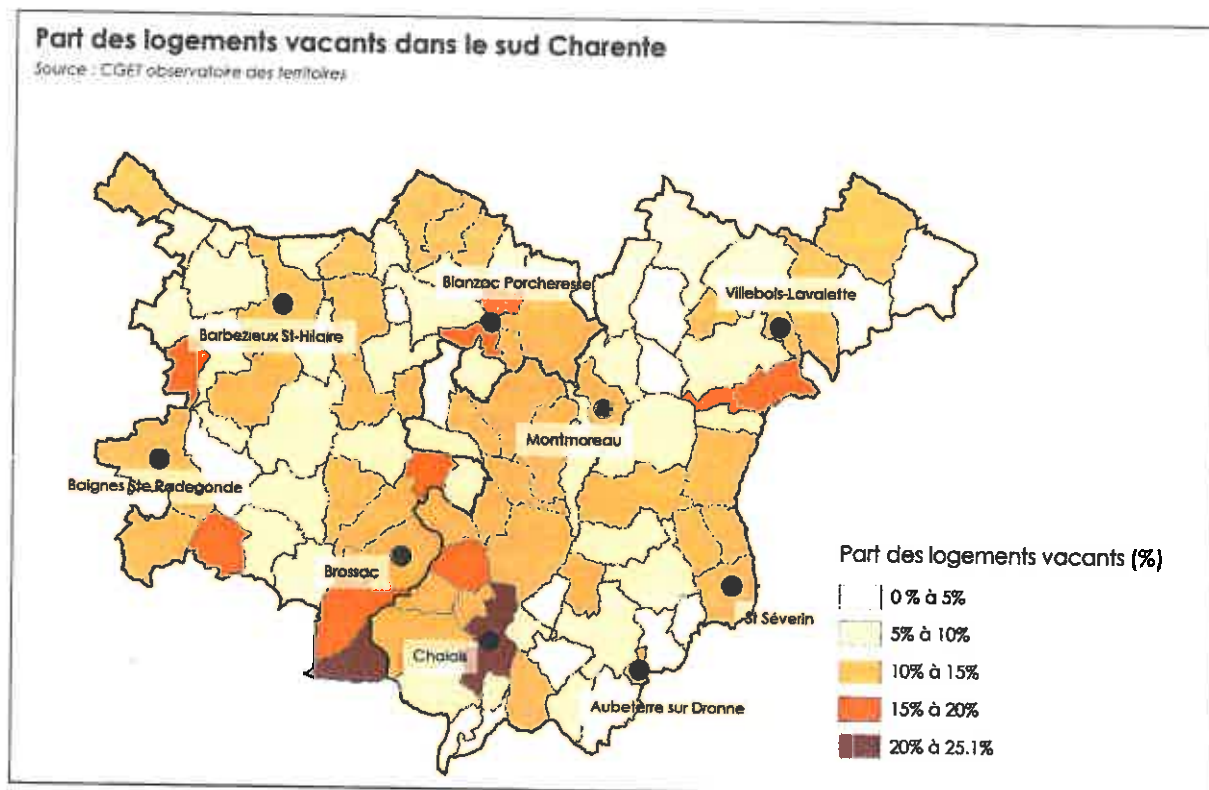
Evolution de la population dans les communes "centre-bourg" du sud Charente



Chacune de ces communes assurent un rôle de pôle commercial. Cependant le Sud Charente requiert une attention particulière pour la conservation de cette offre dont dépend l'attractivité du territoire. En effet, ces pôles maintiennent difficilement leurs habitants. En près de 40 ans ces communes ont perdu en moyenne 12% de leur population.

Comme tout territoire rural, le Sud Charente est marqué par une dévitalisation de ces centres-bourgs au profit d'un développement d'une offre d'habitat, d'activité artisanale et de commerce en périphérie.

La vacance résidentielle et commerciale est une problématique qui découle de ces tendances. Sur l'ensemble du Sud Charente, la part de logements vacants représente 10,6% du parc total de logements.



La vacance est d'autant plus forte dans les centres-bourgs où les immeubles sont anciens, dégradés et ne répondent pas aux usages contemporains. Ils nécessitent des travaux de rénovation lourds ou des restructurations pour répondre aux attentes actuelles des ménages.

Le patrimoine bâti et dense des centres-bourgs est d'une grande qualité architecturale. Il est composé essentiellement de maisons de ville et de maisons bourgeoises mais offre peu d'opportunités de stationnement ou d'espaces extérieurs.

De plus la vacance résidentielle est étroitement liée à la vacance commerciale : les immeubles disposent de locaux commerciaux en rez-de-chaussée avec un accès au logement par le commerce.

Malgré tout, les centres-bourgs sont des lieux de forte mixité fonctionnelle, où différentes activités et usages se côtoient au sein d'un périmètre restreint : des activités résidentielles, productives, commerçantes, culturelles, de loisirs et de détente. C'est ce qui constitue leur attractivité.

La proximité entre les différentes activités présentes sur le centre-bourg réduit les déplacements et notamment les déplacements motorisés en faveur des déplacements piétons. La volonté de garder un caractère multifonctionnel dans le centre-bourg s'inscrit dans une logique de développement durable, de lutte pour la réduction de la consommation énergétique et de réponse aux enjeux de mobilité.

Par ailleurs, cette proximité des usages crée un effet de synergie positif pour la vitalité des différentes fonctions urbaines : les dynamiques démographiques participent au renforcement de l'économie résidentielle.

La mixité fonctionnelle crée des conditions de vie recherchées par certains habitants. C'est le cas d'habitants dont la mobilité est faible (personnes âgées, handicapées ou dont les revenus ne permettent pas l'achat d'un véhicule motorisé).

Un investissement conséquent des collectivités pour l'amélioration de l'habitat :

Deux OPAH et un PIG ont d'ores et déjà été portés par le territoire, et ont permis 8 ans d'intervention soutenue de la Communauté de Communes des 4B en matière d'amélioration de l'habitat.

L'OPAH Revitalisation Rurale menée entre 2008 et 2013 a permis l'amélioration de 168 logements occupés par leurs propriétaires correspondant au dépôt de 191 dossiers dont 23 dossiers d'adaptation du logement et une majorité de dossiers concernant des travaux d'économie d'énergie. L'OPAH a également permis la réhabilitation de 57 logements locatifs (un quart en sortie de vacance), dont 21 sur Barbezieux-Saint-Hilaire.

Le PIG des 4B, mené de 2013 à 2016, est une déclinaison du PIG départemental labellisé « habiter mieux ». Il présente des résultats conformes aux objectifs initialement fixés, notamment sur l'amélioration des conditions de vie des propriétaires occupants (adaptation au vieillissement et au handicap, performance énergétique, assainissement) avec : 135 dossiers « Habiter Mieux », 30 adaptations et 10 sorties d'insalubrités. 30 propriétaires bailleurs ont également déposé un dossier, concernant 33 logements. Sur les 25 dossiers qui ont donné lieu à un conventionnement avec l'ANAH, 28 logements conventionnés sociaux et 1 logement conventionné très social ont été financés. 16 logements sont sortis de vacance et 4 ont permis une transformation d'usage.

L'opération Programme d'Intérêt Général du Département « Habiter mieux » a également été portée sur l'ex territoire d'Horte et Lavalette et a permis sur la période 2012-2015, la rénovation de 9 logements avec une participation financière de la Communauté de Communes. Un avenant à la convention a été signé pour poursuivre l'opération jusqu'en juin 2018. L'ancienne Communauté de Communes Tude et Dronne, abondait également les aides de l'Anah dans le cadre de ce dispositif mais uniquement sur l'ancien territoire du Pays de Chalais. La Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne prévoit de reconduire sa participation sur l'ensemble de son territoire.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt « centre-bourg »

La sélection du centre-bourg de Barbezieux-Saint-Hilaire par les services de l'Etat dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt centres-bourgs en 2014 en témoigne. La Ville et la Communauté de Communes des 4B Sud Charente y ont répondu de façon conjointe et ont été lauréates du dispositif. L'objectif de cet AMI est double. Il permet de financer une étude urbaine visant à définir et à formaliser le projet de revitalisation du centre-bourg de Barbezieux et de développement du territoire intercommunal dont une des résultantes sera l'élaboration d'une convention avec l'ANAH valant OPAH. La problématique de désertification a également été constatée dans les centres-bourgs secondaires de la Communauté de Communes des 4B. L'étude et la convention ont donc été élargies aux bourgs de Baignes-Sainte-Radegonde, de Coteaux du Blanzacais et de Brossac pour déterminer des leviers de développement du territoire communs, tout en prenant en compte les spécificités de chaque bourg.

L'enjeu sur les centres-bourgs de Barbezieux-Saint-Hilaire et des 3 anciens chefs lieu de cantons est de maintenir et d'organiser la mixité fonctionnelle.²

Le projet de revitalisation du centre-bourg de Barbezieux-Saint-Hilaire se décline selon les axes suivants :

• **LE RÉINVESTISSEMENT DES LIEUX D'INTENSITÉ URBAINE**

Poursuivre la requalification des places amorcée dans l'hyper centre avec le réaménagement de la place du marché en y limitant le stationnement et en leur redonnant une fonction d'animation urbaine centrale :

- Le réaménagement de la place du Château et du square du 14 juillet
- La valorisation de la place de l'église
- Le réaménagement de la place du Champs de Foire

• **LA REQUALIFICATION DES AXES DE LIAISON**

Favoriser la valorisation des opérations de réaménagement des places à l'échelle de l'ensemble de l'hyper centre en améliorant les liaisons entre ces lieux d'intensité urbaine :

- Poursuivre le réaménagement des boulevards circulaires par la matérialisation des entrées vers le centre-bourg
- Favoriser les « zones de rencontre » en hyper centre à l'échelle du secteur commercial principal
- Créer des liaisons piétonnes sécurisantes sans discontinuités vers les équipements
- Améliorer l'accès et la mise en valeur des espaces de respiration de l'hyper centre

• **LA REVITALISATION DU TISSU COMMERCIAL**

Mettre en oeuvre les propositions issues du diagnostic de l'appareil commercial via les actions élaborées dans le cadre du FISAC, notamment en termes d'animation :

- Animation du réseau et coordination des projets par un manager du commerce et de l'artisanat
- Actions de communication ciblées avec la création d'une identité visuelle forte
- Accompagnement des nouveaux commerçants et renforcement du dispositif « Ma boutique à l'essai »

Moderniser l'espace commercial et le renforcer :

- Concentrer l'espace commercial en hyper centre pour éviter les effets de discontinuité dans le linéaire
- Adapter les locaux vacants selon leur localisation, soit en les modernisant (jumelage pour accroître leur superficie, travaux d'accessibilité) soit en favorisant leur changement d'usage
- Mettre en place une signalétique adaptée en entrée de ville (valorisation du label « Village Etape ») et en entrée dans l'hyper centre et mettre en place une charte qualité pour les devantures

• **LE RENFORCEMENT DES ÉQUIPEMENTS**

Poursuivre ce renforcement amorcé par la réhabilitation du Théâtre du Château :

- Le réaménagement de la plaine des sports et la remise aux normes de la piscine intercommunale
- Le renforcement de l'offre en soins de santé par la création d'une maison de santé couplée à la création d'une résidence seniors
- L'accompagnement de l'agrandissement du campus des métiers par la création d'une offre de logements dédiée aux jeunes
- Le regroupement des associations sociales et culturelles principales dans un local adapté à leurs besoins

Veiller à connecter ces projets structurants au projet de revitalisation du centre-bourg (cf. 2. La requalification des axes de liaison)

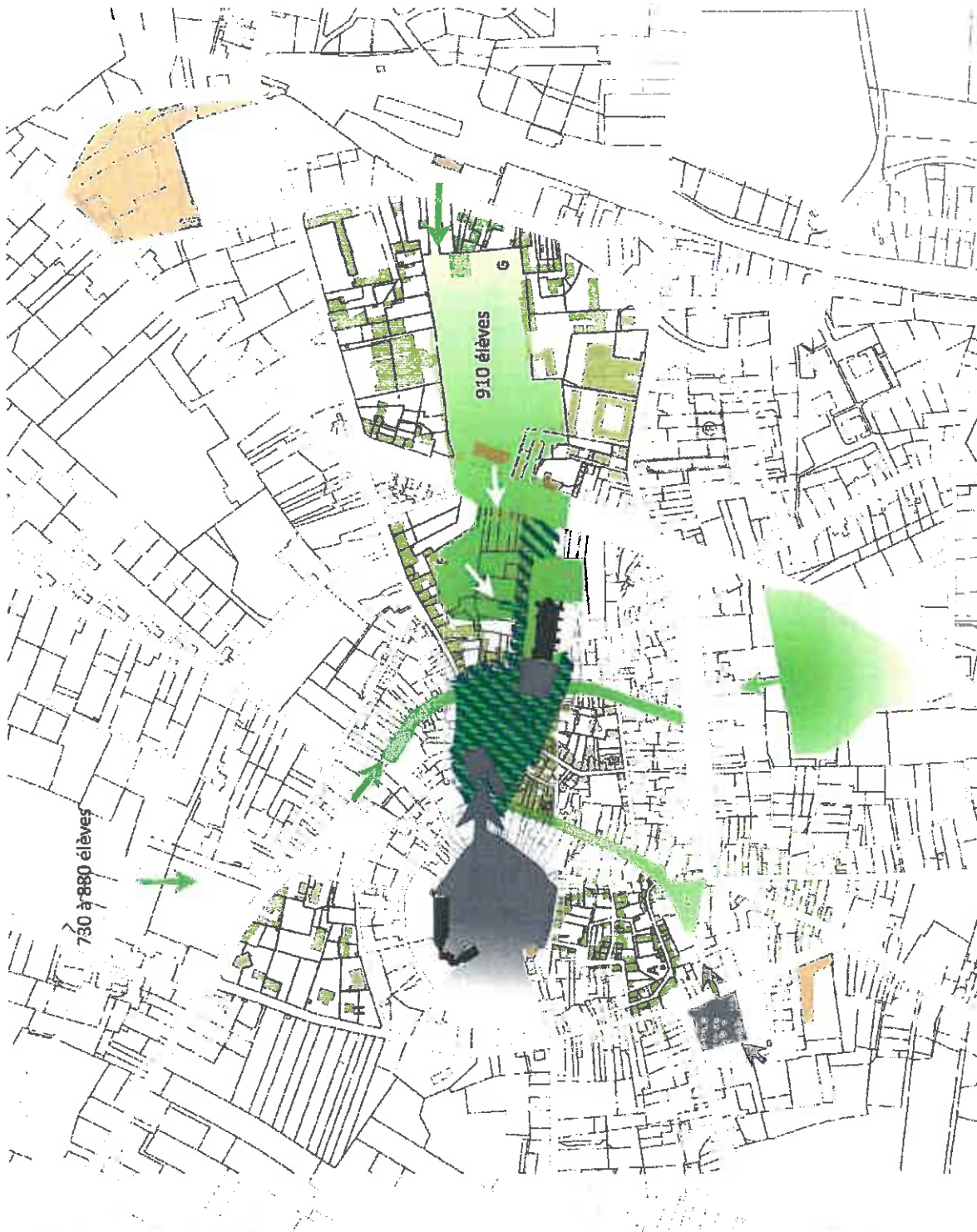
• **UNE INTERVENTION SPÉCIFIQUE SUR LE PARC PRIVÉ ANCIEN**

Poursuivre l'accompagnement de l'amélioration des conditions de logements des habitants de l'hyper-centre

Revaloriser la commercialité des produits logements proposés sur le marché :

- Adapter et diversifier la typologie des logements proposés pour un centre-bourg intergénérationnel
- Aider les propriétaires à valoriser le caractère patrimonial de la ville

Synthèse des enjeux de revitalisation _ s'articulant le long d'un axe fort entre la place du château et le pôle d'équipement



1

Le réinvestissement des places

Renforcer les fonctions d'animation urbaine : la place du château, la place de l'église, la place du champ de foire,

2

La requalification des Axes de liaison

- Entrées vers le centre-bourg (notamment depuis le Bd Chanzy et la plaine des sports)
- Zone de rencontre de l'hyper-centre
- Liaisons piétonnes sécurisées
- Accès et mise en valeur d'espaces de respiration

3

La revitalisation du tissu commercial

Renforcement et accompagnement (taille des commerces, accessibilité...) de la zone formée par la place du marché et de l'église, en liaison avec le boulevard Chanzy.

4

Le renforcement des équipements

Entamé par la collectivité, et à poursuivre sur les volets culturels, sociaux et de formation.

5

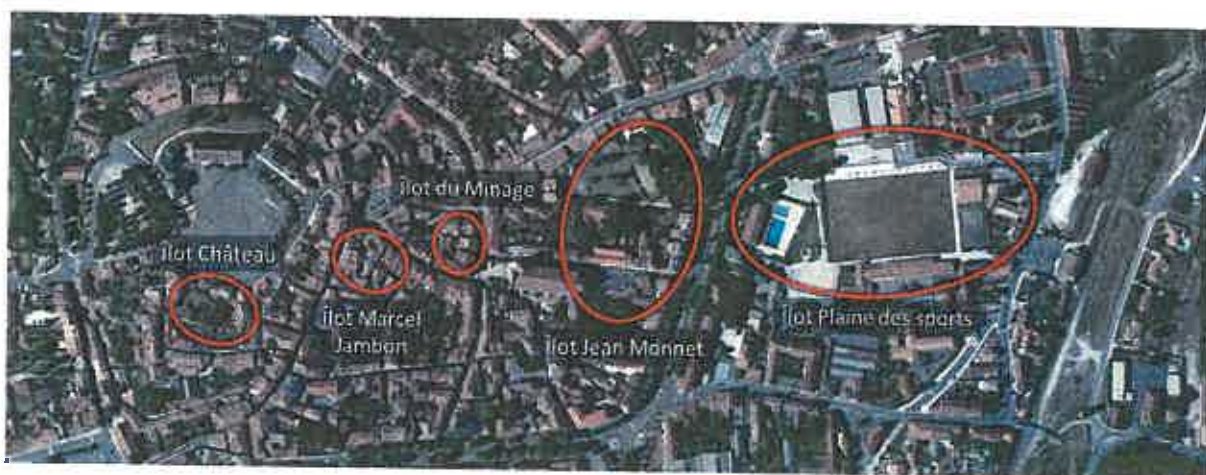
Une intervention spécifique sur le parc privé ancien

Améliorer le parc sur l'ensemble du centre-bourg.
5 îlots à sélectionner en vue d'une requalification lourde.

Sur la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire, cinq îlots ont été définis pour une étude approfondie des potentialités de restructuration pour répondre aux besoins contemporains en matière d'habitat et de surfaces commerciales.

En effet, l'analyse croisée des enjeux urbains identifiés, de l'état du bâti et de la vacance résidentielle et commerciale ont permis de définir des secteurs dont la mutation à court, moyen ou long termes participera à la revitalisation du centre-bourg de Barbezieux-Saint-Hilaire, soit :

- Parce qu'ils constituent, par leur situation, un levier potentiel de revalorisation de l'image du centre-ville, avec une visibilité importante leur conférant un potentiel d'entraînement positif ;
- Parce qu'ils présentent des caractéristiques de dureté foncière rendant la réflexion à l'échelle de l'îlot nécessaire pour faire muter le bâti ;



Secteurs définis pour une mutation à court ou moyen terme

L'appel à manifestation d'intérêt permet, entre autre, la signature d'une convention avec l'ANAH pour l'amélioration de l'habitat dans les centres-bourgs. Ainsi l'intervention spécifique sur le parc privé ancien a été approfondie pour définir les objectifs suivants, communs aux quatre centres-bourgs de la Communauté de Communes des 4B Sud Charente :

- ☞ Faciliter le recyclage des logements vacants par l'accession à la propriété dans l'ancien
- ☞ Développer une offre locative pour des personnes aux ressources modestes
- ☞ Développer des programmes spécifiques, sous la forme de résidences groupées :
 - A destination des personnes âgées sous la forme d'un domicile groupé pour les aînés.
 - A destination des jeunes qui suivront un enseignement au CFA par exemple, avec une offre de logements de petites tailles qui pourront prendre également la forme de « résidence jeune »
- ☞ Poursuivre l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants

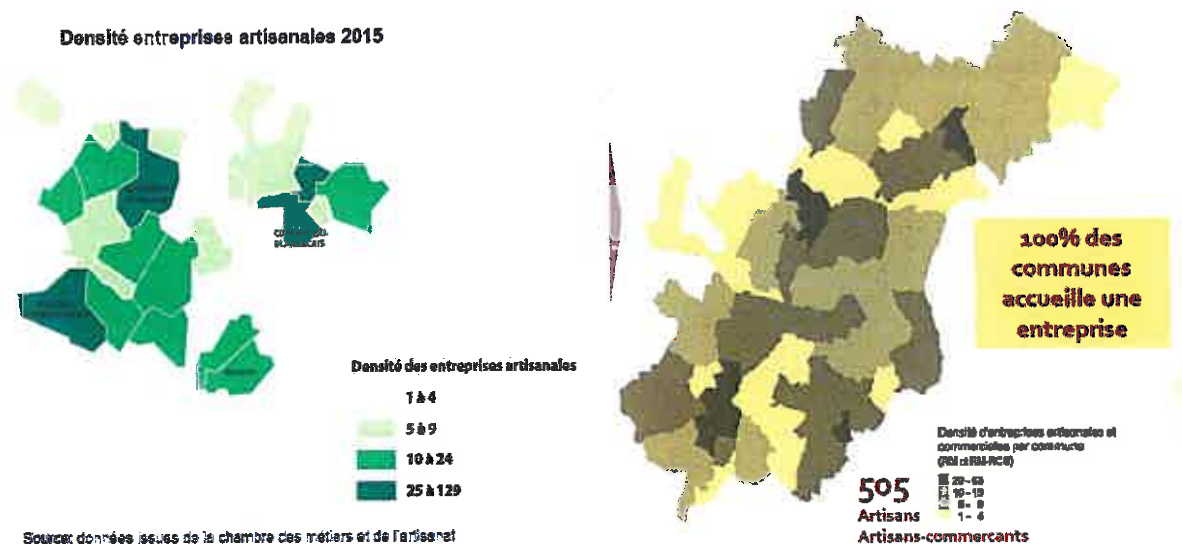
Cette OPAH permet de mobiliser des aides de l'ANAH, de la Région, du Département sur les périmètres des centres-bourgs. Ces aides seront complétées par les contributions de la Communauté de Communes des 4B Sud Charente et des Communes.

L'ensemble du territoire, y compris celui de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne, bénéficie du Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental labélisé « habiter mieux » qui mobilise également des aides de l'ANAH et du département pour l'amélioration de l'habitat.

L'action sur l'habitat n'est pas le seul outil à mettre en œuvre. Elle doit être transversale pour prendre en compte toutes les composantes d'un centre-bourg. La perte d'attractivité de ces espaces est également relative à la perte de dynamisme du tissu commercial.

L'offre commerciale et artisanale

Le territoire du Sud Charente compte 949 entreprises artisanales.



160 entreprises artisanales sont à transmettre. L'enjeu de transmission est d'autant plus prégnant dans le secteur alimentaire, fabrication, bâtiment, services.

Le tissu de commerces et de services de proximité est diversifié et concentré dans les pôles du territoire. Des commerces de première nécessité se maintiennent difficilement.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de commerces alimentaires en activité en 2015. En cohérence avec leur poids démographique et leur zone de chalandise, les dix pôles du territoire ne proposent pas une offre similaire.

	Hypermarché	Supermarché	Supérette, Epicerie	Boulangerie	Boucherie charcuterie	Total
Aubeterre-sur-Dronne	0	0	1	2	1	4
Baignes-Sainte-Radegonde	0	0	1	4	1	6
Barbezieux-Saint-Hilaire	1	2	3	3	3	12
Blanzac-Porcheresse	0	0	1	3	1	5
Brossac	0	0	1	2	1	4
Chalais	1	1	1	4	7	14
Montmoreau-Saint-Cybard	0	1	0	2	1	4
Saint-Amant-de-Montmoreau	0	0	0	0	0	0
Saint-Séverin	0	0	2	2	0	4
Villebois-Lavalette	0	1	0	2	2	5

Une étude sur l'appareil commercial des quatre bourgs de la Communauté de Communes a été conduite par la CCI dans le cadre de l'AMI. Elle a démontré que Barbezieux-Saint-Hilaire concentre 119 commerces et services (recensés en 2014), contre 25, 21 et 16 respectivement sur Baignes-Sainte-Radegonde, Blanzac-Porcheresse et Brossac.

Cette étude définit Barbezieux-Saint-Hilaire comme point central d'une zone de chalandise qui dépasse le territoire intercommunal et couvre plus de 37 000 habitants. Son offre commerciale bénéficie notamment de grandes surfaces localisées à proximité immédiate du centre-bourg.

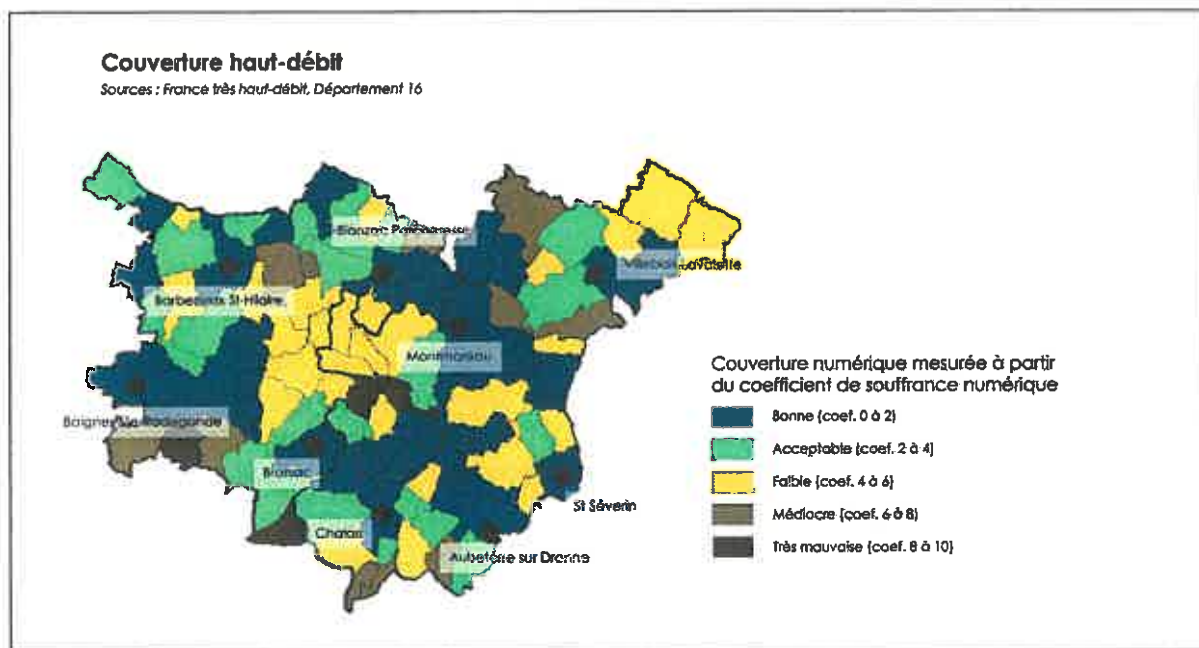
Les deux collectivités du Sud Charente sont compétentes en matière de développement économiques et de soutien aux entreprises.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une partie du territoire lauréate de l'AMI centre-bourg - Un territoire multipolarisé par des pôles dont l'activité des centres-bourgs se maintient 	<ul style="list-style-type: none"> - Une perte de dynamisme généralisée dans les centres-bourgs - Des communes qui sont en perte de population - Des logements anciens et dégradés - Des commerces qui se désertifient
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Des pôles de proximité commerciale et de services - Un soutien des intercommunalités aux entreprises - Un patrimoine architectural de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> - La poursuite de la dévitalisation des centres-bourgs sans intervention publique - Le développement d'activités économiques en périphérie concurrentielles avec celle des centres-bourgs - L'étalement urbain

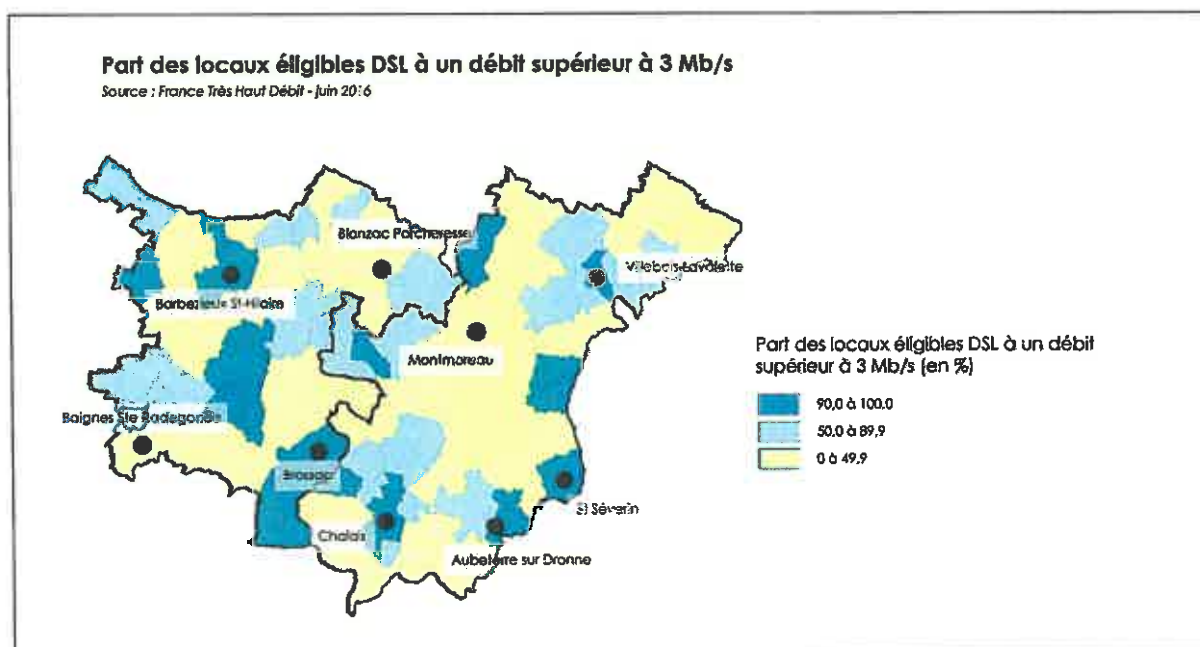
5. Attractivité du territoire

Une couverture numérique inégale...

La couverture numérique du territoire est très inégale sur le territoire. Si les bourgs-centre présentent une bonne couverture haut-débit, de nombreuses communes bénéficient d'un très faible niveau de débit.



En effet, plus de la moitié des communes ont 50% de prises inéligibles à un débit supérieur à 3 Mbit/s. Cette proportion est très faible. L'accès à une connexion Internet de qualité constitue un enjeu majeur d'attractivité territoriale. En effet, garantir un accès à haut-débit est une condition nécessaire à l'accueil de nouvelles populations et au développement économique.



Cet enjeu est d'autant plus important que le numérique offre des potentiels de développement à plusieurs niveaux :

- lutte contre la désertification des services aux publics (administration en ligne, télémédecine, accessibilité aux services...)
- offre de nouveaux produits touristiques, développement de la communication...
- création de nouvelles activités économiques à forte valeur ajoutée, ouverture de nouveaux marchés...
- inclusion sociale et lutte contre l'isolement

La création de la « Rural Web Factory » à Aubeterre, labellisée « Grande Ecole du Numérique » et le développement des usages que mène l'Espace Numérique du Sud Charente devraient participer à engager la transition numérique du territoire.

... mais des usages numériques en plein développement

Malgré des disparités de couverture en matière de haut débit et de haut débit mobile, le territoire dispose d'un écosystème numérique relativement conséquent, multipliant la diversité des usages.

Le développement numérique du territoire s'appuie sur l'association Espace Numérique du Sud Charente (ENSC).

En effet, la Communauté de communes Tude et Dronne positionne l'ENSC comme catalyseur du développement des usages du numérique sur son territoire, en favorisant l'expérimentation dans les domaines suivants :

- la médiation numérique
- l'innovation sociale et numérique
- l'insertion sociale et citoyenne par le numérique
- la mobilité

L'ENSC propose dans ce cadre un ensemble de services à destination des acteurs du territoire du Sud-Charente :

- accompagnement à la mise en place de projets audiovisuels : formations des jeunes et des encadrants, création d'une web-tv participative (www.sudcharentetv.fr), réalisation de projets (plateaux téléés lors d'évènements, interviews, reportages, captations de spectacles...), organisation de master class audiovisuelles (formation à l'analyse de l'image, aux techniques de montage et de tournage...)
- animation d'ateliers numériques auprès des jeunes dans le cadre des Temps d'activités périscolaires (TAP) et dans le cadre scolaire (projets de classe, usage d'Internet responsable...)
- prêt de matériel (tablettes, matériel audiovisuel, vidéoprojecteur...) auprès des structures scolaires et socioéducatives pour la réalisation de projets éducatifs
- animation d'ateliers pour différents publics : grand public (accompagnement à l'appropriation du numérique), chantiers d'insertion (certification PIM et B2& adultes), résidence de retraite (découverte de l'outil informatique et échanges familles – résidents par le numérique)
- animation d'un collectif d'espaces de co-working et de tiers-lieux (www.sudcharentecoworking.com) : animation du réseau des 4 tiers-lieux du sud Charente, mise à disposition de matériel innovant (impression 3D)
- création d'un portail web sur la mobilité (www.sudcharentemobilite.com) : recensement des offres de mobilité physiques et virtuelles sur le territoire, animation d'ateliers mobilité

L'ENSC dispose également d'un bus numérique mobile, « l'esp@ce mobile », qui parcourt le territoire dans les communes les plus isolées. Equipé d'une connexion Internet par satellite, le bus permet de proposer aux populations éloignées des usages numériques d'ateliers d'initiation à l'informatique (bureautique, navigation

internet, outils de la PAO, retouche d'image, réalisation et montage vidéo, création de blog, utilisation des réseaux sociaux...) Ce projet a été primé dans le cadre l'appel national à expérimentations 2009 Tic'Actives « Pour un numérique au service de la solidarité »

Les Communautés de communes jouent également un rôle dans la transition numérique du territoire. En effet, en animant un réseau de pôles de services labellisés « Maisons de Services au Public » (MSAP), elles permettent aux publics de disposer en un même lieu d'informations et d'accompagnement à la réalisation de démarches administratives (affaires familiales et sociales, emploi...). Dans ce cadre, des animatrices accompagnent les publics à la réalisation de leurs démarches administratives en ligne (création de compte pôle emploi, suivi de dossier CAF en ligne, déclarations en ligne...). L'objectif est de permettre à tous les publics de s'approprier les processus de l'administration dématérialisée.

Les Communautés de communes se sont aussi engagées dans l'impulsion d'un réseau de tiers-lieux sur le Sud-Charente. Ces espaces de travail publics et privés s'insèrent dans le réseau local « Sud-Charente Coworking », composé de 4 tiers-lieux. Par cette offre immobilière et de service, les Communautés de communes et leurs partenaires proposent aux entreprises en création ou en transit et aux télétravailleurs des infrastructures mutualisées (bureaux, réseau Internet, salles de réunion équipées, photocopieur...).

Elles souhaitent ainsi favoriser l'émergence d'activités économiques par le travail dématérialisé, collaboratif et flexible.

L'ENSC, par ailleurs animateur du réseau « Sud-Charente Coworking », entretient également des partenariats avec le « CréaLAB » d'Angoulême, espace de coworking et d'innovation technologique. Ces liens représentent une opportunité supplémentaire de développement numérique pour le territoire, en l'intégrant dans une nouvelle sphère numérique et d'innovations.

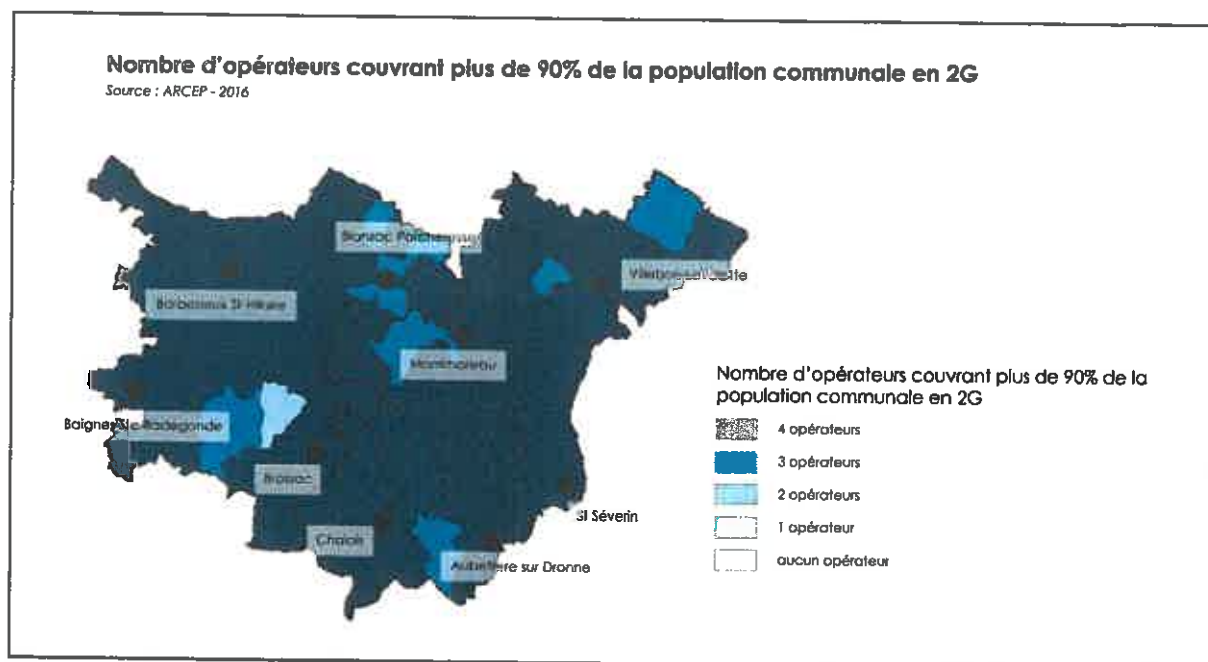
Enfin, de par leur compétence scolaire, les Communautés de communes équipent régulièrement leurs écoles de matériel informatique et numérique (vidéoprojecteurs interactifs, classes mobiles...). Ces équipements visent à développer de nouvelles méthodes pédagogiques et à favoriser la réussite scolaire pour tous.

Ces initiatives, résolument tournées vers le développement du territoire par l'éducation numérique, viennent consolider l'apprentissage du numérique dès le plus jeune âge.

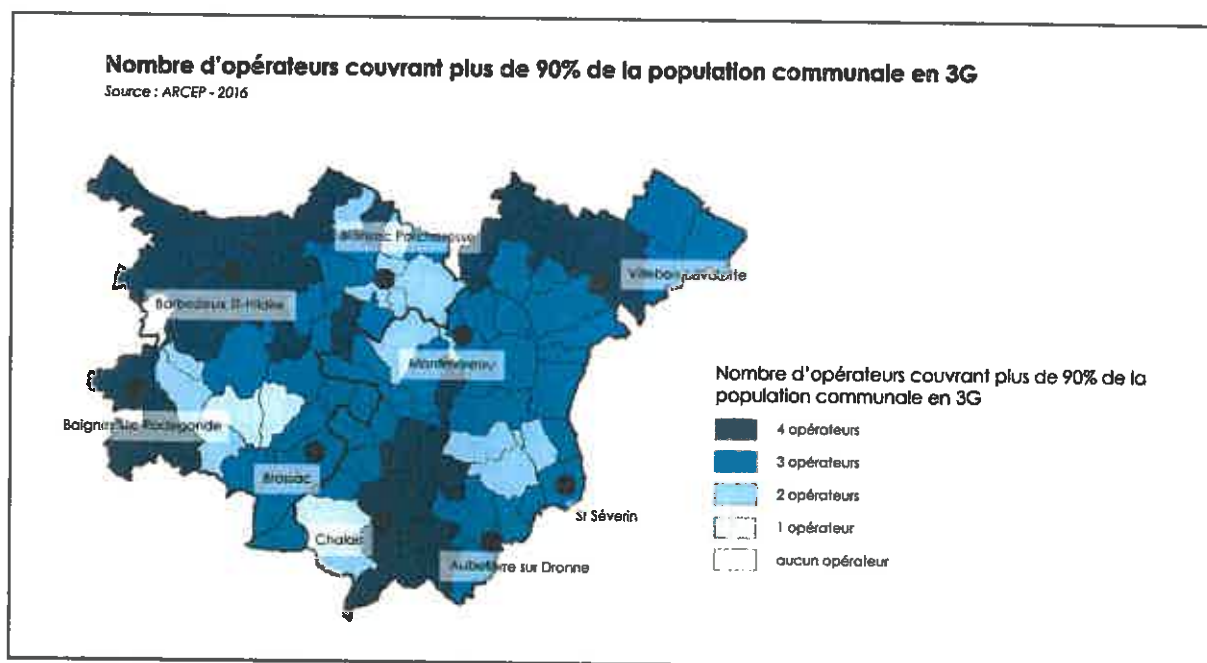
Un réseau de téléphonie mobile satisfaisant mais des retards de couverture en Internet mobile

Le territoire présente des taux de couverture mobile⁸ très bon en 2G, même si persistent encore quelques zones blanches très localisées en fonction des opérateurs. En effet, plusieurs communes ne bénéficient pas d'offre en 2G des 4 opérateurs de téléphonie (Orange, Free, SFR et Bouygues Télécom).

⁸



La couverture 3G couvre quasiment l'intégralité du territoire. La majeure partie des communes sont couvertes à 90% par au moins 3 opérateurs. Quelques poches pas ou peu couvertes persistent toujours.



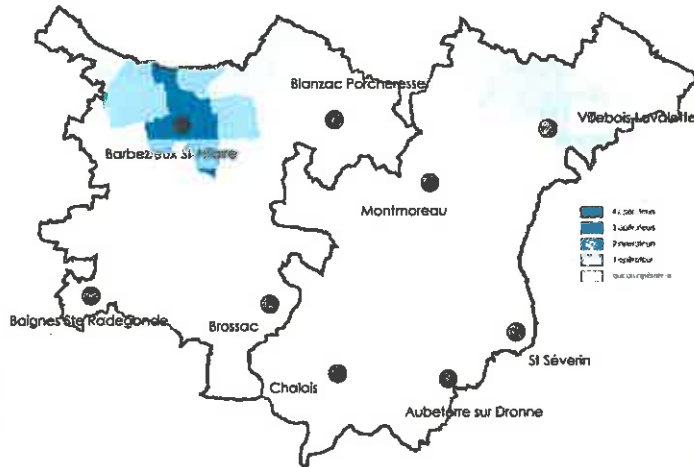
Toutefois, la couverture en 4G, considérée comme un réseau mobile très haut débit, reste très inégale. Seul le secteur de Barbezieux bénéficie d'une couverture développée par les 4 opérateurs. Le sud du territoire est marqué par l'absence de couverture 4G, avec 9 communes couvertes par aucun opérateur.

En permettant l'accès via Smartphones et tablettes au réseau Internet mobile de qualité, elle ouvre la voie au développement de nouveaux services et applicatifs en tout genre (tourisme, services publics, santé, loisirs...). En ce sens, le déploiement de la 4G constitue un enjeu important d'attractivité territoriale.

A ce titre, la quasi totalité du territoire est classée en zone de déploiement prioritaire, fixant un objectif de couverture de 40% de la population fin 2017 et 90% en 2022.

Nombre d'opérateurs couvrant plus de 90% de la population communale en 4G

Source : ARCEP - 2016



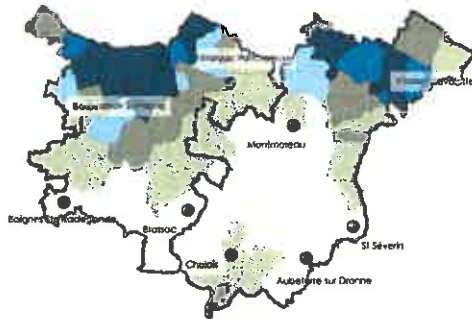
Taux de couverture de la population en 4G par opérateur

Source : ARCEP - 2016



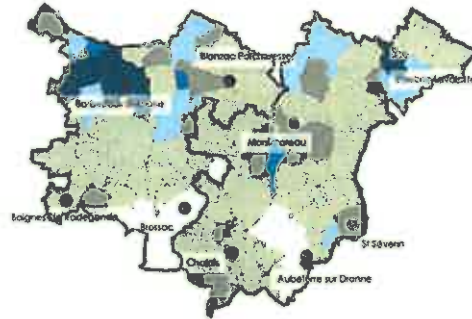
Souygues Télécom

Source : ARCEP - 2016



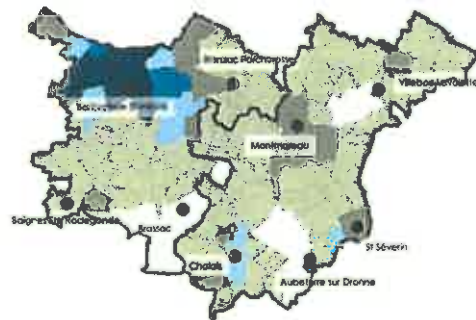
SPR

Source : ARCEP - 2016



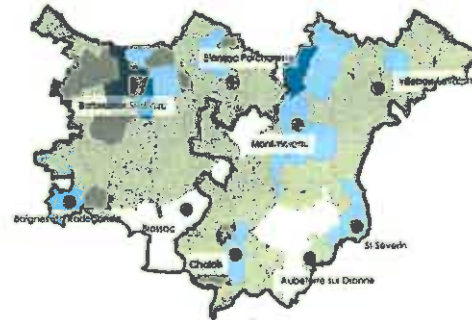
Orange

Source : ARCEP - 2016



Free

Source : ARCEP - 2016



Un patrimoine touristique et culturel riche

Le territoire dispose d'un patrimoine culturel et historique dense, centré autour du village d'Aubeterre-sur-Dronne.

Ce village, détenteur du label « Plus beau village de France », constitue la locomotive touristique du sud-Charente. Positionné aux portes de la Dordogne, ce village possède la plus vaste église souterraine d'Europe. C'est le monument le plus visité de Charente après les maisons de Cognac.

Un patrimoine touristique et culturel riche

Le territoire dispose d'un patrimoine culturel et historique dense, centré autour du village d'Aubeterre-sur-Dronne.

Ce village, détenteur du label « Plus beau village de France », constitue la locomotive touristique du sud-Charente. Positionné aux portes de la Dordogne, ce village possède la plus vaste église souterraine d'Europe. C'est le monument le plus visité de Charente après les maisons de Cognac.

En comptant une cinquantaine d'édifices inscrits ou classés, le patrimoine roman (fortifications, chapiteaux, modillons, fresques...) constitue la 2^e richesse du territoire. Ce patrimoine représente un axe fort de la politique touristique du territoire. Un programme d'actions pluriannuel a été engagé et s'est traduit par la réalisation de nombreux outils de valorisation (plaques signalétiques, sets de table, cahiers de coloriage, manifestations culturelles...).

L'héritage culturel local se retrouve également au travers de personnages illustres ayant vécu sur le territoire :

- Alfred de Vigny : cette figure du romantisme a passé une grande partie de sa vie au Maine-Giraud à Champagne-Vigny, où il a composé ses œuvres les plus célèbres. Aujourd'hui, son manoir est une propriété viticole hébergeant un musée recevant près de 20 000 visiteurs par an
- Ludovic Trarieux : parlementaire originaire d'Aubeterre-sur-Dronne, il doit sa notoriété à la fondation de la ligue des droits de l'Homme en 1898. Un musée a été ouvert en 2004 dans sa maison natale
- Charles Maurice de Talleyrand-Périgord : ce diplomate talentueux et intelligent est considéré comme le père de la diplomatie moderne. Il vécut sa petite-enfance à Chalais. Aujourd'hui, son château appartient à l'humoriste imitateur Yves LECOQ qui entreprend une grande campagne de restauration. Cet édifice est ouvert à la visite (5 000 visiteurs par an). Avec l'église et le cloître, cet ensemble constitue un ensemble architectural de grande qualité.
- D'autres personnalités célèbres sont également nés en sud-Charente tels Félix GAILLARD (ancien Président du Conseil et signataire du traité de Rome), Jacques CHARDONNE (écrivain), Pierre VERY (écrivain et scénariste), ou y avaient leurs attaches tel François MITERRAND dont la grand-mère maternelle vivait à Nabinaud près d'Aubeterre-sur-Dronne

Un territoire propice au tourisme vert

De par sa faible densité de population, ses paysages variés et préservés et ses richesses naturelles, le Sud-Charente se prête au développement des activités de pleine nature et au tourisme vert. Les communes d'Aubeterre-sur-Dronne et de Brossac sont d'ailleurs labellisées « station verte ».

Avec 350 km de chemins balisés, les activités de randonnée pédestre, équestre et cycliste sont bien développées. Le Pays Sud-Charente est d'ailleurs repéré comme « grand site » en matière de VTT. Le territoire est aussi traversé par l'Euro vélo route n°3 Trondheim – St Jacques de Compostelle.

Les circuits permettent la découverte du patrimoine naturel du territoire (8 sites Natura 2000, une trentaine de ZNIEFF, des espèces emblématiques comme le vison d'Europe et la fritillaire pintade...). Une mare pédagogique située à Aubeterre-sur-Dronne permet de compléter la découverte des milieux naturels du territoire.

Les activités de pleine nature se pratiquent également autour des loisirs aquatiques. La Dronne en constitue une colonne vertébrale en proposant un point de baignade surveillée sur la plage d'Aubeterre-sur-Dronne et sa base de loisirs, des descentes en canoë-kayak et l'activité halieutique.

L'étang Vallier de Brossac et son village vacances proposent également une plage, des activités de loisirs et des espaces de détente.

Le site Natura 2000 des étangs bleus de Touvérac, anciennes carrières d'argile, constitue également une activité de pleine nature prisée.

Enfin, la base de pleine nature de Poltrot à Nabinaud offre des activités de plein air variées : parc acrobatique en hauteur, labyrinthe végétal, activités de loisirs, espaces de détente.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Des usages du numérique développés - Un patrimoine touristique reconnu - Des espaces naturels propices au développement du tourisme vert 	<ul style="list-style-type: none"> - Des débits Internet très inégaux - Des zones encore mal couvertes en téléphonie mobile
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Un projet de « Grande école du numérique » pour redynamiser l'économie par le numérique 	<ul style="list-style-type: none"> - Une couverture mobile à double vitesse - Une fracture numérique entre territoire rural et territoire urbain

6. Mobilités

La mobilité est une problématique essentielle pour tout territoire rural. Le Sud Charente ne fait pas exception et les collectivités, le Pays Sud Charente et les associations locales se sont saisies de cette thématique. Une étude a notamment été conduite à l'échelle du Pays sur le thème « mobilité et santé » dans le cadre du contrat local de santé (CLS). Celle-ci a mis en évidence les spécificités suivantes :

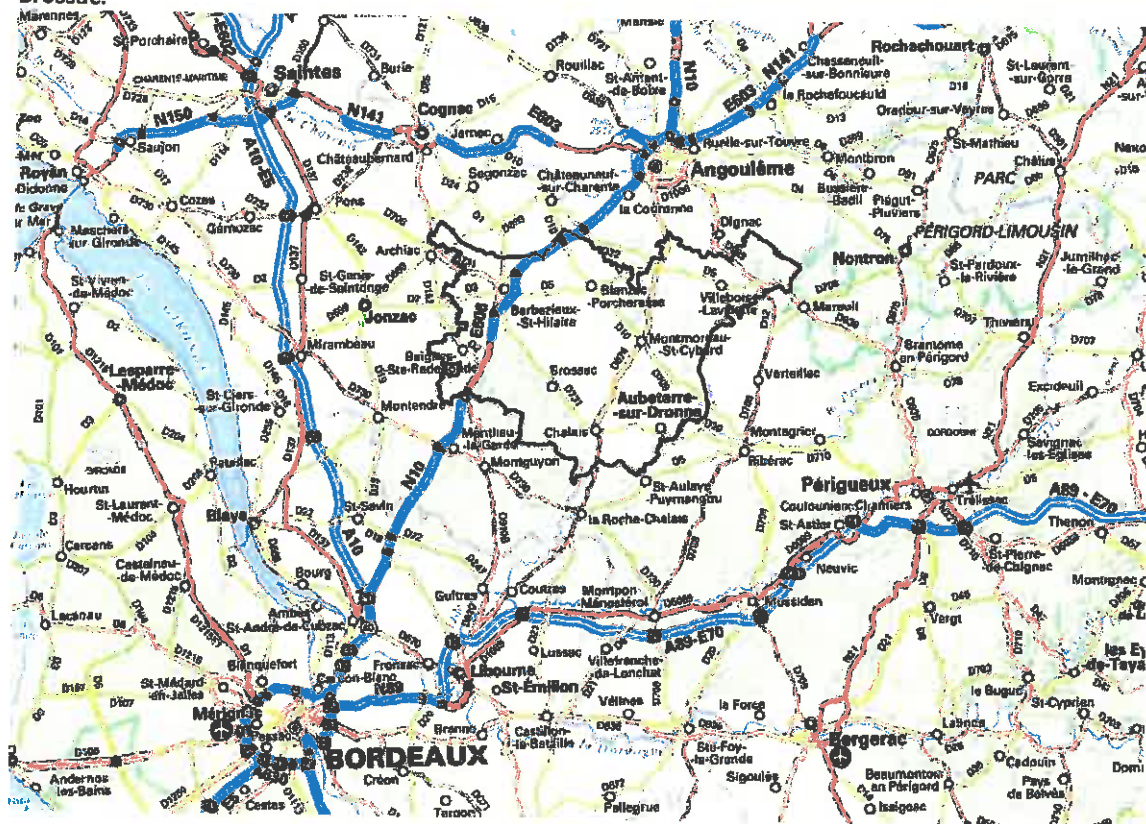
- un niveau faible d'infrastructures de transport et un développement des réseaux de transport freinés par la dispersion de l'habitat
- des distances de déplacements plus longues qu'en zone urbaine
- la prédominance de la voiture pour les déplacements quotidiens.
- des freins à la mobilité plus prégnants pour les personnes âgées et/ou en situation de précarité

Un territoire desservi par de grands axes routiers

Le Sud Charente n'est pas un territoire isolé, il est traversé par trois axes de communication majeurs reliant le Nord et le Sud de la France :

- la RN 10 (25 000 véhicules/jour),
- la ligne TGV/TER Bordeaux/Paris (arrêt du TER en gares de Chalais et de Montmoreau)
- la départementale Angoulême/Libourne sur la partie Est du territoire.

La route départementale RD 731 assure une liaison avec Cognac, Royan la Rochelle et relie Barbezieux à Brossac.

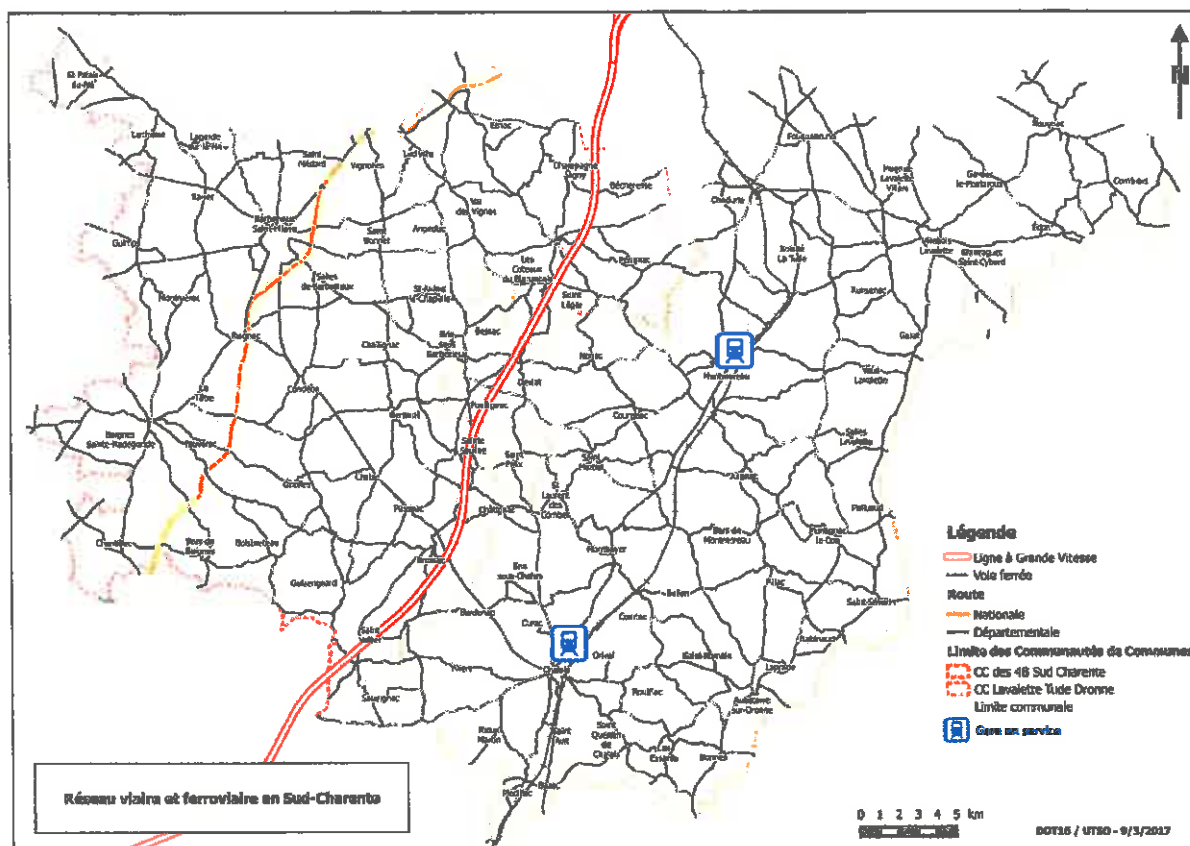


Carte IGN

L'orientation des axes structurants de transport a pour conséquence de créer une zone intérieure enclavée au sein de laquelle les déplacements entre l'Est à l'Ouest sont plus difficiles. La traversée de la RN 10 sur le tronçon Touvérac-Chevanceaux peut même s'avérer dangereux au regard du flux de véhicules et de poids lourds. Le chantier de la mise à 2x2 voies de ce tronçon va améliorer la qualité et la sécurité des liaisons est-ouest. Il va également « rapprocher » le Sud Charente de la métropole Bordelaise en écourtant le temps de trajet : le Sud Charente sera à 40 minutes de Bordeaux.

Ainsi l'influence de la Métropole Bordelaise, qui se ressent déjà au sud du territoire, pourrait s'amplifier. De même, avec ce maillage, le Sud Charente est sensible à l'influence de l'agglomération d'Angoulême et de Cognac pour sa partie Nord, et dans une moindre de celle de Libourne au Sud.

Au même titre que la mise à 2x2 voies de la RN 10, la Ligne à Grande Vitesse – Sud Europe Atlantique (LGV-SEA), qui traverse le territoire du Nord au Sud, est un chantier qui pourrait accroître l'influence de l'agglomération d'Angoulême et de la métropole de Bordeaux. En effet, Bordeaux et Angoulême seront respectivement à 2 H 00 et 1 H 40 de Paris.



La mobilité est un enjeu d'importance et de longue date pour le Sud Charente car les principaux commerces et services se situent dans les centres-bourgs. A titre d'illustration, pour un habitant de la communauté de communes des 4B Sud Charente, le temps moyen d'accès à un des vingt-huit services de la gamme intermédiaire est d'environ trente minutes alors qu'à l'échelle nationale, il n'est que de dix-neuf minutes.

Le transport ferroviaire

Le territoire du Sud Charente est traversé par la ligne Bordeaux – Angoulême qui dessert les gares de Chalais et de Montmoreau-Saint-Cybard. Cette ligne propose 6 liaisons directes vers Angoulême et 3 liaisons directes vers Bordeaux par jour. Un service d'accompagnement à l'achat des titres de transport est également à disposition des usagers à la MSAP de Chalais, de Montmoreau et de Saint-Séverin.

Le territoire est également accessible par la ligne TER Bordeaux –Nantes qui dessert Montendre et Jonzac, deux gares situées en Charente-Maritime et à environ 20 min du Sud Charente. En effet, le territoire de la Communauté de Communes des 4B Sud Charente n'est desservi par aucune ligne ferroviaire. Les gares les plus proches sont sur les villes d'Angoulême, Chalais, Montmoreau, Jonzac et Montendre.

L'ouverture de la LGV induirait l'augmentation du nombre d'arrêt sur les lignes régionales.

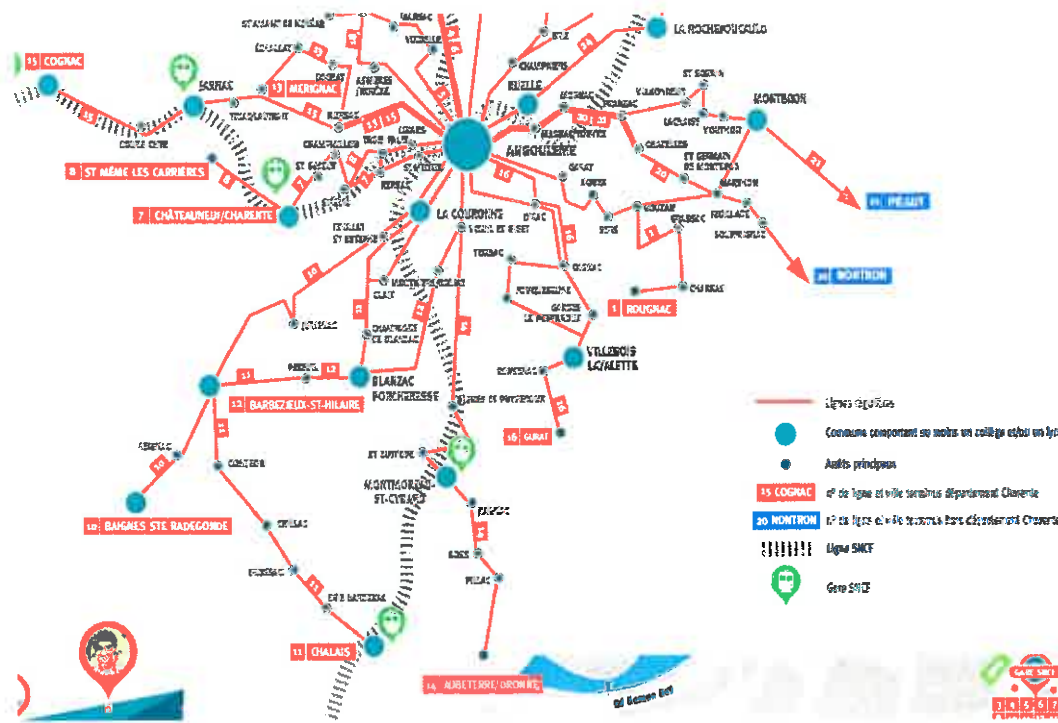
Les transports collectifs

Six lignes de bus du département traversent le territoire du sud Charente mais avec une fréquence très contraignante:

- La ligne 1 du département dessert l'ancien territoire d'Horte & Lavalette, en reliant Angoulême à Rougnac et à Gurat, en marquant des arrêts dans d'autres communes (Gardes-le-Pontaroux – Fouquebrune – Ronsenac – Villebois-Lavalette – Magnac-Lavalette-Villars – Blanzaguet-Saint-Cybard). Cette ligne propose un départ de Rougnac le matin à 6h35 pour une arrivée à Angoulême à 7h33 et un retour le soir avec un départ d'Angoulême à 18h15 pour une arrivée à Rougnac à 19h20.
- La ligne 10 fait la liaison entre Baignes, Barbezieux et Angoulême : plusieurs départs sont prévus le matin en semaine :
 - à 6h15 de Baignes, arrêt à 6h35 à Barbezieux et arrivée à 7h30 à Angoulême
 - arrêt à 7h15 à Barbezieux et arrivée à 8h00 à Angoulême
 Deux horaires de retour :
 - départ à 18h14 d'Angoulême, arrêt à 19h19 à Barbezieux et à 19h34 à Baignes
 - départ à 18h30 d'Angoulême, arrêt à 19h15 à Barbezieux.
- La ligne 11 entre Chalais, Brossac, Barbezieux et Angoulême propose :
 1. une liaison complète le matin dans le sens Chalais – Angoulême : départ de Chalais à 7h, arrêt à 7h12 à Brossac, 7h43 à Barbezieux et 9h04 à Angoulême ; et deux liaisons partielles au départ de Val des Vignes (Péreauil).
 2. une liaison partielle dans le sens Angoulême – Chalais : départ à 7h30 d'Angoulême et arrivée à 8h40 à Barbezieux,
 3. un retour pour le trajet Angoulême Chalais : départ à 17h20 et arrivée à 19h06
 4. un retour uniquement pour le trajet partiel Barbezieux-Chalais (17h20/18h15)
- La ligne 12 entre Barbezieux, Blanzac et Angoulême, propose :
 - un seul départ le matin en semaine : Barbezieux, départ à 6h53, arrêt à Blanzac à 7h19 et arrivée à Angoulême à 8h06.
 - un seul retour complet : départ d'Angoulême à 17h24, arrêt à Blanzac à 18h09 et arrivée à Barbezieux à 18h29.
- La ligne 14 effectue la liaison entre Aubeterre et Angoulême en passant par Pillac - Bors - Juignac - Saint-Amant de Montmoreau - Montmoreau - Saint-Eutrope - Aignes - Chadurie - Boisé la Tude – Fouquebrune- Voëuil. Elle effectue :
 1. Une liaison le matin avec un départ à 7h35 d'Aubeterre, un arrêt à 8h à Montmoreau et une arrivée à Angoulême à 8h50
 2. Une liaison complète le soir : départ à 17h22, arrêt à 18h20 à Montmoreau, arrivée à Aubeterre à 18h46
 3. Une liaison partielle le soir : départ à 18h21 d'Angoulême, arrivée à 19h10 à Montmoreau
- La ligne 16 assure la liaison entre Gurat et Angoulême en desservant Soyaux - Garat – Dirac- Torsac – Dignac – Gardes-le-pontaroux – Blanzaguet – Fouquebrune – Magnac-lavalette – Villebois – Ronsenac.
 1. Départ de Gurat à 6h32, arrivée à Angoulême à 7h33
 2. Retour le soir. Départ d'Angoulême à 18h17, arrivée à Gurat à 19h20.

La plupart des lignes propose une à deux liaisons le matin en direction d'Angoulême et s'adresse davantage aux scolaires ou aux étudiants, ou bien aux actifs travaillant à Angoulême et résidant en zone périurbaine ou dans le Sud Charente. Cependant il est à noter que les cours dans les établissements scolaires d'Angoulême débutent essentiellement à 8h. Ainsi, pour la plupart des liaisons à destination d'Angoulême, soit les horaires sont très matinaux soit ils sont trop tardifs. Il est également difficile pour des étudiants habitant dans le sud-est du Sud Charente, notamment à Montmoreau, de se rendre au lycée Elie-Vinet de Barbezieux.

Des correspondances sont également possibles à la mi-journée



Des initiatives locales en faveur de la mobilité et du transport à la demande

La pluralité des structures intervenant sur le sujet de la mobilité en sud Charente a conduit à la création d'une association « Mobilité Ouest et Sud Charente » (MOSC).

Le centre socio culturel du barbezilien propose un service de transport à la demande sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des 4B pour des personnes souhaitant se rendre en centre-bourg de Baignes-Sainte-Radegonde, de Brossac ou à Barbezieux-Saint-Hilaire pour accéder aux commerces et aux services.

L'ATLEB à Blanzac-Portcheresse propose la mise à disposition de scooters dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle.

Le Pays Sud Charente organise la communication sur ces services d'aide à la mobilité alternatifs via une plateforme internet : www.sudcharentemobilite.com.

Le co-voiturage :

Le Département souhaite s'engager dans le développement des aires de covoiturage en définissant une politique d'aménagement des aires de covoiturage ayant un intérêt départemental et qui seraient sous la maîtrise d'ouvrage du Département. Cette politique est en cours de construction et devrait être adoptée mi 2017.

Sur le territoire du sud Charente, deux aires de covoiturage sont en cours d'étude.

- Une aire de 15 places à Barbezieux-Saint-Hilaire, située le long de la RD 910 sur le site d'une ancienne station-service. Cette aire fera l'objet d'une phase test en 2017 avec un aménagement provisoire porté par la commune. Si les résultats de fréquentation sont concluants en 2018, le Département portera la suite du projet.
- Deux autres aires sont prévues sur la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire :
 - o le long de la RN 10 et RD 24 sur l'aire de service poids lourds de la zone de Plaisance.
 - o Le long de la RD731 sur le parking privé d'Intermarché.

La réalisation de ces deux projets supplémentaires dépend de la mobilisation du foncier nécessaire et des résultats issus de la phase test de l'aire de covoiturage située au nord de la commune le long de la RD910.

- Une aire de 8 places à Saint-Séverin aménagée sur le parking communal dit du Stade. Cette opération n'est pas d'intérêt départemental et sera sous maîtrise d'ouvrage communale.

Dans le cadre de la politique départementale, un recensement des initiatives communales et intercommunales est en cours.

Implantation de bornes de recharge électrique

Le SDEG 16 est compétent depuis 2010 dans le domaine de la création et de l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

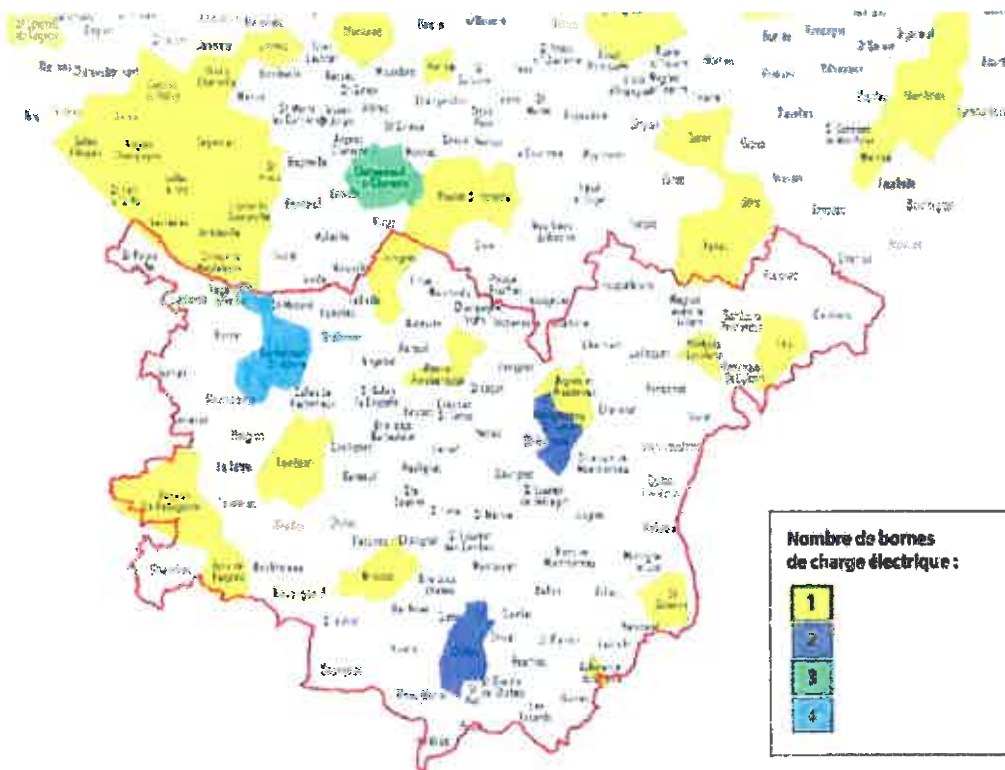
Depuis l'été 2015, le syndicat a été sollicité par des Communes ou Communautés de Communes pour engager l'exercice de cette compétence. Un plan de déploiement a été établi pour assurer une certaine cohérence dans l'implantation de ces bornes sur tout le territoire de la Charente.

Ce plan a été déposé auprès de la Région et du FEDER avant le 31 décembre 2015.

Les emplacements des bornes du projet ont été sélectionnés à l'issue d'une analyse territoriale. Afin de définir des zones d'implantation, les critères suivant ont été pris en compte :

- l'organisation territoriale
- la densité de population
- la bonne fréquentation du réseau routier
- les lieux de passage dans les déplacements quotidiens locaux
- les lieux de fréquentation touristique
- les zones d'intermodalité : zone de covoiturage, parking relais, gare SNCF, gare routière, etc.
- une distance minimale de 20 km entre deux bornes et ce afin d'éviter les « zones blanches ».

La carte ci-dessous résulte de l'étude du SDEG 16. Elle indique les communes où des bornes seront implantées. 14 communes du Sud Charente sont concernées pour l'implantation de 19 bornes.



Source : SDEG 16 - plan de déploiement de bornes de charge électrique

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire desservi par de grand axe routier - Des initiatives locales pour améliorer l'accessibilité aux commerces et aux services pour les personnes à mobilité réduite ou ne disposant de moyen de transport - Des commerces et services concentrés dans les pôles du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Des lignes de transports publics nombreuses mais avec peu de liaisons - Un vieillissement de la population qui accentue l'enjeu de mobilité
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Une desserte ferroviaire plus fréquente - le développement de modes de transport plus propres - e développement du covoiturage 	<ul style="list-style-type: none"> - l'isolement des personnes ne disposant pas de moyen de transport

7. Transition écologique et énergétique

Etat des lieux écologique du territoire

Les paysages

Le Sud Charente présente un relief relativement marqué, avec de nombreuses vallées et têtes de bassins versants. C'est un espace de transition entre les plateaux limousins, le Poitou et les plaines littorales de Charente-Maritime ou de Gironde.

Il regroupe à la fois des secteurs de vignobles, de forêt et de polyculture. Sur l'ensemble du territoire, les prairies se trouvent essentiellement dans les vallées.

Les paysages de la vigne sont marqués par l'importance de terres arables et de la vigne. Les paysages de collines et vallées présentent également de nombreuses terres arables mais très peu de vignes. Les boisements y sont majoritairement feuillus.

Les paysages de landes et de bois sont quant à eux caractérisés par la variété des essences (conifères et feuillus). Cette entité comporte également plusieurs carrières d'extraction à ciel ouvert.

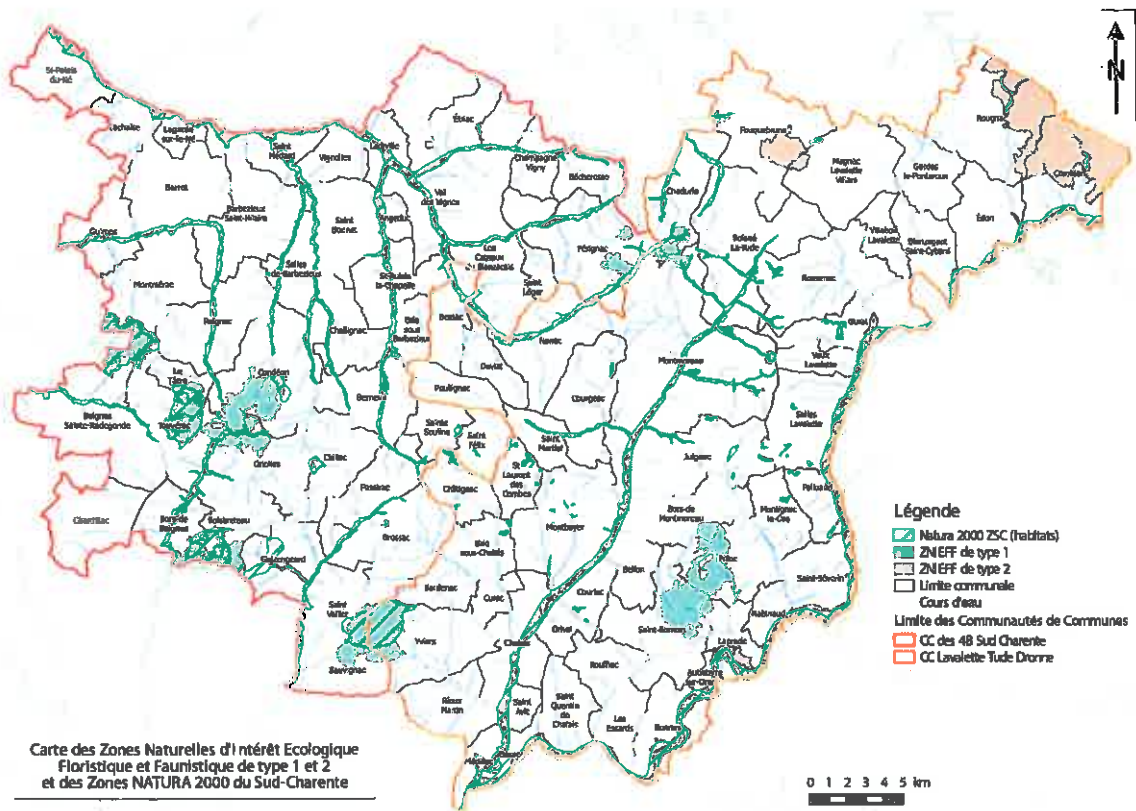
Trois unités géographiques caractérisent le territoire :

Le Montmorélien : prémices du Périgord, il offre un paysage de vallées et collines et se caractérise par une succession de vagues cultivées et boisées.

- Les landes bossacaises : Elles sont une région de bois, d'étangs et d'élevage en prolongement des massifs forestiers des doubles saintongeaises et périgourdines
- La petite champagne : séparée de la grande champagne par la vallée du Né, elle est le prolongement du vignoble Cognaçais.



Le patrimoine écologique du Sud Charente



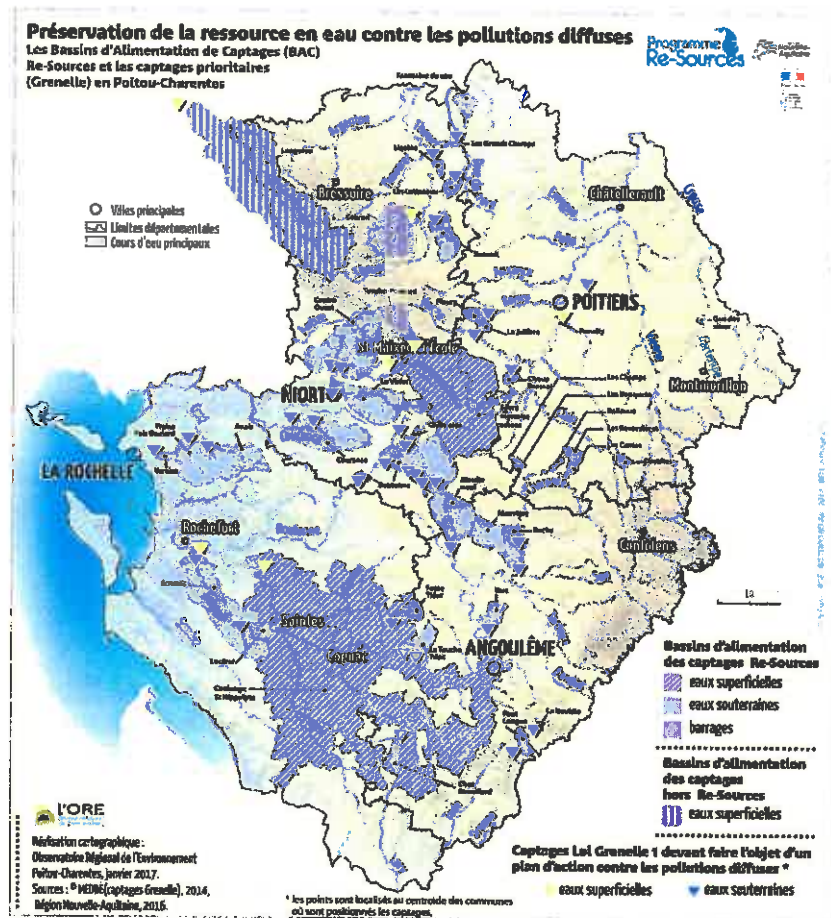
Le Sud Charente présente une grande qualité et diversité de milieux tant faunistiques que floristiques se traduisant par la présence de 9 sites Natura 2000⁹, une quarantaine de ZNIEFF¹⁰, 11 sites inscrits et 10 sites classés, 3 arrêtés de protection du biotope et la présence d'une espèce emblématique protégée : le vison d'Europe. Ces sites concernent en majorité des écosystèmes alluviaux, de landes sèches, mésophiles ou tourbeuses ainsi que des écosystèmes liés aux coteaux calcaires. Le sud Charente est une région qui présente également une très grande diversité d'orchidées (une trentaine).

La vallée du Trèfle va être classée en Espace Naturels Sensibles du département en avril 2017.

La plupart de ces sites sont propriétés du Conservatoire d'Espaces Naturels (CREN) qui en assure, la gestion, l'entretien et la mise en valeur.

La présence de l'eau, une ressource fragile.

Les captages de Le Pinier, La Davidie, Fontlonge, Chez Drouillard et Coulonge sont intégrés dans le programme Re-source qui vise à réduire les pollutions diffuses au sein des aires d'alimentation de captages prioritaires (dits Grenelle) d'alimentation en eau potable. Le programme Re-Sources est une démarche partenariale et volontaire de reconquête de la qualité de la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable. L'objectif est de changer significativement les pratiques à l'origine des pollutions pour ainsi retrouver une eau naturellement de qualité.



⁹ Les coteaux du Montmorélien, les vallées de la Nizonne, la Dronne, de la Tude, du Né, du Lary et du Palais, les landes de Touvérac et les Chaumes de Vignac

¹⁰ ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Deux syndicats de rivière sont présents sur le territoire : le SIAH du bassin du Né et le SIAH Sud Charente Tude et Dronne. Les trois cours d'eau majeurs (La Dronne, le Né et la Tude) sont tous classés Natura 2000. Ils subissent des périodes d'étiages sévères et allongées dans l'année (particulièrement la Tude) et montrent des sensibilités régulières aux nitrates (secteur de Barbezieux) et aux pesticides.

La rivière Dronne est également classée parmi les cours d'eau dont la restauration de la franchissabilité par les poissons migrateurs est un enjeu majeur (arrêté du 7 octobre 2013 établissant la liste des cours d'eau mentionnée au 2° de l'article L.214-17 du code de l'environnement sur le bassin Adour-Garonne).

Afin de se mettre en conformité vis-à-vis de la réglementation relative à la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne envisage la réalisation d'un dispositif permettant le franchissement des poissons au sur les deux seuils du site de Poltrot dont elle est propriétaire.

Cette comprendrait également l'aménagement de ces deux obstacles en passe à canoës, permettant le franchissement en toute sécurité des bateaux en saison touristique (9 000 passagers en 2016 sur la saison estivale).

De même, la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne et la Commune d'Aubeterre sur Dronne envisagent la réalisation d'un bras de contournement du barrage d'Aubeterre.

Ce bras de contournement permettrait le franchissement naturel du barrage par les poissons et garantirait le passage en toute sécurité des canoës descendant la Dronne.

La présence de l'eau est aussi un levier de développement touristique :

- la Dronne accueille une plage aménagée à Aubeterre, un club de canoë-Kayak, une aire de loisirs aménagée autour d'un ancien moulin avec la présence d'un labyrinthe végétal, un parc accrobranche, une aire de pique-nique...
- l'Étang Vallier à Brossac : Village de vacances (plus de 60 gîtes) où l'on trouve une plage, des activités de loisirs, espaces de détente...
- le site Natura 2000 des étangs bleus de Touvérac (ancienne carrière d'argile) et le site des étangs de Guizengeard proposent un sentier d'interprétation et des aménagements pour les promeneurs.

De part sa faible densité de population, ses paysages variés et préservés, sa richesse naturelle, le Sud Charente se prête parfaitement au développement du tourisme vert.

2 communes sont labélisées « station verte » : Aubeterre sur Dronne et Brossac.

Les itinéraires de randonnée

Le Sud Charente peut se découvrir par l'intermédiaire du tour du Pays Sud Charente. Avec ses 350 km, ce circuit propose aux randonneurs pédestres, équestres et vététistes un parcours vallonné dans un paysage varié de landes, forêts et tourbières à la découverte du riche patrimoine local.

Le Pays Sud Charente est par ailleurs repéré comme « grand site » en matière de VTT. Il est également traversé par l'euro vélo route n°3 Troncheim / Saint-Jacques de Compostelle qui est en site propre de Barbezieux à sa limite avec la Charente Maritime.

Le développement des énergies renouvelables, en marche.

Le Pays Sud Charente s'est engagé en 2008, puis en 2011 dans la démarche contrat local initiative climat (CLIC) initiée par le Conseil régional de Poitou-Charentes. Tout au long de son élaboration, les élus, les habitants et les acteurs socio-économiques du territoire ont été mobilisés pour construire ensemble ce projet commun.

Ce contrat a pour objectifs de :

- réduire les émissions du territoire pour respecter le Protocole de Kyoto,
- diminuer la facture énergétique du territoire,
- offrir de nouvelles opportunités de développement aux filières économiques locales, dans une démarche de développement territorial durable.

Il est articulé autour des 7 axes suivants :

- Exemplarité et éco-responsabilité des collectivités
- Structuration de la filière locale bois-énergie
- Efficacité énergétique et maîtrise des impacts environnementaux en agriculture
- Habitat et maîtrise de l'énergie
- Mobilité et transports durables
- Efficacité environnementale et énergétique des entreprises
- Culture et changement climatique.

De nombreuses opérations ont été menées au cours de ces 6 années (CLIC 1 et CLIC 2). Parmi celles-ci :

- Le développement d'une filière bois énergie : création d'une SCIC en partenariat avec la Charente maritime
- Organisation de Journées Techniques Energie-Climat avec le grand Angoulême
- Promotion de l'éco-construction : organisation de journées porte ouverte, soutien à des sites vitrines
- Création d'une boîte à outils sur la rénovation énergétique des bâtiments publics, à destination des collectivités

En 2008, le Pays a décidé de se doter d'une charte forestière de territoire, approuvée en 2009, dont un des axes majeurs est la création d'une filière bois énergie de production locale de plaquettes forestières.

Le bois énergie

La forêt en Sud Charente représente environ 29 000 ha¹¹ soit un taux de boisement de 24 %. Le patrimoine forestier n'est pas homogène, tant en quantité qu'en diversité. Le pin maritime domine le Sud et l'Ouest du territoire tandis que les feuillus composent un paysage plus bocager à l'Est.

La filière bois compte environ 50 entreprises, mais très peu en première transformation, la plupart étant situées en périphérie du territoire. Le Sud Charente concentre 40 % des installations collectives de chaufferie bois de la Charente.

La forêt publique ne représente que 2 % soit environ 500 ha. La forêt privée est quant à elle très morcelée : 2,3 ha en moyenne par propriétaire soit un peu moins que la moyenne française (2,6 ha).

Ce massif est principalement géré par deux coopératives (CAFSA et COFOGAR). Les données du CRPF¹² indiquent que la part de la forêt gérée est relativement faible dans le Sud Charente : 5 200 ha sur 28 500 ha de forêt privée soit environ 18 %. Preuve du fort morcellement de cette forêt.

Cette ressource est largement sous exploitée et la très grande majorité des bois sont « exportés » en dehors du territoire, sans création de valeur ajoutée.

Pourtant, le bois énergie est une énergie renouvelable très ancrée sur le territoire du Pays, puisqu'on dénombre une cinquantaine de chaufferies collectives à bois dans les collectivités.

Parallèlement, le Sud Charente s'est doté d'un schéma de mobilisation de sa ressource forestière.

Une coopération avec le Pays Horte et Tardoire s'est mise en place et s'est traduite par le recrutement d'un chargé de mission « filière bois » ou la publication d'une bande dessinée pédagogique sur le thème de la forêt.

¹¹ Charte forestière de territoire du Pays Sud Charente, 2012

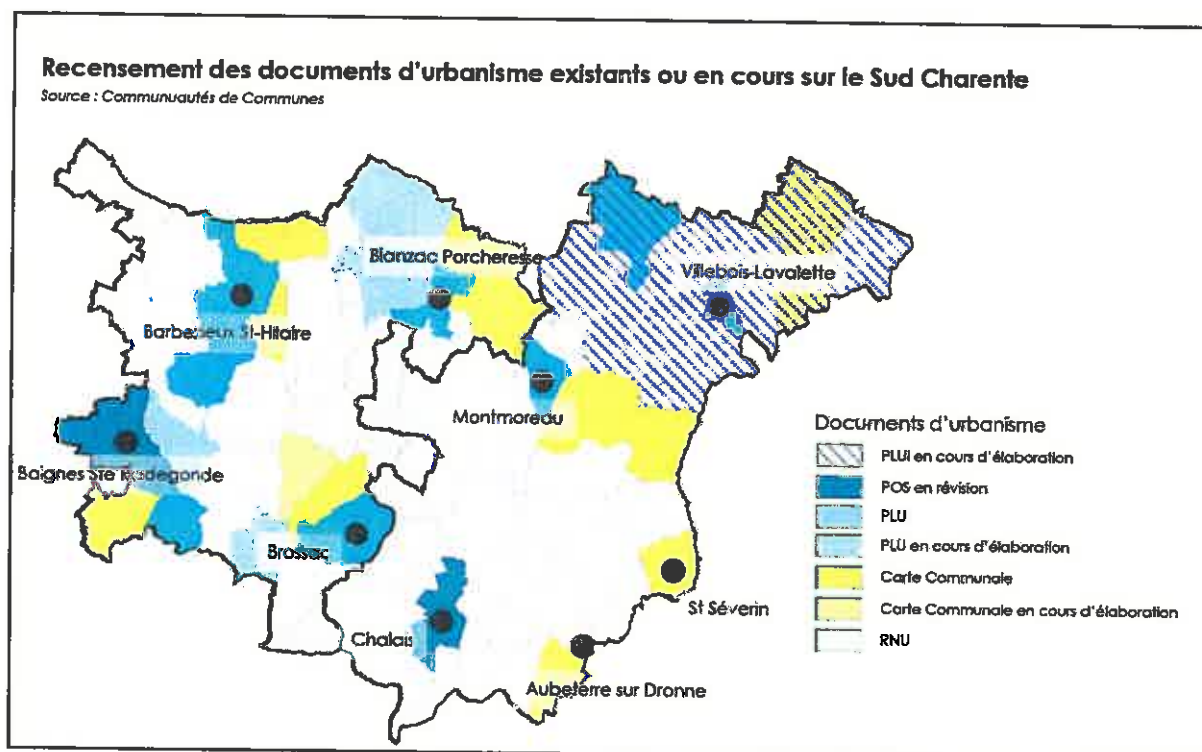
¹² Centre Régionale de la Propriété Forestière

La Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne dispose de la compétence PLU, document en tenant lieu et carte communale depuis sa création au 1er janvier 2017, suite à la fusion de la Communauté de communes d'Horte et Lavalette compétente, avec la Communauté de Communes Tude et Dronne non compétente. En effet, l'ancienne Communauté de Communes d'Horte et Lavalette a engagé son PLUi en ...

Le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des 4B Sud Charente a été effectué le 27 mars 2017. La collectivité souhaite orienter son document vers le développement durable de son territoire et la production d'énergies renouvelables.

Le territoire ne dispose pas de SCoT.

Le constat est identique pour les documents d'urbanisme communaux. Le territoire est en majorité soumis au Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.). En effet, sur 91 communes, seules 26 disposent d'un document d'urbanisme en vigueur comptant 16 cartes communales, 2 POS en révision et 8 PLU.



Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - La présence d'un riche patrimoine écologique et une diversité de paysages - Une filière bois –énergie en développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire sous doté en documents d'urbanisme - Une ressource en eau fragile avec la présence de plusieurs captages Grenelle - Un retard dans le développement du mix d'énergies renouvelables
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Un cadre de vie idéal pour le développement du tourisme vert - Un gisement bois à exploiter 	<ul style="list-style-type: none"> - Un cadre de vie à préserver au regard du manque de document d'urbanisme et donc de projets d'aménagement prenant en compte les paysages et les continuités écologiques - Un développement non maîtrisé de l'urbanisation et des énergies renouvelables

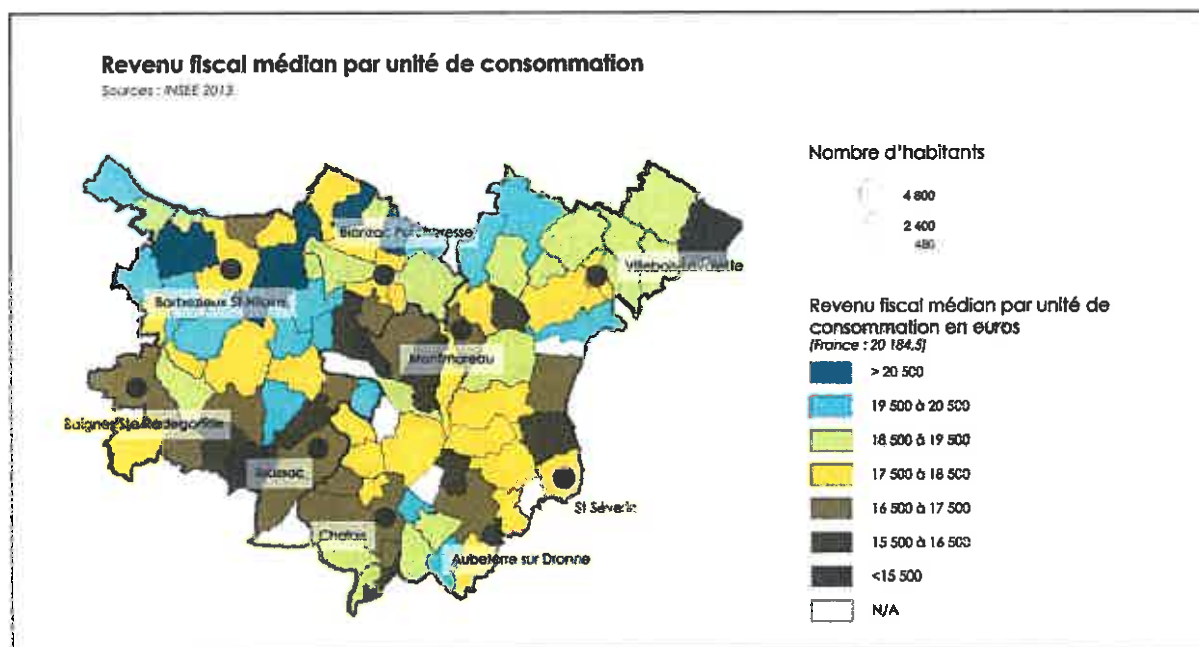
8. Cohésion sociale

Des revenus inférieurs à la moyenne

Les ménages du territoire présentent globalement des revenus disponibles inférieurs au niveau national.

Les populations aux meilleurs revenus se situent dans les communes périphériques des bourgs-centres et plutôt au nord du territoire, dans l'aire d'attraction du petit pôle de Barbezieux et de l'influence d'Angoulême.

Les bourgs-centres présentent quant à eux des populations beaucoup plus pauvres. Les communes du sud présentent les mêmes caractéristiques, en particulier dans les secteurs de Chalais et Brossac.



L'analyse du revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal corrobore la précarité observée sur le sud du territoire. En effet, rapporté en base 100 par rapport au niveau national, cet indicateur fait apparaître 3 secteurs :

- le secteur le plus riche au nord-est (base 100 comprise entre 89,5 et 90,3)
- un secteur intermédiaire autour de Barbezieux (base 100 de 80,5)
- un secteur pauvre au sud, correspondant au Brossacais et au Chalaisien (base 100 comprise entre 68,1 et 75,1)

Les 3 secteurs restent néanmoins moins riches que le niveau national.

Une population âgée importante

La part des plus de 65 ans de la population du territoire affiche un taux de 25,5%, bien supérieur à la moyenne nationale qui s'établit à 17,7% (INSEE – RP 2012). La répartition de cette tranche de population est homogène sur le territoire. Cette caractéristique s'inscrit dans la tendance nationale concernant les territoires ruraux.

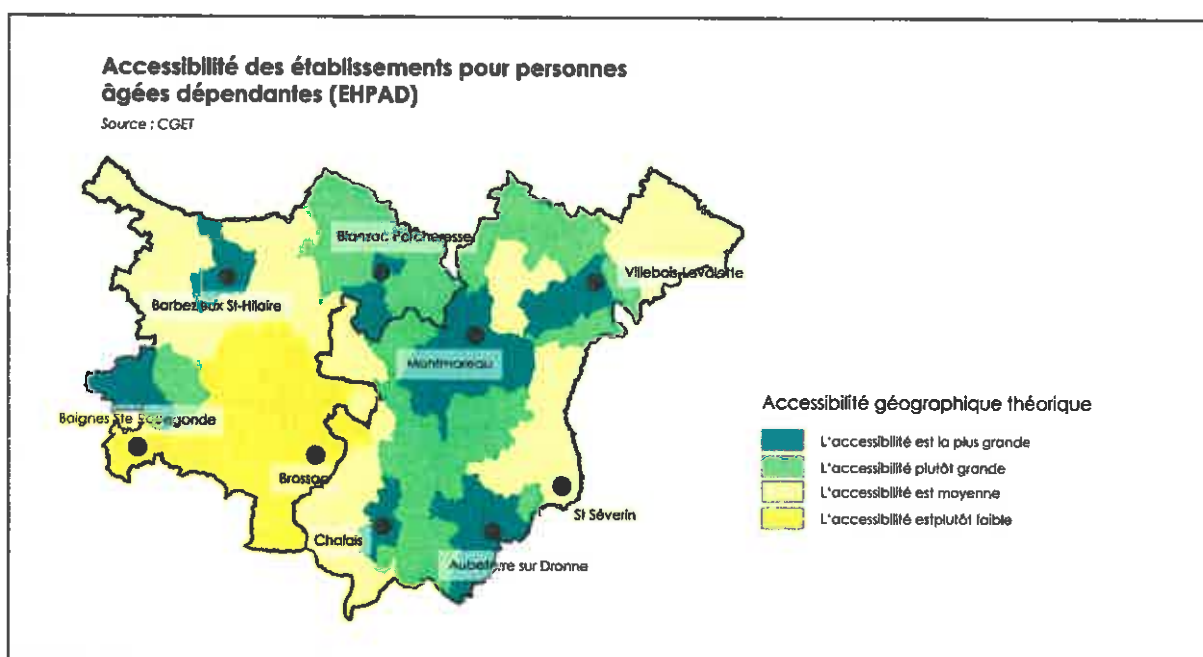
La part des personnes de 75 ans ou plus vivant seules s'échelonne entre 29% et 35,2% selon les secteurs du territoire. L'analyse de cet indicateur permet de mesurer l'isolement social des personnes âgées. Les taux affichés par le territoire sont inférieurs au niveau national, établi à 38,6%. Cela signifie que l'isolement des personnes âgées reste moindre en Sud-Charente qu'à l'échelle nationale.

Toutefois, compte tenu du vieillissement de la population et de la diminution de l'autonomie des personnes qui en découle, le territoire pourrait être confronté à des risques pouvant contribuer négativement à la qualité de vie (isolement, situation de dépendance...).

Cette caractéristique interroge le territoire sur sa prise en charge des personnes âgées dépendantes, tant dans l'accueil en institution qu'en politique de maintien à domicile.

Le territoire est maillé par plusieurs établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), proposant un total de près de 600 places d'hébergement permanent.

Toutefois, le niveau d'accessibilité géographique théorique aux EHPAD est disparate sur le territoire. En effet, la mesure de l'accessibilité d'une personne âgée à un établissement dépend de la distance entre sa résidence et les EHPAD environnants, ainsi que du taux d'équipement des communes d'implantation de ces structures (nombre de places disponibles). L'analyse de la carte d'accessibilité géographique théorique aux EHPAD fait ainsi apparaître une accessibilité plutôt grande sur l'est du territoire et une accessibilité plutôt faible sur sa partie ouest. Le secteur de Brossac présente un déficit d'offre.



La problématique de l'allongement de la vie pose l'enjeu du risque de dépendance des personnes et de leur prise en charge. Si le maillage en structure d'accueil est globalement satisfaisant, les capacités d'accueil de ces établissements ne permettent pas de couvrir les besoins à venir pour le territoire.

La problématique des conditions du maintien à domicile des personnes constitue ainsi un enjeu majeur.

Le territoire doit ainsi prendre en considération le vieillissement continu de sa population pour adapter ses structures de services (logement, mobilité, accessibilité aux services...).

La part des ménages d'une seule personne est également plus marquée dans les franges sud du territoire. Cette caractéristique indique pour partie la présence de personnes âgées en situation d'isolement.

Cette analyse est corroborée par l'observation de la part des personnes de plus de 75 ans vivant seules. En effet, la partie sud du territoire, qui compte le plus haut niveau de ménages d'une seule personne, compte également la plus haute part de personnes de plus de 75 ans vivant seules. Ce phénomène fait peser un risque important de dépendance et d'isolement sur cette portion de territoire, concentrée autour des pôles de Chalais et Brossac, ainsi que des communes du Pays d'Aubeterre.

Une population active faiblement qualifiée

Le niveau de qualification des jeunes est inférieur à la moyenne nationale. En effet, la part des 20-24 ans sans diplôme atteint 16,4% contre 12,1% au niveau national.

Seul le secteur nord-est semble échapper à ce phénomène. Ceci s'explique par l'influence directe de l'aire urbaine d'Angoulême.

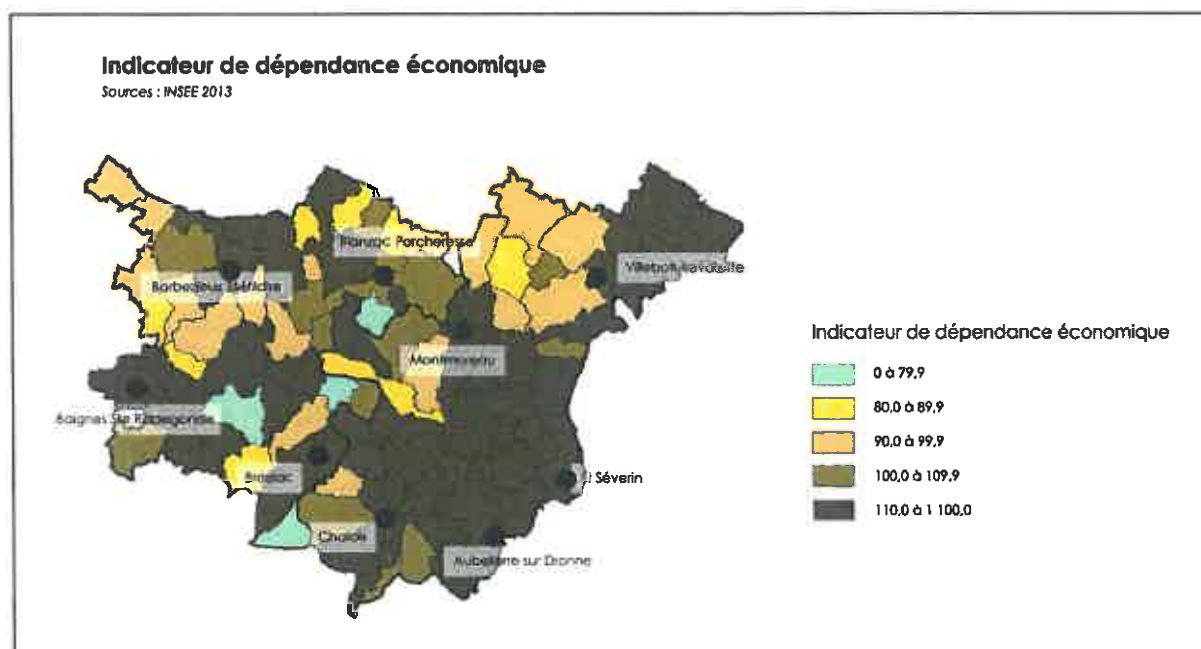
A l'inverse, la part des jeunes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur est faible. En effet, le territoire affiche un taux de 27,3% quand le niveau national se situe à 42,9%.

Ces caractéristiques produisent logiquement une part de jeunes non insérés (ni en emploi, ni scolarisés) importante, supérieure à la moyenne nationale (19,2% pour le territoire contre 17,0% pour le niveau national).

Elles traduisent une sortie prématurée du système scolaire et de la formation.

L'analyse de la part des jeunes sans diplôme et de la part des jeunes non insérés fait ainsi apparaître une menace potentielle pour le territoire concernant les enjeux d'insertion sociale et de développement humain de sa population.

L'indicateur de dépendance économique met également une difficulté structurelle du territoire. En affichant un taux de 115,6 cet indicateur, le territoire compte davantage de jeunes (moins de 20 ans) et de séniors (plus de 60 ans) que de personnes en âge de travailler. Ce phénomène est très fortement marqué sur la frange est du territoire et dans les bourgs-centre. Cette caractéristique indique une dynamique sociodémographique négative pour le développement de l'économie et de l'emploi.



Le taux d'activité des femmes¹³ est légèrement supérieur à la moyenne nationale (70,8 sur le territoire contre 69,8 en France métropolitaine en 2013).

Le taux d'emploi des femmes¹⁴ du territoire (61,8) est également supérieur à la moyenne nationale (59,8).

¹³ Taux d'activité des femmes = rapport entre le nombre d'actifs femmes et le nombre de femmes

¹⁴ Taux d'emploi des femmes = rapport entre le nombre de femmes en emploi et le nombre de femmes en âge de travailler

- 7,3 points sur le secteur de Barbezieux
- 12 points sur les secteurs de Chalais et Brossac
- 6,5 points sur le secteur de Villebois-Lavalette

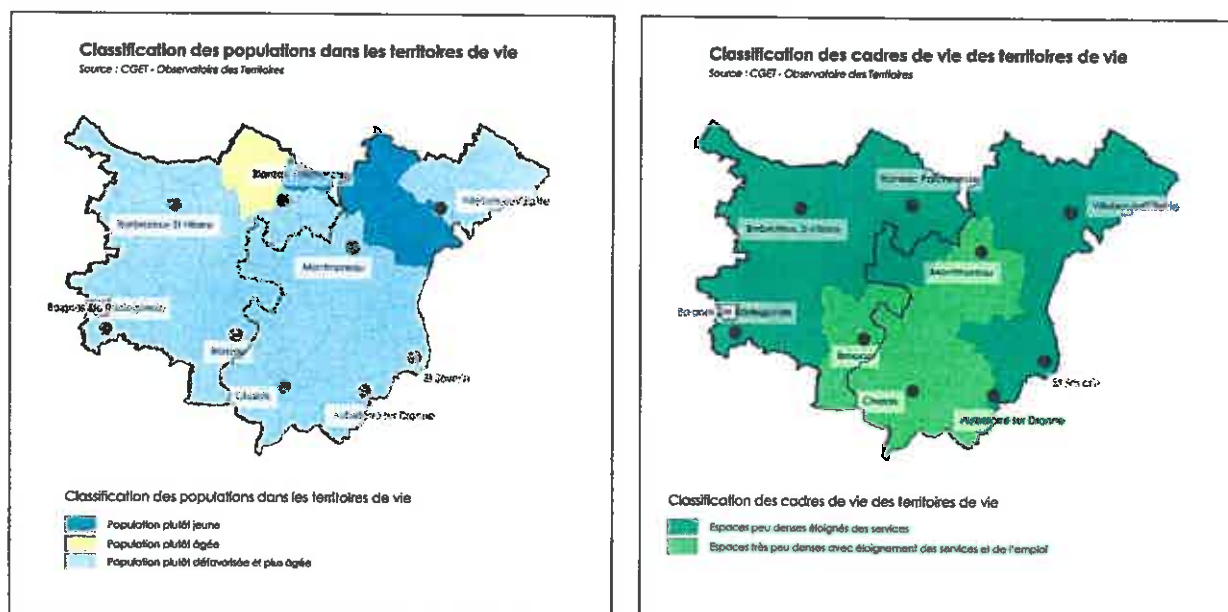
Cela signifie que l'emploi des femmes est moins développé que celui des hommes et que ce phénomène est davantage marqué dans les territoires les plus isolés.

La part des femmes demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C reste également supérieure à la moyenne nationale.

Synthèse : qualité de vie du territoire

Au regard des indicateurs économiques et sociodémographiques, le territoire abrite une population dite « plutôt défavorisée et âgée » selon la classification des populations dans les territoires de vie établie par le CGET¹⁵.

Seules les communes du nord sous l'influence du grand pôle urbain d'Angoulême se distinguent par une classification de population « plutôt jeune ». Ces communes comptent davantage de familles avec enfants que les autres communes du territoire.



Par ailleurs, l'observation des aménités du territoire (morphologie, densité en logements, densité en espaces naturels...) croisée à ses fonctions (territoire résidentiel ou territoire productif, niveau d'accessibilité aux services et aux emplois...) permet de dresser une typologie de la qualité du cadre de vie. Ainsi, 2 types d'espaces se dégagent sur le territoire :

- un espace classé « peu dense avec éloignement des services et de l'emploi » dans le bassin de Chalais
- un espace classé « peu dense éloigné des services » sur le reste du territoire

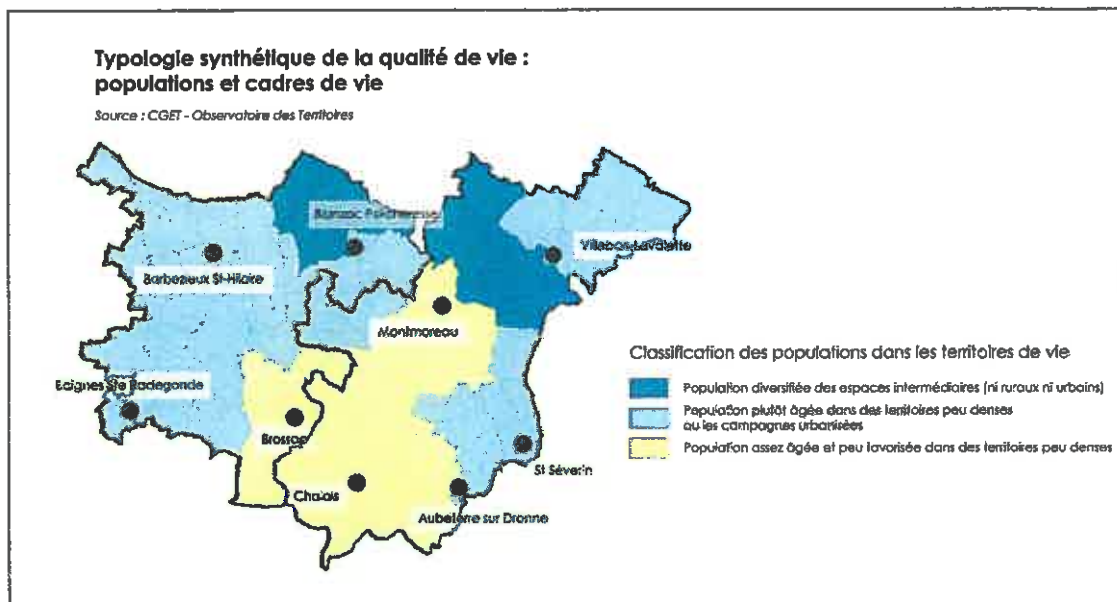
Le croisement de ces deux classifications permet d'appréhender de manière approximative l'offre du territoire et la demande de qualité de vie des ménages exprimée par les ménages. La confrontation de ces deux

¹⁵

CGET, Rapport de l'observatoire des territoires 2014 – « Qualité de vie, habitants, territoires »

éléments permet de comprendre l'équilibre qui s'établit sur le territoire et fait émerger les schémas typologiques suivants :

- le bassin de Chalais peut être qualifié d'espace peu dense à population assez âgée et peu favorisée
- les bassins de Barbezieux à l'ouest, de Saint Séverin à l'est et du secteur nord-est peuvent être assimilés à des espaces peu denses à population plutôt âgée
- les communes de la grande couronne d'Angoulême appartenant aux espaces intermédiaires à population diversifiée



Cette classification différenciée témoigne de besoins, d'aspirations et de contraintes différentes en termes de conditions de vie. L'enjeu pour le territoire est d'appréhender les besoins spécifiques de chacune de ces zones pour permettre d'activer les bons leviers d'action publique permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants sur ces différents espaces.

Le rôle du territoire consiste ainsi à corriger les dynamiques négatives qui le touchent en agissant :

- sur les modes de vie de la population au travers d'une politique d'attractivité favorisante (politique d'accès au logement, politique de mixité économique et sociale...)
- sur les caractéristiques du cadre de vie, en développant l'accès aux services, en corrigeant les problématiques de mobilité, en préservant les ressources naturelles et en développant les énergies renouvelables
- sur les externalités en favorisant et en organisant l'accueil de nouvelles populations par l'établissement d'une planification urbaine maîtrisée

Atouts	Faiblesses
- Des zones d'influences diversifiées	- Un territoire faiblement peuplé - Des revenus inférieurs à la moyenne
Opportunités	Menaces
- Des agglomérations bordelaise et angoumoisine qui étendent leur influence sur le territoire	- Un risque d'isolement et de dépendance des personnes âgées et défavorisées

Annexe 3

La Chambre d'Agriculture de la Charente

Une assemblée d'élus qui représente le monde agricole et rural

La Chambre d'Agriculture de la Charente compte 46 élus (mandat de 6 ans). Au même titre que les Chambres de Commerce et d'Industrie ou les Chambres des Métiers et de l'Artisanat, les Chambres d'Agriculture sont des organismes consulaires.

L'assemblée des élus est composée ainsi :

- Chefs d'exploitations : 21 sièges
- Propriétaires : 2 sièges
- Salariés d'exploitation : 4 sièges
- Salariés de groupements : 4 sièges
- Anciens exploitants : 2 sièges
- Administrateurs CRPF : 2 sièges
- Coopératives agricoles de production : 1 siège
- Autres coopératives : 4 sièges
- Crédit agricole : 2 sièges
- Mutualité Sociale Agricole : 2 sièges
- Syndicats à vocation générale : 2 sièges

Le bureau de la Chambre d'agriculture de la Charente

- Président : Xavier DESOUCHE

1^{er} Vice-président : Frank OLIVIER

2^{ème} Vice-président : Jacques AUPETIT

3^{ème} Vice-président : Philippe VARACHER

Secrétaire : Jean-Pierre TORNIER

- Secrétaires adjoints : Laetitia PLUMAT, Emmanuel GUINNET, Christian LALOI ;
Membres associés : Jean GRASSIN D'ALPHONE, Pascal LAURENT, Jean-Claude MOREAU, Yohan DELAGE, Jean-Yves VERHAEGHEN ; Ordonnateur suppléant : Jacques AUPETIT ; Délégué suppléant APCA : François LUCAS.

Les orientations politiques de la Chambre d'agriculture de la Charente

Préparer et accompagner les agriculteurs aux évolutions de leurs métiers et de leur environnement

Anticiper les évolutions de toute nature pouvant avoir un impact sur l'agriculture charentaise (réglementation, environnement, contact socio-économique, climat...)

Etre l'interface entre les agriculteurs, les organisations professionnelles agricoles économiques et politiques, les collectivités territoriales et les pouvoirs publics

Etre présents dans toutes les instances décisionnelles

Etablir des conventions de partenariat avec le Conseil Départemental, les collectivités, les pouvoirs publics, et tout autre organisme professionnel ou économique

Positionner l'agriculture au cœur du territoire pour assurer la pérennité et la valeur ajoutée des exploitations et conforter le tissu rural

Conforter le tissu rural par l'apport économique des exploitations

Concilier les quatre grands axes que sont valeur ajoutée, durabilité, environnement et productivité au niveau de l'exploitation et du territoire

Développer les productions locales et leur commercialisation en circuits de proximité

Rayonnement et vie de la Chambre

Maitrise et cohésion de la vie interne de la Chambre d'agriculture

Développer la communication externe

S'inscrire dans un travail de collaboration avec les autres Chambres d'agriculture de la Région

Budget

La Chambre d'agriculture de la Charente a un budget d'environ 6,8 millions d'euros, dont les ressources se répartissent globalement de la façon suivante : 47% d'impôts (TATNFB), 27% en prestations de service, 26% en subventions d'exploitation (dont CASDAR).

Nos compétences...

Une centaine de salariés travaillent à la Chambre d'agriculture de la Charente. Ils mettent en œuvre la politique définie par les élus. Parmi eux, les plus nombreux sont les conseillers, qui interviennent sur les domaines suivants :

- conseil aux entreprises agricoles,
- installation transmission,
- formation des agriculteurs,
- études en bâtiments,
- foncier,
- productions végétales : grandes cultures, productions légumières, viticulture, œnologie
- biodiversité, qualité de l'eau, agroforesterie, énergies renouvelables, déchets,
- productions animales : bovins lait, bovins viande, ovins, caprins, équins,
- trufficulture
- circuits courts et de proximité, développement de filières

La Charente étant un département marqué par la diversité de son agriculture, les domaines d'intervention de la Chambre d'agriculture sont nombreux et les compétences de ses conseillers multiples.

... au service des agriculteurs et des collectivités

Tout au long de la vie de leur exploitation, les agriculteurs ont besoin de faire évoluer leurs pratiques, sécuriser leur activité, avoir des perspectives... La Chambre d'agriculture propose des solutions en réponse aux situations très diverses qu'elle peut rencontrer au quotidien. Ses services sont proposés dans le cadre de missions de service public, missions d'intérêt général, d'accompagnement collectif (groupes, formations...) ou de prestations payantes de service individuel.

De plus en plus, la Chambre d'agriculture travaille en collaboration avec les collectivités territoriales pour élaborer des projets de territoire. Par exemple, elle a eu l'occasion de réaliser les diagnostics agricoles des PLUi, et aussi de travailler sur des problématiques plus spécifiques, par exemple sur l'aménagement des terres de bords d'eau sur le pays Ouest Charente, étudier l'intégration des produits agricoles locaux dans la restauration publique, etc. De par sa connaissance du terrain et des questions agricoles, les projets et études conduits par la Chambre d'agriculture répondent aux enjeux du territoire.

ANNEXE 4

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente

I. Organisation opérationnelle

Pour accompagner l'entreprise dans chaque étape de sa vie professionnelle, la CMA 16 a décliné son organisation au travers plusieurs pôles :

- **Le Pôle Formation**, composé d'un centre de formation, les campus des métiers répartis sur 3 établissements : Angoulême (siège), Cognac, Barbezieux et Chasseneuil.
- **Le Pôle Formation Tout au Long de la Vie** dont la mission consiste à concevoir, commercialiser et animer une offre de formation à destination des chefs d'entreprises, de leur conjoint et collaborateurs.
- **Le Pôle Accueil et Développement des Entreprises et Territoires**, dont la mission est *d'accompagner les entreprises dans toutes les étapes de leur vie, depuis la création d'entreprise jusqu'à la transmission*, est composé d'une équipe de 13 collaborateurs dont 9 chargés de développement référents sur le territoire de la Charente.

II. Axes des projets dans le cadre du contrat de ruralité du Ruffécois

Récemment il a été mené des actions en synergie entre la CMA 16 et le PETR du Pays Ruffécois. Notamment en 2014 une action pilote sur le sujet de l'accessibilité des Etablissement Recevant du public du commerce et de l'artisanat, et en 2015 une convention de partenariat entre la pour la mise en place et l'accompagnement de dispositifs d'aides économiques sur le territoire avait été signée.

A l'avenir, en fonction du diagnostic territorial et du consensus des décideurs territoriaux, il pourra être envisagé toutes actions en faveur de :

- B. la création/reprise d'entreprise,
- C. de transmission d'entreprises,
- D. d'actions thématiques dans le domaine de la promotion du territoire à travers ses entreprises,
- E. d'environnement, ou développement durable,
- F. de sécurité, d'accessibilité,
- G. de l'emploi et des ressources humaines,
- H. d'innovation numérique,
- I. de financement et accompagnement du développement des entreprises.

Annexe 5

Mobilisation des dispositifs de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans le cadre des contrats de ruralité

La plupart des interventions de droit commun de la CDC peuvent être mobilisées dans le cadre des thématiques inscrites aux contrats de ruralités.

L'accès aux services et aux soins :

- Maisons de Services Aux Publics (MSAP) : CDC mandatée par l'Etat pour assurer l'animation du réseau des Maisons de services au public autour de quatre missions principales : 1) L'ingénierie de mise en place et d'évaluation du programme, 2) L'accompagnement des porteurs de projets dans le déploiement, 3) L'animation du réseau, 4) La communication, nationale et locale.
- Investissement dans les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) ou centre de santé structurants.
- Investissement dans les résidences services pour personnes âgées et investissement et/ou prêt dans le secteur médico-social, ...
- La revitalisation des centres-bourgs,
- Apport d'ingénierie aux lauréats et cibles de l'AMI ainsi qu'aux bourgs centres des aires urbaines de moins de 20 000 habitants

L'attractivité du territoire (Numérique, économique, touristique, ...) :

- Touristique : Apport en ingénierie par Atout France, Fonds TSI, Investissement dans des places de marché de destination, la dématérialisation des pass et forfaits, la valorisation des données, ...
- Economique : Financement des associations de prêt d'honneur pour l'aide à la création et à la reprise d'entreprises (Initiative France, ADIE, Réseau entreprendre, Entrepreneuriat féminin), Investissement dans l'immobilier d'entreprises, l'immobilier commercial, ...
- Accompagnement méthodologique de Territoires-conseils pour des stratégies territoriales de circuits-courts (Alimentaires, Filière bois, Ressources énergétiques, économie circulaire)
- Numérique : Mise en contact et facilitation du déploiement en tant qu'actionnaire de la Cordée ; « entreprise solidaire » qui développe un réseau d'espaces de coworking présents en milieu urbain comme rural.
- Expérimentations avec des départements sur la e-santé (Télémédecine, téléconsultation, ...)
- Investisseur et prêteur avec les départements pour le déploiement de la fibre.

La mobilité :

- Mise en relation et facilitation du déploiement en tant qu'actionnaire de MOPeasy ; opérateur français d'écomobilité. Son offre repose sur des plateformes d'autopartage de véhicules électriques et de covoiturage (pendulaire, hub, rabattement).

La transition écologique :

- Financement pour le compte de l'Etat de l'ingénierie des Territoires à énergie positive et pour la croissance verte (TEPCV) ;
- Investissement dans la production d'énergies renouvelables ;
- Prêts pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics.

La cohésion sociale :

- Micro crédit personnel et professionnel ;
- Soutien au milieu associatif via les Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) ;
- Fonds France Active.

Annexe 6

LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE AUX COLLECTIVITES RURALES 2013-2018

Le 10^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau (2013-2018) a pour ambition de :

- contribuer aux priorités nationales,
- répondre aux enjeux spécifiques du bassin Adour-Garonne.

Il prévoit les actions nécessaires pour atteindre les objectifs du SDAGE Adour-Garonne et le bon état des eaux. L'accent est mis sur la satisfaction de l'usage prioritaire qu'est l'eau potable et sur l'amélioration des milieux aquatiques.

Il s'est fixé 3 grandes priorités :

1. la reconquête de la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable, notamment en réduisant les pollutions diffuses,
2. la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques,
3. le maintien de débits suffisants dans les rivières dans la perspective du changement climatique.

Cas spécifique des aides destinées aux collectivités rurales

Un programme donnant priorité à la préservation et à la restauration de la qualité des eaux destinées à la production d'eau potable :

- l'accent est mis sur la protection des captages d'eau potable stratégiques et sur la résorption des non conformités des eaux potables distribuées : des taux d'aide jusqu'à 60% pour les opérations prioritaires,
- les actions préventives de lutte contre les pollutions diffuses dans le cadre de plan d'actions territoriaux sont fortement encouragées : aides à 70 % pour l'animation assurée par les collectivités à l'échelle d'un bassin d'alimentation de captage et 70% pour accompagner les démarches « zéro phyto » des communes,
- Pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable, des taux d'aide jusqu'à 60% pour les opérations prioritaires.

Un programme au service du bon état des eaux renforçant les actions de restauration des milieux aquatiques

Des moyens renforcés (taux d'aide de 30 à 80%) sont donnés aux collectivités dans le cadre de compétences exercées à l'échelle des bassins versants pour :

- Rétablir la continuité écologique des cours d'eau,
- Restaurer le fonctionnement des rivières et des zones humides,
- Retrouver des zones d'expansion de crues pour limiter les inondations,
- Accompagner la mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI.

Les efforts sont poursuivis pour :

- Réduire les pollutions issues des eaux usées domestiques : des taux d'aide jusqu'à 60% pour les projets prioritaires afin de restaurer le bon état des masses d'eau impactées,
- Encourager les économies d'eau.

